

Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail et des
Solidarités 06

Diagnostic pré-opérationnel
Accompagnement Global et
Individualisé pour les
Réfugiés (AGIR)

Table des matières

Glossaire	5
1. Profils des BPI	8
1.1 Données utilisées	8
1.2 Analyse des données	8
2. Parcours d'intégration socio-professionnelle	25
2.1 Données utilisées	25
2.2 Influence du parcours des demandeurs d'asile sur l'intégration socio-professionnelle des BPI	26
2.3 Accompagnement des BPI	31
2.4 Besoins des BPI et freins rencontrés	34
2.4.1 Hébergement des BPI	34
2.4.2 Obtention des documents administratifs	42
2.4.3 Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)	44
2.4.4 Ouverture et versement des droits	47
2.4.5 Insertion professionnelle	48
2.4.6 Santé	58
2.4.7 Logement	63
Remarques générales sur les freins à l'intégration socio-professionnelle des BPI	70
2.5 Ressources et opportunités	71
Tableau synthétique des forces/faiblesses/opportunités	76
3. Préconisations	78
Annexes	80
Annexe 1 – Données du CRI PACA concernant l'offre de formations linguistiques dans les Alpes-Maritimes	81
Annexe 2 - Dispositifs d'insertion professionnelle dans les Alpes-Maritimes	95

Glossaire

ACPO : Accueil Proche-Orient
ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
AVI : Accompagnement Vers l'Intégration
BES : Bureau des Examens Spécialisés
BPI : bénéficiaires de la protection internationale
CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAL : Commission d'Attribution des Logements
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIR : Contrat d'Intégration Républicaine
CMU : Couverture Maladie Universelle
CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNDA : Cour Nationale des Demandes d'Asile
COSOL : Colocation Solidaire
CPAM : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CSDR : Commission mensuelle de Sortie des Déboutés/Réfugiés
CSS : complémentaire santé solidaire
DAEL : dispositif d'accès à l'emploi, logement autonomie sociale
DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DNA : Dispositif National d'Accueil
DRIM : Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations
HUDA (P) : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (Pérenne)
IML : InterMédiation Locative
MSD : Maison des Solidarités Départementales
OFII Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAU : Place d'Accueil d'Urgence
PICBPI : plateforme d'intégration des compétences professionnelles des BPI
PUMA : protection universelle maladie
RSA : Revenu de Solidarité Active
SDS : Sans Domicile Stable
SIAO : Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SNE : système national d'enregistrement

SPADA : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

SPIE : service public de l'insertion et de l'emploi

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités souhaite disposer d'un diagnostic pré-opérationnel préalable à la mise en œuvre d'un guichet unique départemental permettant aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI) de bénéficier d'un accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés.

Le déploiement d'un tel programme vise de manière globale l'intégration des BPI. Plus précisément, il permettrait potentiellement de favoriser l'accès aux droits communs ou spécifiques dans différents champs : le logement, l'emploi, la formation, la santé, la vie sociale, les droits sociaux.

Pour répondre à cette ambition, le guichet unique AGIR repose sur 3 piliers : l'accompagnement global et individualisé, la coordination des acteurs locaux de l'intégration et les partenariats favorables à ces missions d'accès aux droits.

L'étude s'inscrit en amont de la mise en place du dispositif AGIR et consiste dans la réalisation d'un diagnostic socle. Les objectifs de l'étude ont été les suivants :

- Mieux connaître le profil des BPI et leur évolution ces dernières années ;
- Anticiper les besoins à venir pour ce public ;
- Dresser un état des lieux des acteurs de l'intégration sur le territoire départemental ;
- Analyser les forces et les faiblesses des offres de service et de leur niveau de coordination ;
- Mieux comprendre les parcours des BPI dans l'accès au droit commun ;
- Prendre en compte les dimensions multiples de l'intégration ;
- Connaître les ressources mobilisables pour le parcours d'intégration des BPI ;
- Préfigurer la coordination à venir par le dispositif d'enquête ;
- Formuler des préconisations supports au déploiement d'AGIR en 2022.

Le présent rapport se décompose en trois parties. La première est consacrée à une analyse des profils des BPI des Alpes-Maritimes ; la deuxième analyse les difficultés rencontrées par les BPI et les ressources et opportunités dans le département des Alpes-Maritimes ; la troisième présente les préconisations proposées.

1. Profils des BPI

1.1 Données utilisées

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) des Alpes-Maritimes a fourni des données sur les six dernières années concernant les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), ce qui correspond à la quasi-totalité des personnes ayant obtenu le statut de BPI dans le département. Ces données, sous forme de tableaux Excel, comportent des informations sur le nombre de signataires du CIR, l'année de signature de ce contrat, le statut (réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire), le pays de nationalité, le sexe, la tranche d'âge, la situation matrimoniale, le niveau scolaire, si une formation linguistique est prescrite et le cas échéant, le nombre d'heures prescrites.

Ces données ont permis d'effectuer une analyse des BPI et d'établir des profils. Ces éléments ont conduit à établir des hypothèses de besoin d'accompagnement pour certains profils.

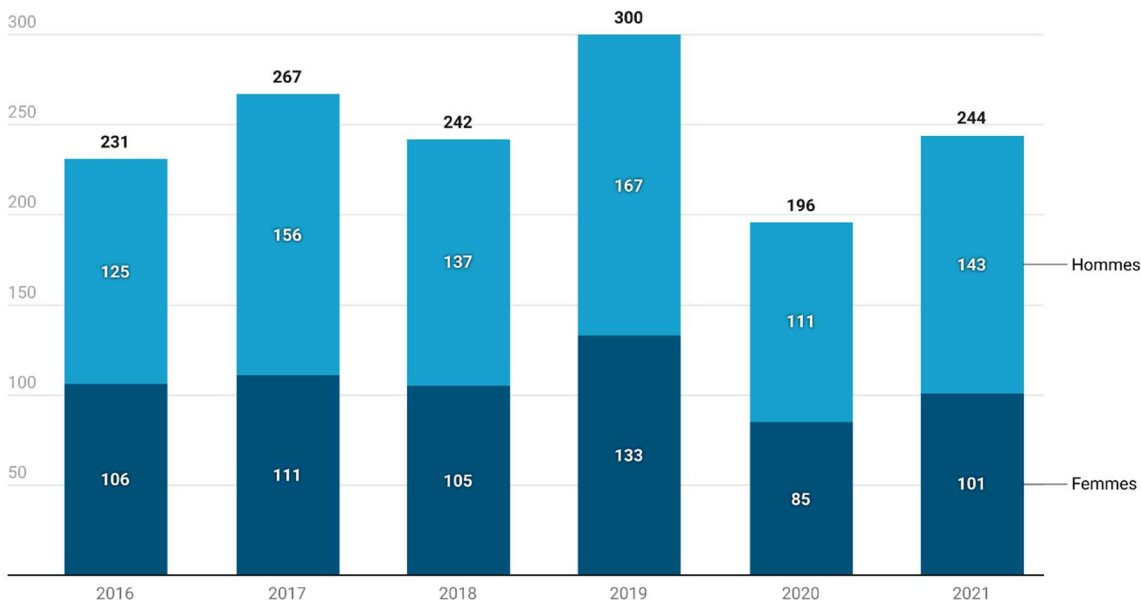
1.2 Analyse des données

Nombre de BPI et sexe

On constate peu de variation d'année en année du nombre de BPI, avec un nombre annuel de personnes obtenant ce statut à peu près stable, sur les six dernières années, qu'il s'agisse du nombre global de BPI ou du nombre de BPI par sexe. Les données de l'année 2020 constituent une particularité du fait de la crise sanitaire et du confinement mis en place.

Nombre de BPI par sexe et année de signature

Dans les Alpes-Maritimes, entre 2016 et 2021(*)



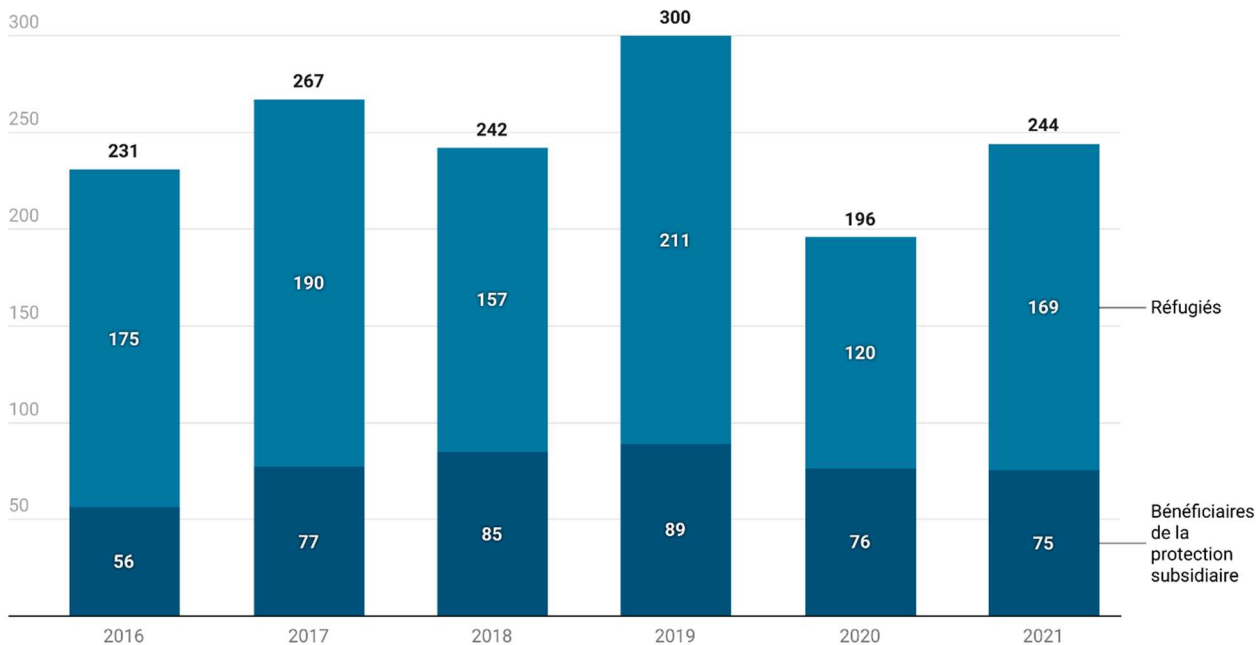
(*) Les données sont traitées au mois de Novembre 2021 - TOTAL 2016-2021 : 1480 personnes
Graphique: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Le département des Alpes-Maritimes accueille en moyenne depuis 6 ans, 247 nouveaux BPI chaque année.

Sur les 6 dernières années, 69 % des BPI ont obtenu le statut de réfugié. Les 31 % restant ont obtenu quant à eux le bénéfice de la protection subsidiaire.

Nombre de BPI par type de protection et par année de signature

Dans les Alpes-Maritimes, entre 2016 et 2021(*)



(*) Les données sont traitées au mois de Novembre 2021 - TOTAL 2016-2021 : 1480 personnes

Graphique: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Le test du khi-2¹ appliqué aux données statistiques sur le sexe et le type de protection obtenue montre une attraction significative entre d'une part, le fait d'être un homme et l'obtention du statut de réfugié et d'autre part, le fait d'être une femme et d'obtenir une protection subsidiaire.

¹ Le test du khi-deux d'indépendance est une hypothèse statistique utilisée pour déterminer si deux variables catégorielles ou nominales sont susceptibles d'être liées ou pas (on dit aussi d'être dépendantes entre elles ou indépendantes entre elles).

Relation entre le sexe et le type de protection obtenue

Pour les BPI des Alpes-Maritimes, entre 2016 et 2021

Type de protection	Nb Femmes	% Femmes	Nb Hommes	% Hommes	Total
Bénéficiaires de la protection subsidiaire	228	49,8%	230	50,2%	458
Réfugiés	413	40,4%	609	59,6%	1 022
Total	641	43,3%	839	56,7%	1 480

Rouge : Éléments sous-représentés - Bleu : Éléments sur-représentés. La relation est très significative. p -value = < 0,01 ; $\chi^2 = 11,3$; $ddl = 1$. Lecture : 49,8 % des bénéficiaires d'une protection subsidiaire sont des femmes. Pour rappel, les femmes ne représentent pas 49.8 % de l'échantillon analysé. L'effet de la modalité "Femmes" influe fortement sur l'obtention d'une protection subsidiaire.

Tableau: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

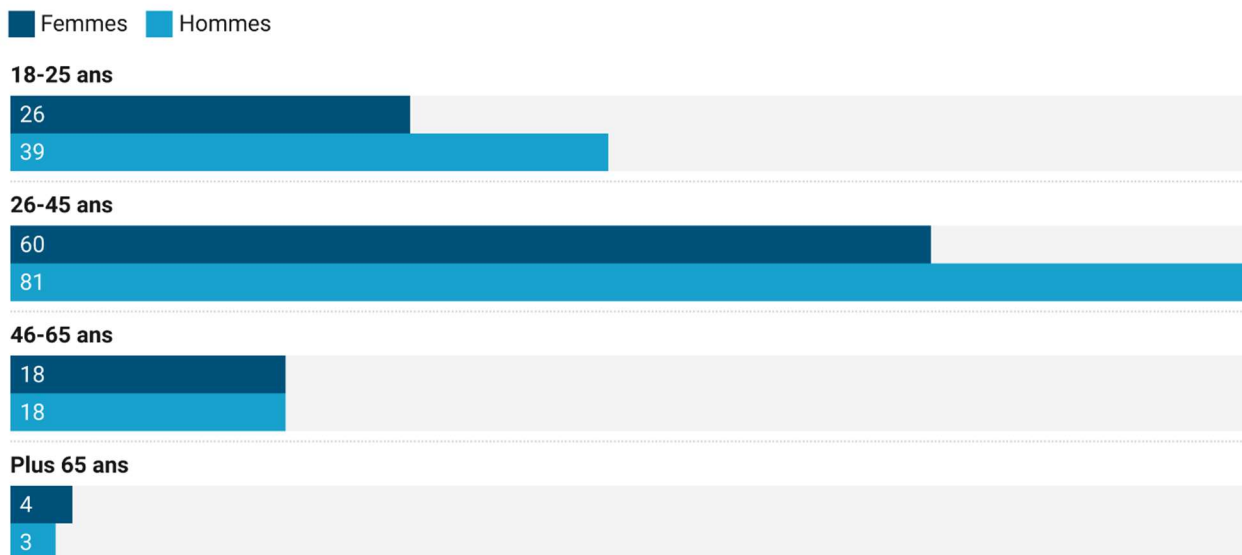
Cependant, ce résultat est à lire avec précaution. En effet, il peut être l'effet d'autres variables, comme le pays d'origine des personnes, qui peut être déterminant dans l'obtention du statut de réfugiés : zones de guerre par exemple comme la Syrie ou l'Afghanistan.

Nombre de BPI par tranche d'âge

La majeure partie des BPI accueillie chaque année est majoritairement des personnes jeunes, hommes ou femmes, se situant dans la tranche d'âge 18-44 ans. En moyenne, la population de BPI **a majoritairement entre 26 et 45 ans.** Il s'agit donc d'une population susceptible d'être active et pour laquelle des actions d'insertion professionnelle, reposant le cas échéant sur de la formation, sont potentiellement à envisager.

Nombre moyen de nouveaux BPI chaque année par âge et par sexe

En moyenne, calculé entre 2016 et 2021(*), dans les Alpes-Maritimes



(*) Les données sont traitées au mois de Novembre 2021

Graphique: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Répartition des BPI selon leur pays d'origine

La carte ci-après permet de visualiser les pays d'origine des personnes ayant obtenu le statut de BPI sur les six dernières années.

La majeure partie des BPI est originaire de la fédération de Russie (252 personnes), suivis des ressortissants de la Syrie (135), de l'Albanie (122), de l'Afghanistan (108), de la Turquie (101), de l'Iran (101), puis des personnes originaires de l'Ukraine (60), de l'Irak (57), du Soudan (49), du Nigéria (39), de la Géorgie (37) et de la Lybie (30). La carte fait apparaître d'autres pays d'origine des BPI mais qui représentent un flux moins important.

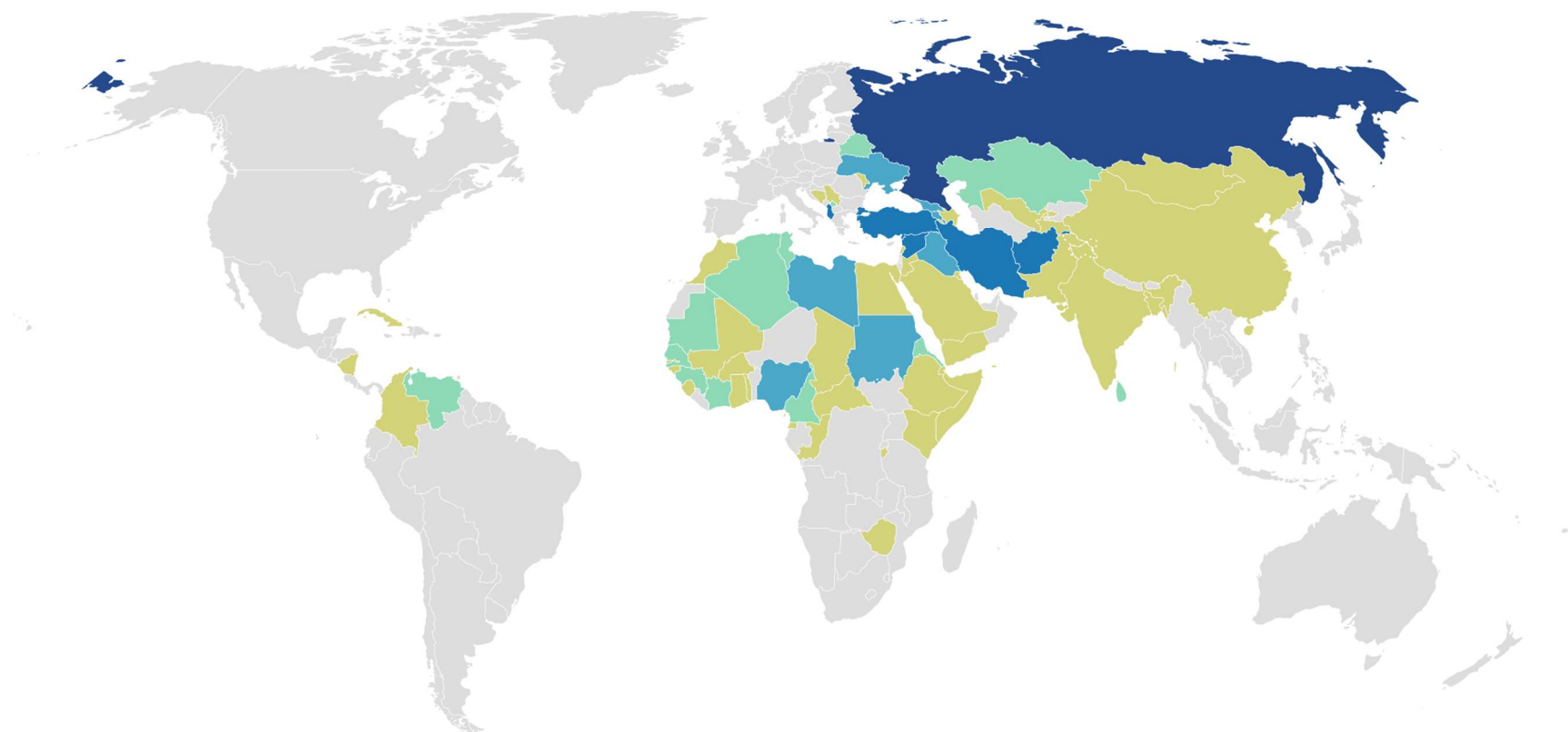
Nous constatons **que la grande majorité des pays d'origine des BPI n'est pas francophone, du moins la langue officielle du pays n'est pas le français, ce qui conduit à faire l'hypothèse d'un besoin de formation linguistique de ces BPI.**

Lien vers carte interactive (<https://datawrapper.dwcdn.net/vfDbC/1/>)

Répartition des BPI selon leur pays d'origine

Signataires du CIR entre 2016 et 2021(*), dans les Alpes-Maritimes.

Nombre de BPI dans le 06

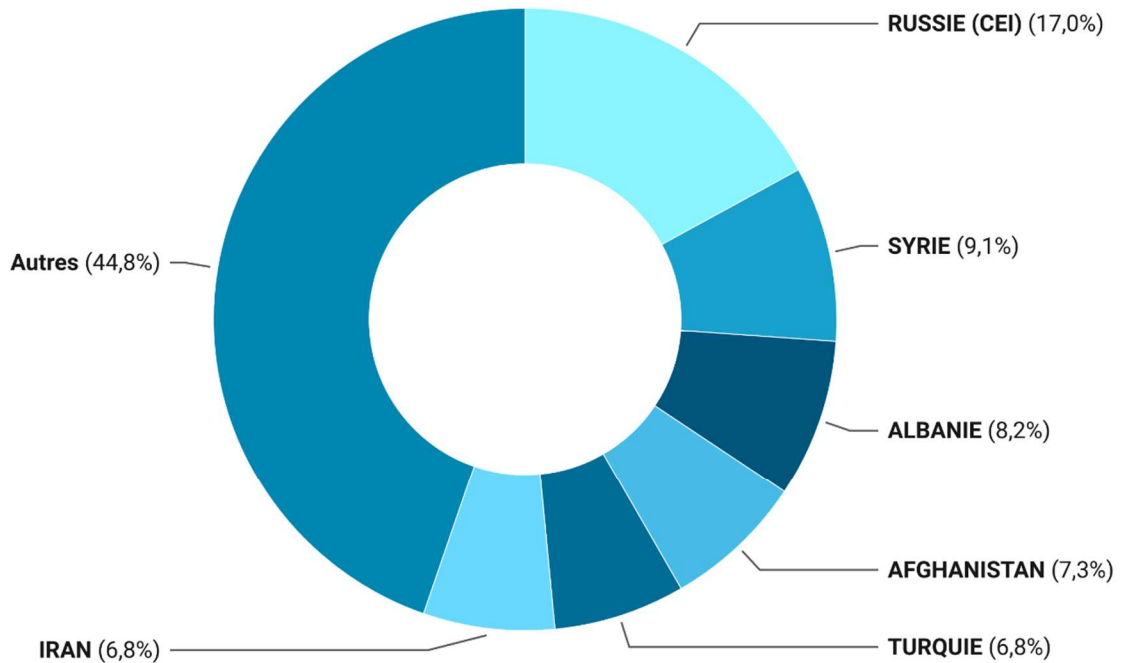


Zone manquantes : Palestine : 2 BPI - Pays indéterminé : 4 BPI (*) Les données 2021 sont traitées en Novembre. Nombre total de BPI entre 2016 et 2021 : 1480

Carte: LARIIS - • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Répartition des BPI des Alpes-Maritimes selon leur pays d'origine

Données des signataires du CIR entre 2016 et 2021(*)



Chacune des 61 nationalités du groupe "Autres" représente moins de 5% de l'intégralité du groupe analysé. Total 2016-2021 : 1480 personnes. (*) Les données 2021 sont traitées en Novembre.

Graphique: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Chacune des 61 nationalités qui composent le groupe « Autres » représente moins de 5% de l'ensemble de la population étudiée, soit moins de 60 personnes sur 6 ans.

Le test du khi-2 appliqué aux données statistiques sur le sexe et la nationalité montre une attraction significative entre certains pays et le sexe des BPI ; entre le fait d'être une femme et originaire de la Russie, du Nigéria ou de la Géorgie et le fait d'être un homme et originaire de l'Afghanistan, de la Turquie, du Soudan ou encore de l'Erythrée.

Relation entre le sexe et la nationalité

Pour les BPI des Alpes-Maritimes, entre 2016 et 2021

Nationalité	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
AFGHANISTAN	17	15,7%	91	84,3%	108
ERYTHREE	5	20,0%	20	80,0%	25
GEORGIE	23	62,2%	14	37,8%	37
MAURITANIE	1	7,7%	12	92,3%	13
NIGERIA	28	71,8%	11	28,2%	39
RUSSIE (CEI)	140	55,6%	112	44,4%	252
SOUDAN	11	22,4%	38	77,6%	49
TURQUIE	17	16,8%	84	83,2%	101

Rouge : Éléments sous-représentés - Bleu : Éléments sur-représentés. La relation est très significative. $p\text{-value} = < 0,01$; $\text{Khi}^2 = 175,0$; $\text{ddl} = 66$. Seuls les pays dont les résultats sont significatifs apparaissent dans la visualisation. Les autres pays d'origines sont composés d'une population dont la répartition par sexe n'est pas significative (ni attraction, ni répulsion entre les variables).

Tableau: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Par ailleurs, le même test effectué sur les données statistiques relatives à la nationalité et à l'âge montre une attraction forte entre le fait d'être un.e jeune entre 18 et 25 ans et originaire de l'Afghanistan, de la Guinée, du Nigéria ou encore de la Turquie. L'attraction est également forte entre le fait d'être âgé de 26 à 45 ans et d'être de nationalité géorgienne, iranienne, mauritanienne ou encore soudanaise.

Relation entre la nationalité et l'âge

Pour les BPI signataires du CIR des Alpes-Maritimes, entre 2016 et 2021

Pays de nationalité	18-25 ans	26-45 ans	46-65 ans	Plus 65 ans
AFGHANISTAN	47,2%	48,1%	3,7%	0,9%
BIELORUSSIE	0,0%	66,7%	16,7%	16,7%
DJIBOUTI	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GEORGIE	8,1%	81,1%	5,4%	5,4%
GUINEE (REP. DE)	45,5%	50,0%	4,5%	0,0%
IRAK	17,5%	45,6%	28,1%	8,8%
IRAN	8,9%	71,3%	18,8%	1,0%
JORDANIE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
KAZAKHSTAN (CEI)	0,0%	66,7%	16,7%	16,7%
MAURITANIE	7,7%	92,3%	0,0%	0,0%
MONGOLIE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
NICARAGUA	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NIGERIA	56,4%	41,0%	2,6%	0,0%
PAYS INDETERMINE	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
RUSSIE (CEI)	27,4%	47,2%	21,4%	4,0%
SIERRA LEONE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
SOUDAN	24,5%	73,5%	2,0%	0,0%
SYRIE	31,9%	45,2%	22,2%	0,7%
TURQUIE	37,6%	54,5%	7,9%	0,0%
UKRAINE (CEI)	6,7%	65,0%	20,0%	8,3%
VENEZUELA	30,0%	50,0%	10,0%	10,0%
Total	26,3%	56,8%	14,4%	2,6%

Rouge : Éléments sous-représentés - Bleu : Éléments sur-représentés. La relation est très significative. p -value = < 0,01 ; $\chi^2 = 357,2$; ddl = 198. Seuls les pays dont les résultats sont significatifs apparaissent dans la visualisation. Lecture : 47,2% des BPI Afghans sont âgés de 18-25 ans. Pour rappel, les personnes de 18-25 ans ne représentent pas 47,2% de la population analysée. Les calculs de significativité permettent d'affirmer qu'il existe une attractivité significative entre les modalités "18-25 ans" et "Nationalité : Afghanistan".

Tableau: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Situation matrimoniale

Les situations de célibat ou de mariage représentent la quasi-totalité des situations matrimoniales rencontrées dans la population étudiée.

Situation matrimoniale des BPI par sexe

Sur la totalité des signataires du CIR entre 2016 et 2021(*), dans les Alpes-Maritimes

Situation	Femmes	Hommes	Total général ▲
Pacs	1		1
Séparé	16	1	17
Concubin	14	16	30
Veuf	34	2	36
Divorcé	50	15	65
Célibataire	228	428	656
Marié	298	377	675
Total général	641	839	1 480

(*) Les données 2021 sont traitées en Novembre.

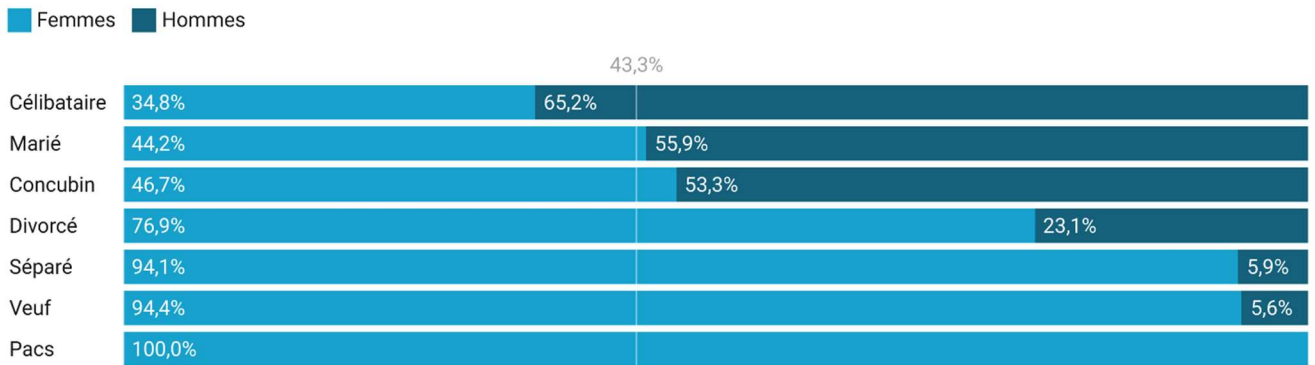
Tableau: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Par une lecture genrée, nous constatons que **la situation matrimoniale la plus courante chez les femmes est le mariage, alors qu'il s'agit du célibat chez les hommes.**

Cette information permet de **déduire que les hommes sont majoritairement des personnes isolées. Cette situation est susceptible d'avoir des incidences dans le parcours de demandeurs d'asile et de BPI, au regard de la mise à l'abri en fonction de la situation de vulnérabilité présentée (cf. infra).**

Répartition par sexe des différentes situations matrimoniales des BPI

Sur la totalité des signataires du CIR entre 2016 et 2021(*), dans les Alpes Maritimes



(* Les données 2021 sont traitées en Novembre. TOTAL 2016-2021 : 1480 personnes. La population étudiée est composée à 43.3 % de femmes.
Graphique: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Le graphe ci-dessus permet de visualiser la répartition statistique par sexe en fonction de la situation matrimoniale, sachant que la population étudiée est composée de 43.3% de femmes (repère qui apparaît dans le graphe).

Nous attirons l'attention sur l'effet des proportions dans un échantillon à faible valeur. Pour rappel, la population totale, femmes et hommes, est composée de : 30 personnes en concubinage, 65 personnes divorcées, 17 personnes séparées, 36 personnes veuves et 1 seule personne Pacsée.

Les tests de significativité permettent de confirmer la **sur-représentation des hommes dans la situation de célibat. Ainsi, si à l'inverse les femmes sont sous-représentées dans cette situation matrimoniale, elles sont par ailleurs sur-représentées dans les situations moins courantes de divorce, séparation et veuvage.**

Relation entre le sexe et la situation matrimoniale

Pour les BPI des Alpes-Maritimes, entre 2016 et 2021

Situation matrimoniale	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
Célibataire	228	34,8%	428	65,2%	656
Concubin	14	46,7%	16	53,3%	30
Divorcé	50	76,9%	15	23,1%	65
Marié	298	44,1%	377	55,9%	675
Pacs	1	100,0%	0	0,0%	1
Séparé	16	94,1%	1	5,9%	17
Veuf	34	94,4%	2	5,6%	36

Rouge : Éléments sous-représentés - Bleu : Éléments sur-représentés. La relation est très significative. $p\text{-value} = < 0,01$; $\text{Khi2} = 107,3$; $\text{ddl} = 6$. Lecture : 65.2 % des BPI célibataires sont des hommes. Au regard de la nature de l'échantillon analysé, les hommes apparaissent sur-représentés de manière très significative dans les situations de célibat.

Tableau: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Le test Khi-2 permet de montrer une attraction forte entre le fait d'être célibataire et originaire d'Afghanistan ou du Nigéria ; entre le fait d'être divorcé et de nationalité russe (CEI) ; entre le fait d'être marié et de nationalité syrienne, irakienne ou ukrainienne ou encore le fait d'être veuf.ve et être russe.

Relation entre la nationalité et la situation matrimoniale

Pour les BPI des Alpes-Maritimes, entre 2016 et 2021

Nationalité	Célibataire	Concubin	Divorcé	Marié	Pacs	Séparé	Veuf
AFGHANISTAN	9,8%	3,3%	0,0%	6,2%	0,0%	0,0%	2,8%
ALBANIE	6,9%	0,0%	9,2%	9,3%	0,0%	29,4%	8,3%
ALGERIE	1,4%	0,0%	4,6%	1,2%	0,0%	5,9%	0,0%
ARMENIE (CEI)	2,4%	0,0%	7,7%	1,8%	0,0%	0,0%	2,8%
BANGLADESH	0,0%	0,0%	1,5%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%
BIELORUSSIE	0,3%	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%
CAMEROUN	1,5%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	2,8%
CENTRAFRIQUE	0,6%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	5,6%
CONGO	0,6%	3,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
COTE D'IVOIRE	2,0%	3,3%	0,0%	0,6%	0,0%	11,8%	0,0%
EGYPTE	0,3%	3,3%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
ERYTHREE	2,1%	6,7%	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%
GUINEE EQUATORIALE	0,0%	3,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
IRAK	2,4%	0,0%	1,5%	5,6%	0,0%	0,0%	5,6%
JORDANIE	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
KAZAKHSTAN (CEI)	0,2%	0,0%	0,0%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%
KOWEIT	0,3%	3,3%	0,0%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
MALI	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MAROC	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%
MOLDAVIE (CEI)	0,0%	3,3%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
NIGERIA	4,7%	6,7%	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%
RUSSIE (CEI)	15,7%	13,3%	27,7%	16,0%	100,0%	23,5%	38,9%
SENEGAL	1,4%	0,0%	1,5%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
SYRIE	6,3%	6,7%	1,5%	13,2%	0,0%	5,9%	2,8%
TADJIKISTAN (CEI)	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TCHAD	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	2,8%
TOGO	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	5,9%	0,0%
TUNISIE	1,4%	6,7%	1,5%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
UKRAINE (CEI)	1,4%	6,7%	7,7%	6,2%	0,0%	5,9%	2,8%
VENEZUELA	2,0%	3,3%	1,5%	0,6%	0,0%	0,0%	2,8%
ZIMBABWE	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
PAYS INDETERMINE	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,9%	0,0%

Rouge : Éléments sous-représentés - Bleu : Éléments sur-représentés. La relation est très significative. p -value = < 0,01 ; $\chi^2 = 599,4$; $ddl = 396$. Seuls les pays dont les résultats sont significatifs apparaissent dans la visualisation. Lecture : 9,8% des BPI célibataires sont de nationalité Afghane. Pour rappel, les personnes de nationalité Afghane ne représentent pas 9,8 % de l'échantillon analysé. Dans celui-ci, l'effet de la modalité "Nationalité : Afghanistan" influe fortement sur le fait d'être non célibataire.

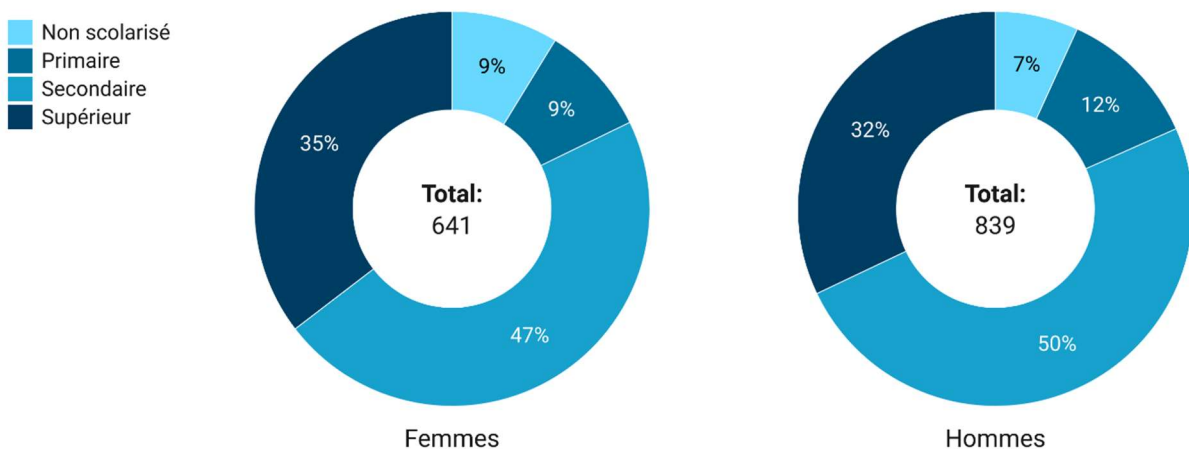
Tableau: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Niveau de scolarité

Le niveau de scolarité des femmes BPI apparaît plus hétérogène que celui des hommes. Elles sont plus exposées à la non scolarisation. Pour autant, la proportion de femmes ayant eu accès à un niveau d'étude supérieure, est elle-aussi plus importante.

Répartition du niveau de scolarité des BPI par sexe

En pourcentages, sur la totalité des signataires du CIR entre 2016 et 2021 (*), dans les Alpes-Maritimes



(*) Les données 2021 sont traitées en Novembre. TOTAL 2016-2021 : 1480 personnes
Graphique: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Le faible niveau scolaire peut constituer un frein à l'insertion socio-professionnelle, en raison de difficultés que peuvent rencontrer les BPI pour apprendre et maîtriser une nouvelle langue, pour être autonomes dans la réalisation de différentes démarches administratives et aussi pour suivre, le cas échéant, une formation professionnelle.

Le travail de significativité statistique permet de montrer une sur-représentation des BPI non scolarisés ou avec un niveau scolaire correspondant à l'école primaire et le fait d'être originaire d'Afghanistan. En revanche, le tableau montre une forte attraction entre le fait de venir d'Iran, de Russie ou d'Ukraine et d'être diplômé.es du supérieur.

Relation entre la nationalité et le niveau de scolarisation

Pour les BPI des Alpes-Maritimes, entre 2016 et 2021

Nationalité	Non scolarisé	Primaire	Secondaire	Supérieur
AFGHANISTAN	16,8%	18,7%	6,0%	2,5%
ALBANIE	3,5%	7,1%	11,2%	5,7%
BOSNIE	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%
CAMEROUN	0,9%	0,6%	1,4%	0,2%
CHINE	0,9%	3,2%	0,5%	0,0%
COTE D'IVOIRE	3,5%	2,6%	1,4%	0,4%
DJIBOUTI	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%
ERYTHREE	0,9%	3,2%	2,6%	0,4%
ETHIOPIE	0,9%	0,0%	1,1%	0,0%
GAMBIE	0,0%	1,3%	0,3%	0,0%
GEORGIE	0,0%	0,0%	2,8%	3,4%
GHANA	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%
GUINEE (REP. DE)	4,4%	2,6%	1,4%	0,8%
IRAN	1,8%	0,0%	3,8%	14,6%
KOWEIT	5,3%	0,0%	0,2%	0,2%
LIBAN	0,0%	0,0%	0,2%	1,3%
LIBYE	0,0%	1,3%	1,2%	3,4%
MAURITANIE	1,8%	2,6%	0,8%	0,4%
NIGERIA	3,5%	5,2%	3,8%	0,2%
PAKISTAN	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%
PALESTINE	0,9%	0,0%	0,2%	0,0%
RUSSIE (CEI)	14,2%	7,7%	17,5%	20,4%
SENEGAL	0,9%	3,2%	0,5%	0,2%
SOMALIE	2,7%	1,3%	0,2%	0,0%
SOUDAN	7,1%	7,7%	2,6%	1,9%
SYRIE	9,7%	13,5%	8,3%	8,9%
TCHAD	0,9%	0,6%	0,0%	0,0%
TURQUIE	2,7%	7,7%	9,2%	3,4%
UKRAINE (CEI)	0,9%	0,0%	2,3%	8,9%
VENEZUELA	0,0%	0,6%	0,6%	2,5%
PAYS INDETERMINE	2,7%	0,6%	0,0%	0,0%

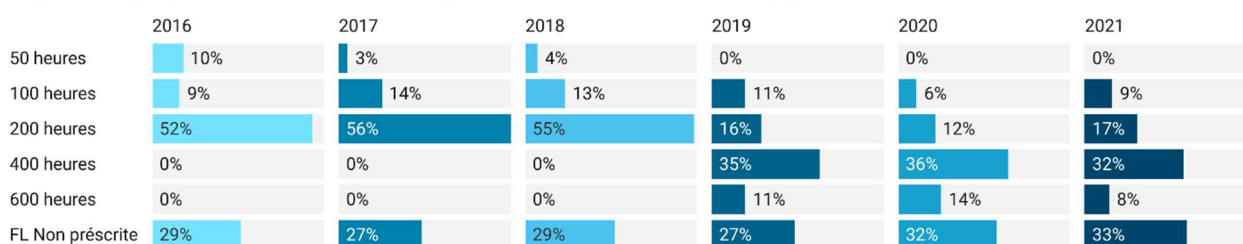
Rouge : Éléments sous-représentés - Bleu : Éléments sur-représentés. La relation est très significative. $p\text{-value} = < 0,01$; $\text{Chi}^2 = 607,5$; $\text{ddl} = 198$. Seuls les pays dont les résultats sont significatifs apparaissent dans la visualisation. Lecture : 16,8 % des BPI non scolarisés sont originaires d'Afghanistan. Pour rappel, les personnes originaires d'Afghanistan ne représentent pas 16,8 % de l'échantillon analysé. L'effet de la modalité "Origine : Afghanistan" influe fortement sur le fait d'être non scolarisé.

Répartition du nombre d'heures prescrites de formation linguistique

La visualisation permet de constater clairement l'effet de la loi « asile et immigration » de 2018, avec l'augmentation significative du nombre d'heures de formation linguistique prescrites (au-delà de 400 heures) à partir de 2019.

Évolution de la répartition du nombre d'heures de FL prescrites entre 2016 et 2021(*)

En pourcentages par année, sur la totalité des signataires du CIR entre 2016 et 2021(*), dans les Alpes-Maritimes



(*) Les données 2021 sont traitées en Novembre. TOTAL 2016-2021 : 1480 personnes

Graphique: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Nous pouvons constater que **depuis 2019, plus de 55% des BPI sont soumis à au moins 200 heures de formation linguistiques. Le nombre de BPI non soumis à cette formation linguistique au regard de l'évaluation de leur niveau de maîtrise de la langue française, effectuée par l'OFII, est à peu près stable chaque année : aux environs de 30% des BPI.**

Éléments de profil mis en lumière

La langue officielle d'une grande majorité des pays d'origine des BPI n'est pas le français, ce qui conduit à faire l'hypothèse d'un besoin de formation linguistique de ces BPI.

D'un point de vue statistique, des attractions significatives apparaissent entre :

- Le pays d'origine et le sexe des BPI :
 - le fait d'être une femme et originaire de la Russie, du Nigéria ou de la Géorgie ;
 - le fait d'être un homme et originaire de l'Afghanistan, de la Turquie, du Soudan ou encore de l'Erythrée.

- Le pays d'origine et l'âge :
 - le fait d'être un.e jeune entre 18 et 25 ans et originaire de l'Afghanistan, de la Guinée, du Nigéria ou encore de la Turquie ;

- le fait d'être âgé de 26 à 45 ans et de nationalité géorgienne, iranienne, mauritanienne ou encore soudanaise.

- La situation matrimoniale et le sexe :
 - une sur-représentation des hommes dans la situation de célibat ;
 - une sur-représentation des femmes dans les situations moins courantes de divorce, séparation et veuvage.

- Le niveau scolaire et le pays d'origine
 - une sur-représentation des BPI non scolarisés ou avec un niveau scolaire correspondant à l'école primaire et le fait d'être originaire d'Afghanistan ;
 - le fait d'être diplômé.e de l'enseignement supérieur et originaire d'Iran, de Russie ou d'Ukraine.

Sans préjuger des situations particulières, cette mise en lumière permet d'identifier des profils susceptibles de présenter des besoins en lien avec le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'étude par exemple.

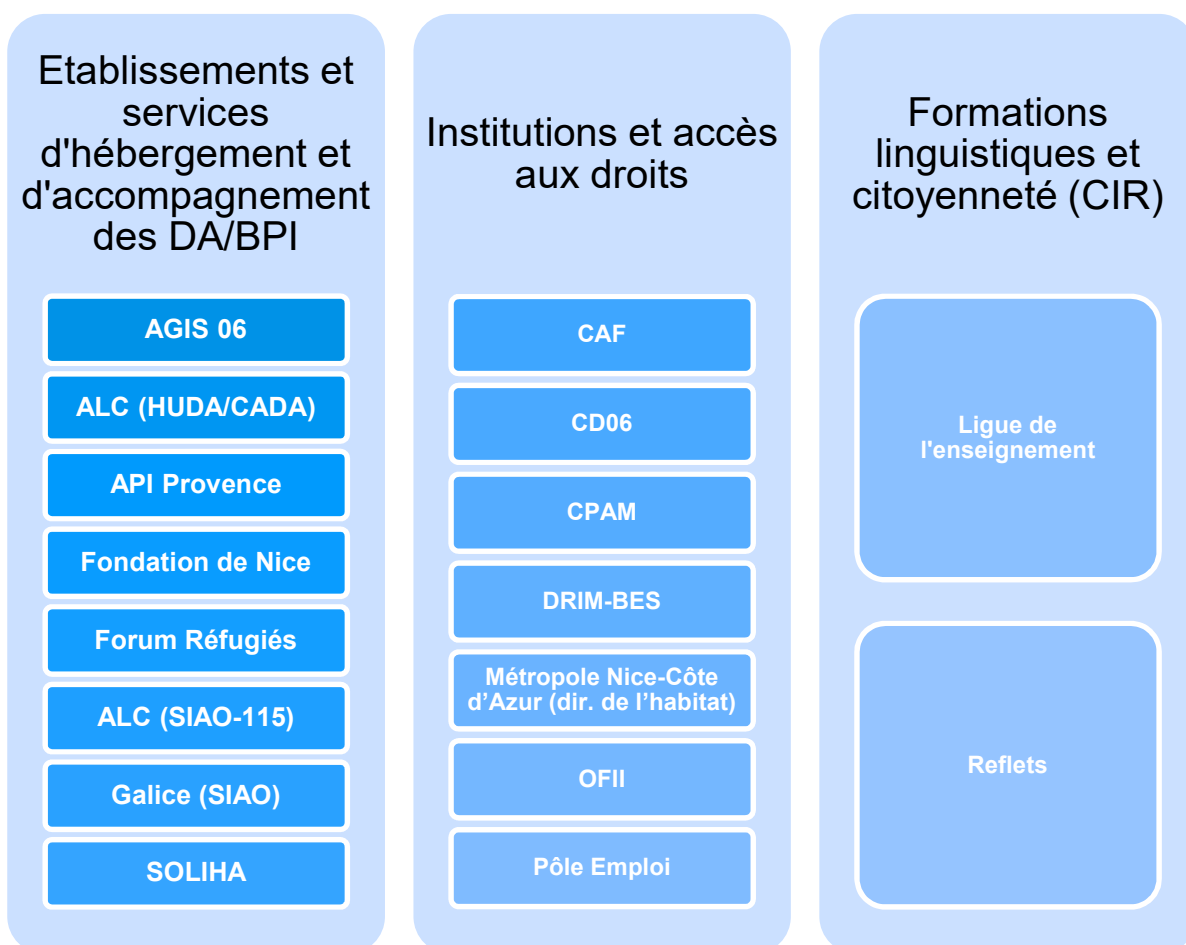
2. Parcours d'intégration socio-professionnelle

2.1 Données utilisées

L'analyse repose sur les informations recueillies par l'intermédiaire d'entretiens d'une part, avec des acteurs intervenant auprès des BPI, par des dispositifs dédiés ou dans le droit commun et d'autre part, avec des BPI.

Une grille d'entretien a été élaborée préalablement. Elle a été plus ou moins adaptée en cours d'entretien, de manière à recueillir des informations complètes et pertinentes.

Dix-sept entretiens avec des acteurs intervenant auprès des BPI ont été menés : acteurs institutionnels, du domaine associatif du champ de l'hébergement, de l'insertion, de l'emploi, de la formation.... Les acteurs sollicités sont présentés ci-dessous par ordre alphabétique, dans chaque rubrique.



De la documentation a également été fournie par les personnes interrogées, ce qui a permis de compléter le diagnostic réalisé et/ou de préciser certains éléments évoqués lors des entretiens.

Quatre entretiens auprès de BPI ont également été menés. Les coordonnées des personnes interrogées ont été transmises par l'OFII. Les entretiens ont permis de disposer d'éléments d'information concernant le parcours vécu par les personnes, en tant que demandeurs d'asile, puis en tant que BPI.

L'analyse présentée dans ce document reprend de manière synthétique les principaux éléments issus des sources d'information utilisées, permettant de mettre en lumière les besoins et les freins rencontrés par les BPI dans le cadre de leur parcours d'intégration socio-professionnelle ainsi que les ressources et opportunités déployées dans le département des Alpes-Maritimes.

2.2 Influence du parcours des demandeurs d'asile sur l'intégration socio-professionnelle des BPI

Si l'étude porte sur l'intégration socio-professionnelle des BPI, c'est-à-dire à partir du moment où les demandeurs d'asile obtiennent la reconnaissance du statut de réfugiés ou de bénéficiaires de la protection internationale, il nous a semblé **cohérent de prendre en considération la période pendant laquelle les personnes sont demandeurs d'asile**. En effet, le parcours de demandeur d'asile semble influencer le parcours d'intégration des BPI, dans la mesure où **pendant cette première phase : certains demandeurs d'asile bénéficient de dispositifs d'hébergement et/ou d'accompagnement et continuent d'en bénéficier une fois le statut de BPI obtenu ; des formalités peuvent avoir été effectuées, ce qui permettra d'obtenir plus rapidement l'ouverture des droits de sécurité sociale, les droits de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)...**

Pour mieux comprendre comment le parcours de demandeur d'asile influence celui de BPI, nous avons réalisé **une modélisation de ce parcours, de la demande d'asile et après**

l'obtention du statut de BPI, afin d'identifier les continuités de parcours, les points d'achoppement et les points de rupture éventuels. Cette modélisation est fournie en complément de ce livrable, en format PNG (https://lucid.app/lucidchart/42acb67c-5631-4465-8ebc-187be5741c1d/edit?page=0_0&invitationId=inv_ddfa7060-4ddc-4ce9-b4e2-b875052824c0#).

A leur arrivée sur le territoire français, les demandeurs d'asile peuvent se trouver confrontés au fait de ne pas être orientés vers les acteurs susceptibles de leur indiquer la procédure à suivre, ce qui peut avoir pour conséquence de perdre du temps à trouver le bon interlocuteur (la SPADA), de créer une situation d'errance voire à se retrouver sans hébergement. Certains d'entre eux, avant même le rendez-vous au Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA), peuvent être hébergés en nuitées hôtelières, après une saisie du 115 par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les Maisons des Solidarités Départementales (MSD).

L'élément déterminant la mise en place d'une mise à l'abri de certains demandeurs d'asile est leur situation de vulnérabilité. Cette situation de vulnérabilité est évaluée par l'OFII, pour tous les demandeurs d'asile. La directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale identifie les situations de vulnérabilité spécifiques impliquant de la part des Etats-membres de répondre à des besoins particuliers d'accueil : les mineurs, les mineurs non accompagnés, les handicapés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes ayant des maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, par exemple les victimes de mutilation génitale féminine (article 21 transcrit en droit français à l'article L 522-3 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - CESEDA).

Les demandeurs d'asile identifiés en situation de vulnérabilité par l'OFII peuvent ainsi, en fonction des places disponibles, être orientés vers un hébergement en structures dédiées : en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), en HUDA Pérenne (HUDAP) ou en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).

Le nombre de places dans ces structures relève du Dispositif National d'Accueil (DNA – DN@). **Actuellement, le département des Alpes-Maritimes dispose de 136 places en**

HUDA, c'est-à-dire en nuitées hôtelières ; 515 en HUDAP (en appartements) et 663 en CADA.

Cependant, **ce nombre de places est insuffisant**, d'une part au regard du nombre de demandeurs d'asile arrivant dans le département chaque année. La SPADA des Alpes-Maritimes a enregistré en 2019, 2 881 demandes d'asile, concernant 1529 personnes en famille et 1352 personnes isolées ; en 2020, 1 889 demandes d'asile, concernant 1022 personnes en famille et 867 personnes isolées². Or, le département ne dispose que de 1314 places. D'autre part, les différents acteurs de l'hébergement ont indiqué la difficulté à faire sortir les personnes de ces structures d'hébergement, une fois le statut de BPI obtenu (obtention d'un logement ou dans un autre dispositif d'hébergement comme en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale – CHRS – par exemple), ce qui crée un effet d'engorgement des CADA et HUDA(P).

En l'absence de vulnérabilités particulières listées dans le CESEDA, certains demandeurs d'asile et en particulier les personnes isolées ont un fort risque de ne pas bénéficier d'hébergement dédié. Certains d'entre eux se retrouvent sans domicile stable, ayant recours aux accueils de nuit, ou trouvent un hébergement par leurs propres moyens (réseau personnel, communauté, squat...) voire sont hébergés en Places d'Accueil d'Urgence (PAU), c'est-à-dire en nuitées hôtelières.

Il faut noter que de plus en plus de personnes isolées en demande d'asile sont accueillies dans les Alpes-Maritimes. Outre l'arrivée de ce type de profil dans les flux migratoires de ces dernières années, pour désengorger les centres d'accueil et d'examen de situation des régions Nord et Ile-de-France un quota d'accueil des demandeurs d'asile, majoritairement des personnes isolées, est imposé depuis le 1^{er} janvier 2021.

Or, d'après certains acteurs interrogés, peu de places d'hébergement sont attribuées aux personnes isolées.

Outre le fait d'être mis à l'abri, l'hébergement en HUDA ou CADA permet d'une part, de bénéficier d'un accompagnement préparant l'intégration sociale et d'autre part, une fois le statut de BPI obtenu, de continuer cet accompagnement et de le compléter, afin de favoriser cette intégration.

² Rapport d'activité de la SPADA, 2019 et 2020.

Cet **accompagnement est différent selon les associations en charge des dispositifs HUDA(P) et CADA** (voir les entretiens), à savoir la Fondation de Nice, ALC et API Provence. Il est présenté par ces différentes associations comme **global et ne faisant pas de distinction entre le public accueilli en HUDAP ou en CADA**, malgré un prix de journée différent dans ces deux dispositifs. Cet accompagnement porte notamment sur la préparation du dossier à présenter à l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) en vue de la reconnaissance de la demande d'asile, l'aide à l'accomplissement de formalités administratives, à la scolarisation des enfants... Des ateliers et des sorties sont également organisés dans l'objectif de favoriser l'insertion sociale, des cours de langue sont, le cas échéant, proposés (voir le détail des accompagnements proposés dans la synthèse des entretiens des acteurs interrogés).

En revanche, les **demandeurs d'asile hébergés en HUDA non pérenne (en hôtel) ou hébergés en PAU ou encore ne disposant d'aucun hébergement, si ce n'est par leurs propres moyens, ne bénéficient que d'un accompagnement succinct**. Le Forum Réfugiés intervient ainsi dans le cadre de la prestation B, correspondant en une domiciliation auprès de la SPADA, une orientation vers des hébergements, un accompagnement juridique (aide à la constitution du dossier adressé à l'OFPRA et des informations individuelles) et un accompagnement social (accompagnement à la scolarité et des demandes auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - CPAM - de la protection universelle maladie – PUMA - remplaçant la Couverture Maladie Universelle -CMU).

Ainsi, les demandeurs d'asile ne se retrouvent pas dans une situation équivalente, ce qui a des conséquences sur leur avenir de BPI. **Ceux qui ne sont pas considérés comme vulnérables au regard des critères légaux, peuvent être confrontés à des difficultés, faute d'hébergement et d'accompagnement, qui vont créer de nouvelles vulnérabilités ou révéler des vulnérabilités sous-jacentes, qui pourront être autant d'obstacles dans leur parcours d'intégration socio-professionnelle, une fois le statut de BPI obtenu.** Cette situation est soulignée par plusieurs acteurs dans le cadre des entretiens menés.

De plus, **la durée du traitement de la demande d'asile constitue un facteur d'accroissement de la vulnérabilité psychique de certaines personnes**. En effet, d'après certains acteurs interrogés, l'arrivée en France peut être vue comme l'issue d'un long parcours, émaillé de dangers et d'épreuves physiques, psychologiques... et la fin de leurs

difficultés, alors que de nouveaux obstacles peuvent survenir, la demande d'asile n'étant que le premier jalon d'un nouveau parcours en vue de l'obtention du statut de BPI. La durée de traitement de cette demande de reconnaissance du statut de BPI (6 mois en procédure normale³ ; 3 mois en procédure accélérée⁴) peut conduire certains à une **démotivation voire à un effondrement psychique**. Cette situation est un élément non négligeable à prendre en considération car il peut constituer un obstacle dans l'accompagnement vers une intégration socio-professionnelle.

Deux des trois associations en charge des HUDAP et CADA des Alpes-Maritimes disposent, chacune, d'un psychologue en interne, ce qui permet de mettre en place, le cas échéant, un accompagnement psychologique. Cependant, l'offre de prise en charge semble insuffisante au regard des besoins car les psychologues n'interviennent pas à temps complet dans les structures d'hébergement.

Il faut également souligner qu'en 2020, au niveau national, 19.8% des demandes d'asile (adultes – 23.7% avec les mineurs) ont été acceptées par l'OFPRA, dans le cadre d'une première demande⁵. La même année, la Cour Nationale des Demandes d'Asile (CNDA) a répondu favorablement aux recours contre un refus de reconnaissance du statut de BPI que dans 24.7% des dossiers soumis. Le délai légal pour obtenir une décision de la CNDA est de 5 mois. Le délai moyen de jugement en 2020 était de 5 mois et 18 jours avant le confinement ; il est passé ensuite à 8 mois et 8 jours⁶. Les BPI interrogés dans le cadre de cette étude ont indiqué avoir obtenu leur statut dans un délai d'un an et jusqu'à 5.5 ans pour l'une d'entre elles.

D'une manière générale, **la temporalité des procédures constitue un obstacle qui ne favorise pas l'intégration socio-professionnelle des futurs BPI. Faute d'accompagnement de certains, le temps d'attente ne peut pas être mis à profit pour des actions d'intégration**. De plus, **sauf exception, les demandeurs d'asile n'ayant pas le droit de travailler, aucun accompagnement (voire peu d'accompagnement), ni**

³ Elle concerne la majorité des nationalités des primo-demandeurs.

⁴ Cette procédure concerne les ressortissants des Pays d'Origine Sûre (liste des pays à consulter sur le site de l'OFPRA) ou les personnes qui sollicitent un réexamen de leur demande d'asile, ayant été ou non en procédure normale lors de la première demande. Bénéficient aussi de la procédure accélérée les personnes étant en France depuis plus de 90 jours et/ou les personnes dont la présence constitue une menace grave pour l'ordre public, la sécurité publique ou la sûreté de l'État et/ou les personnes faisant de fausse déclaration et/ou refusant la prise d'empreinte et /ou ne demandant l'asile que pour faire échec à une mesure d'éloignement.

⁵ <https://www.lacimade.org/asile-en-france-premier-bilan-2020/>

⁶ Rapport d'activité 2020, <http://www.cnda.fr/content/download/179204/1758937/version/2/file/RA2020-book.pdf>.

orientation vers de l'intégration professionnelle ne peut être effectuée pendant ce temps d'attente.

2.3 Accompagnement des BPI

Accompagnement dans le cadre de l'hébergement

L'accompagnement des BPI hébergés en HUDA(P) ou CADA s'inscrit dans une continuité, avec l'objectif désormais d'une **ouverture des droits, d'une sortie en logement et d'une insertion professionnelle**.

Les BPI hébergés en HUDA non pérenne (hôtel) continuent d'être accompagnés par Forum Réfugiés dans le cadre de la prestation C : domiciliation de droit commun, ouverture des droits au RSA, explication sur la reconnaissance des diplômes, aide à la recherche d'emploi, de logement...

Des **dispositifs d'hébergement spécifiques aux les BPI** visent également à préparer leur intégration socio-professionnelle et proposent un **accompagnement global**.

Le détail des différents accompagnements figure dans la synthèse des entretiens des différents acteurs.

Accompagnement hors les murs

Les BPI peuvent aussi être accompagnés hors les murs à travers trois dispositifs spécifiques.

Une circulaire de 2019 OFII/SIAO prévoit des mesures d'accompagnement des BPI hébergés en PAU répondant aux conditions fixées (être primo-BPI depuis moins d'un an ; ne pas être pris en charge dans une structure). La **Plateforme Réfugiés** constitue le dispositif d'accompagnement hors les murs avec 30 mesures d'accompagnement (15 prises en charge par ALC ; 15 par la Fondation de Nice). L'accompagnement proposé est global (ouverture des droits, relogement, insertion professionnelle).

La Fondation de Nice gère deux dispositifs hors les murs :

- le dispositif Accompagnement Vers l'Intégration (AVI) qui propose un accompagnement global sur une période de 12 mois, pour des BPI ayant obtenu le statut depuis moins de 2 ans ;

- le dispositif PICBPI (accompagnement par et vers l'emploi) sur une période de 12 mois pour les BPI ayant obtenu le statut depuis moins de 2 ans. L'accompagnement est centré sur l'insertion professionnelle et s'effectue en collaboration avec le secteur Emploi de l'association, qui propose des chantiers d'insertion, dispose d'une ressourcerie, travaille en partenariat avec des entreprises d'insertion et le centre social la Passerelle de Carros pour les cours de français. Un partenariat a aussi été conclu avec la crèche la Maison Bleue, afin que des places soient réservées pour les enfants du public accompagné. Le public cible de cet accompagnement est constitué de familles monoparentales ayant un projet d'insertion professionnelle.

Certains BPI ne bénéficient d'aucun accompagnement spécifique. **Ils peuvent être aidés dans leurs démarches par des travailleurs sociaux dans les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les Maisons des Solidarités Départementales (MSD)**, selon leur localisation géographique ou leur situation familiale (voir la carte ci-après de la localisation des MSD et CCAS). L'accompagnement est essentiellement orienté sur la problématique de l'ouverture des droits (dans beaucoup de situations, aucune démarche n'a été effectuée auparavant), du logement mais aussi sur la scolarisation des enfants. Toutefois, il a été fait part du **manque de connaissance dans le champ du droit d'asile des travailleurs sociaux de droit commun**, qui ne sont pas toujours à même de proposer l'accompagnement ou les démarches les plus adaptées. De plus, **la barrière de la langue** constitue un obstacle important dans l'accompagnement.

Certains BPI, qui ne disposent pas d'un accompagnement spécifique et ne sollicitent pas les CCAS ou les MSD, restent sans accompagnement.

Répartition des CCAS et des MSD des Alpes-Maritimes

En 2021



Une fois les droits ouverts auprès de la CAF, cet organisme peut proposer un accompagnement social. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un accompagnement spécifique pour demandeurs d'asile et BPI, mais d'un accompagnement de droit commun. La CAF peut ainsi proposer aux demandeurs d'asile et aux BPI un accompagnement, dès lors que la famille rencontre une situation ciblée par le socle national de travail social (monoparentalité, décès du conjoint, décès d'un enfant, dette de loyer, séparation). Dans ce cadre, la CAF mobilise tous les leviers internes et externes et peut solliciter, le cas échéant, d'autres partenaires. Cependant, les personnes de la CAF des Alpes-Maritimes interrogées relatent le fait que cette intervention reste marginale auprès des demandeurs d'asile et des BPI, qui ne présentent pas une situation particulière par rapport à d'autres familles.

2.4 Besoins des BPI et freins rencontrés

Les besoins et les freins sont présentés par thématique. Certains besoins ou freins sont mentionnés dans plusieurs thématiques car ils peuvent avoir des conséquences dans différents aspects de la démarche d'intégration des BPI.

2.4.1 Hébergement des BPI

Hébergement dédié en structures

Les **BPI hébergés en HUDA(P) ou en CADA pendant la durée d'instruction de la demande d'asile, continuent de bénéficier de cet hébergement**, pendant un délai de 3 mois renouvelable une fois. Dépassé ce délai, leur hébergement est considéré comme « indû », ce qui peut avoir des conséquences pour les associations gérant ces dispositifs. Elles peuvent se voir appliquer des sanctions financières par l'Etat, financeur des dispositifs, au-delà d'une tolérance de 4% « d'indus » dans les structures. Les BPI interrogés ont fait part de leur expérience et indiqué avoir séjourné entre 12 à 16 mois en HUDA ou CADA, après l'obtention du statut de BPI, en raison d'après leur propos, d'une absence de logement disponible.

Une fois le statut de BPI obtenu, les personnes peuvent bénéficier d'autres places d'hébergement dédié. Ainsi, le département des Alpes-Maritimes dispose de places en **Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) doté de 51 places** (API Provence). Au moment

de l'étude, un appel à projet a été lancé et prévoit la création de 46 places supplémentaires. L'orientation des éventuels bénéficiaires est effectuée par l'OFII.

D'autres dispositifs d'hébergement sont dédiés aux BPI. Ils ont la particularité de proposer outre **l'hébergement, un accompagnement sur une durée plus longue que celle des HUDA et CADA et spécifiquement orienté vers des projets de logement et/ou professionnels.**

Le **dispositif Accueil Proche-Orient (ACPO)**, géré par la Fondation de Nice et API Provence, permet d'héberger des personnes, auparavant accueillies dans les centres de réfugiés situés hors du territoire européen. Elles bénéficient du statut de BPI, dès leur arrivée en France, sans avoir effectué préalablement une demande d'asile. Les candidatures sont adressées par l'association Pierre Valdo. Le dispositif prévoit 30 mesures d'hébergement sur une durée de 12 mois.

La Fondation de Nice gère un autre dispositif, **COSOL (Colocations Solidaires)**, permettant d'offrir un hébergement en colocation pour des BPI (personnes isolées) orientés par le Forum Réfugiés (30 mesures sur 12 mois). Ce dispositif s'adresse aux BPI volontaires pour partager un logement avec des personnes mettant à disposition une partie de ce logement. Les hébergeurs peuvent être des personnes privées, qui font partie de réseaux associatifs Welcome, réseau Espoir... Une convention tripartite est signée entre la Fondation de Nice, l'hébergeur et l'hébergé.

API Provence accueille aussi des BPI dans un dispositif d'accès à l'emploi, logement autonomie sociale (DAEL). Elle dispose dans ce cadre d'un **parc de 15 logements diffus**⁷ (du studio au 6 pièces – 50 places) **proposés à la sous-location** pendant 9 mois (+ renouvellement de 3 mois) **avec possibilité de bail glissant**, pour des BPI hébergés en CADA en situation « d'indus » ou des BPI en PAU. Les candidatures sont internes et proviennent du CADA d'API Provence. Elles sont également adressées par les associations gérant les autres CADA du département (ALC, Fondation de Nice).

Ces dispositifs d'hébergement viennent combler en partie le manque de places du DN@. Nous pouvons **noter la disparité de ces dispositifs et de la durée d'hébergement proposée (12 mois à compter de l'entrée dans l'hébergement) contre 6 mois en principe en HUDA ou CADA à partir de la reconnaissance du statut de BPI. Par ailleurs,**

⁷ Financement européen par le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI).

la durée d'hébergement, quel que soit le dispositif dédié, peut ne pas être en correspondance avec les réels besoins d'accompagnement des BPI.

Ces différents dispositifs et leur nombre de places sont présentés dans le tableau et le graphe ci-après (les places et les appartements du DAEL sont comptés parmi les places et appartements en CADA).

Nombre de places pour DA & BPI dans les dispositifs administrés par les associations locales

Dans le département des Alpes-Maritimes, par type de dispositif, en 2022.

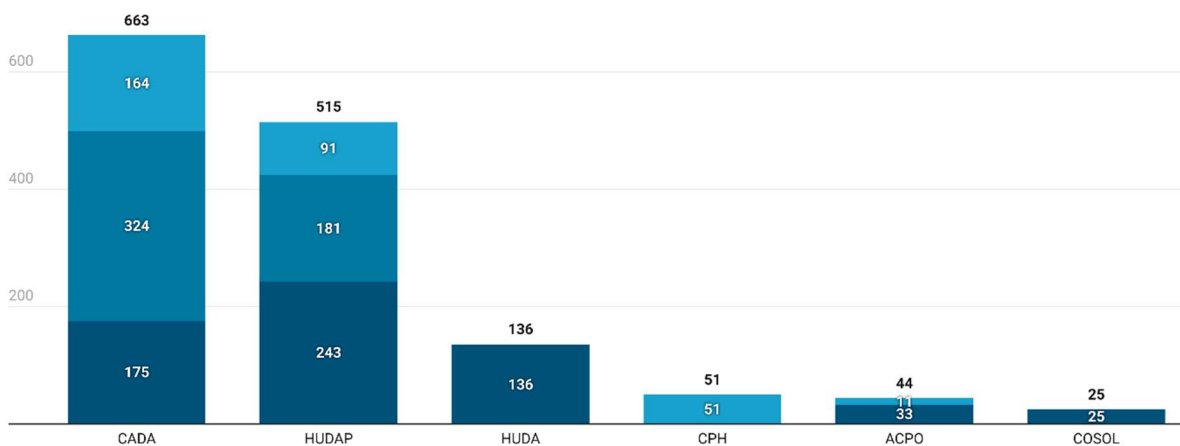
Association	ACPO	CADA	COSOL	CPH	HUDA	HUDAP	Total général
Fondation de Nice	33	175	25	-	136	243	612
ALC	-	324	-	-	-	181	505
API Provence	11	164	-	51	-	91	317
Total général	44	663	25	51	136	515	1 434

Tableau: LARIIS - Source: ALC, API Provence, Fondation de Nice - Créé avec Datawrapper

Nombre de places pour DA & BPI dans les dispositifs administrés par les associations locales

Dans le département des Alpes-Maritimes, par type de dispositif, en 2022.

■ Fondation de Nice ■ ALC ■ API Provence



Graphique: LARIIS - Source: ALC, API Provence, Fondation de Nice - Créé avec Datawrapper

Ces places sont réparties sur 407 appartements. Le tableau suivant indique le nombre d'appartements par dispositif et les associations les gérant.

Nombre d'appartements pour DA & BPI administrés par les associations locales

Dans le département des Alpes-Maritimes, par type de dispositif, en 2022.

Association	ACPO	CADA	COSOL	CPH	HUDA	HUDAP	Total général
Fondation de Nice	7	44	25	-	51	61	188
ALC	-	73	-	-	-	41	114
API Provence	2	43	-	28	-	32	105
Total général	9	160	25	28	51	134	407

Tableau: LARIIS • Source: ALC, API Provence, Fondation de Nice • Créé avec Datawrapper

Le tableau et le graphe ci-dessous présentent le nombre et la typologie des appartements, gérés par les différentes associations. Nous pouvons remarquer que la majeure partie des appartements disponibles (près de 66%) sont de petits appartements (1 à 2 pièces) ne pouvant accueillir des compositions familiales importantes (2 enfants et plus). Néanmoins, les 3 pièces constituent près de 30% des appartements disponibles.

Nombre d'appartements pour DA & BPI administrés par les associations locales

Dans le département des Alpes-Maritimes, par nombre de pièces, en 2022.

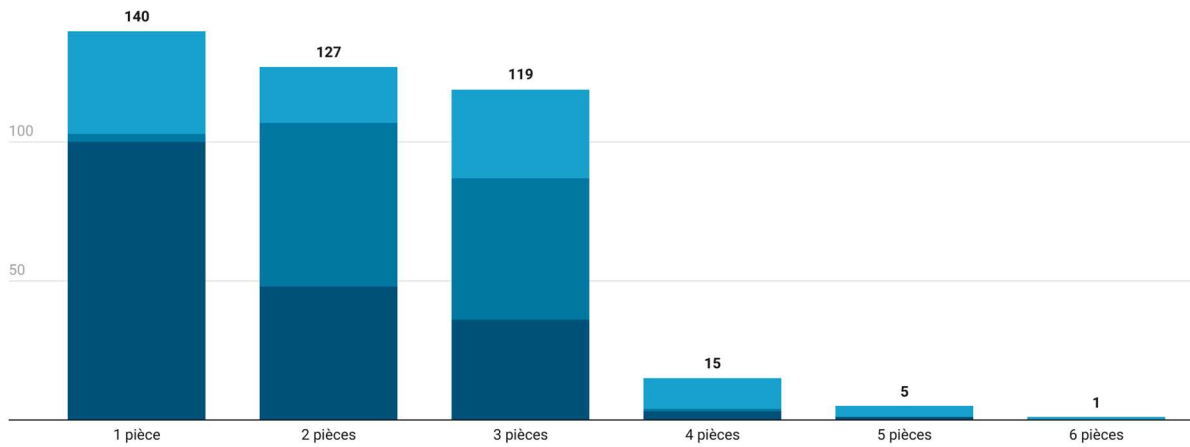
Association	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total général
Fondation de Nice	100	48	36	3	1	-	188
ALC	3	59	51	1	-	-	114
API Provence	37	20	32	11	4	1	105
Total général	140	127	119	15	5	1	407

Tableau: LARIIS • Source: ALC, API Provence, Fondation de Nice • Créé avec Datawrapper

Nombre d'appartements pour DA & BPI administrés par les associations locales

Dans le département des Alpes-Maritimes, par nombre de pièces - Année 2022.

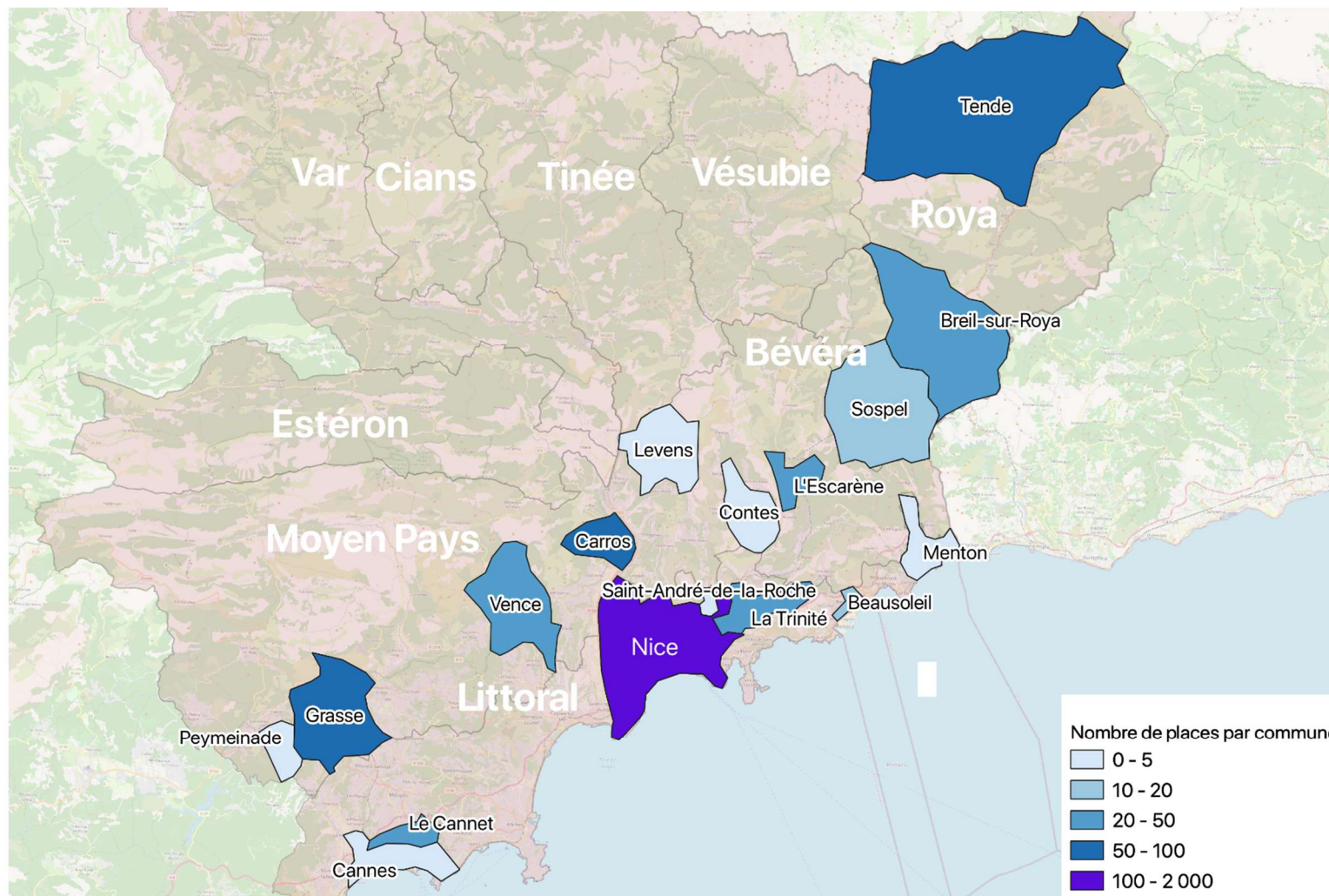
■ Fondation de Nice ■ ALC ■ API Provence



Graphique: LARIIS • Source: ALC, API Provence, Fondation de Nice • Créé avec Datawrapper

70,50% des places d'hébergement sont situés à Nice, le reste étant répartis sur le territoire des Alpes-Maritimes (carte et graphe ci-après), notamment dans l'arrière et le haut-pays. La localisation de l'hébergement, compte tenu de la difficulté pour se déplacer, peut constituer un obstacle dans l'intégration socio-professionnelle des BPI

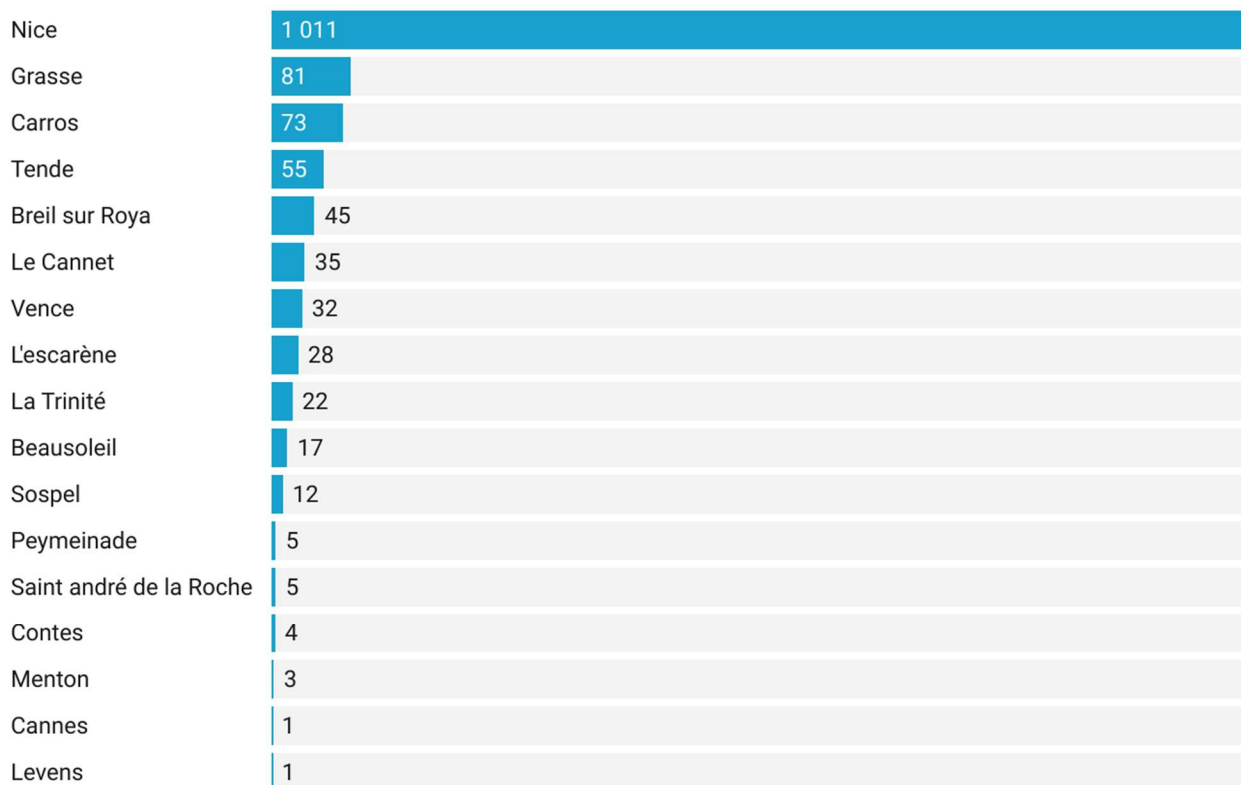
Répartition des places d'hébergement DA-BPI – Alpes-Maritimes



Source : ALC, API-Provence, Fondation de Nice

Répartition par ville des places d'hébergement pour DA-BPI

Dans les dispositifs administrés par les associations locales de l'action sociale des Alpes-maritimes



Graphique: LARIIS • Source: ALC, API Provence, Fondation de Nice • Créé avec Datawrapper

Sortie d'hébergement

La sortie d'hébergement envisagée est en principe l'obtention d'un logement autonome (logement social, en InterMédiation Locative -IML - voire dans le parc privé), sauf pour les personnes qui sont considérées comme ayant encore besoin d'un accompagnement et qui sont orientées vers des hébergements de type résidence sociale ou Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

Les **professionnels des associations gérant des HUDA ou des CADA ont fait part de la difficulté à envisager une sortie en logement autonome dans le délai de 6 mois compte tenu des délais d'obtention de certains documents administratifs**. Or, en l'absence de ressources comme le RSA ou de revenus du travail, d'ouverture des droits aux allocations logement, il est difficile d'envisager une sortie en logement, compte tenu des pièces demandées dans le dossier de candidature pour un logement social par exemple.

Absence d'hébergement pour certains BPI

Cependant, **un certain nombre de personnes**, difficile à estimer, qui ne bénéficiaient pas d'hébergement lorsqu'elles étaient demandeurs d'asile, **restent sans solution d'hébergement, une fois le statut de BPI obtenu**. Elles continuent **d'être hébergées par leurs propres moyens (réseau personnel) ou sont toujours en PAU ou encore sont SDS**.

Le nombre de BPI en PAU, en 2021, s'élevait à 94 personnes (17 hommes, 31 femmes, 46 enfants), soit 33 ménages. Le délai moyen de séjour des BPI sortants est de 34.66 mois. Cependant, ces chiffres sont à interpréter avec précaution. En effet, il n'est pas possible de savoir combien de personnes sont restées hébergées en PAU après avoir obtenu le statut de BPI (ce qui pourrait expliquer la durée très élevée de séjour) et combien ont bénéficié d'une PAU, après l'obtention du statut de BPI, en raison de leur situation de SDS.

Une des BPI interrogées, mère de deux enfants, a fait part de l'inconfort de cette solution d'hébergement : changement régulier d'hôtel entraînant une difficulté à maintenir la scolarité des enfants, une absence d'intimité (mère et enfants ne disposant que d'une chambre) et de confort (chambre ne disposant que de lits sans table et chaises pour manger ou faire les devoirs), une impossibilité de cuisiner ou a minima de faire réchauffer des aliments. Tous ces éléments génèrent un sentiment de honte d'être dans cette situation et peuvent avoir un impact sur l'état psychique des personnes et sur leur intégration socio-professionnelle.

Hébergement et domiciliation

L'obtention du statut de BPI met fin à la domiciliation en Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA). Cette domiciliation est toutefois maintenue pour une période maximale de 6 mois à compter de la date de notification de la décision de l'OFPRA ou de la CNDA, dans l'attente d'une domiciliation de droit commun.

Les personnes bénéficiant d'un hébergement dédié sont domiciliées dans les structures les hébergeant. En revanche, les personnes ne bénéficiant pas d'un hébergement dédié, doivent désormais trouver une autre domiciliation pour recevoir leur courrier et notamment la correspondance administrative relative aux formalités à accomplir. Cette domiciliation peut être effectuée auprès d'un CCAS. Cependant, il y a un fort risque de méconnaissance de cette démarche par les BPI, *a fortiori* ne maîtrisant pas la langue française et/ou les subtilités administratives et ne disposant d'aucun accompagnement. **Certains BPI sans hébergement dédié, n'ayant pas recours à un accompagnement de droit commun par l'intermédiaire des CCAS ou des MSD, deviennent « invisibles » et difficilement**

identifiables. La « traçabilité » de leur parcours est aléatoire, discontinue. Faute d'accompagnement, ils peuvent se retrouver en grande difficulté, leur intégration socio-professionnelle peut être freinée.

2.4.2 Obtention des documents administratifs

L'absence d'interlocuteur unique auprès de la DRIM ne rend pas facile l'obtention d'information précise sur l'avancée du traitement de la demande de titre de séjour. Pendant le premier confinement, un interlocuteur unique avait été nommé, ce qui permettait aux travailleurs sociaux accompagnant les BPI, d'être plus facilement informés de l'avancée des différents dossiers et de pouvoir mieux gérer les demandes d'ouverture de droits et d'attribution des ressources.

Le titre de séjour n'est pas délivré immédiatement. Il faut attendre la validation de l'état civil par l'OFPRA pour pouvoir fournir l'attestation d'état civil. En attendant, le BPI reçoit **un récépissé de dépôt de demande de titre de séjour, ce récépissé pouvant être renouvelé. Cependant, ce récépissé n'est pas non plus délivré immédiatement au dépôt du dossier** de demande de titre de séjour, mais au bout de quelques jours et quelquefois au-delà du délai annoncé initialement.

Des causes conjoncturelles (les perturbations entraînées par la crise sanitaire), organisationnelles (ressources humaines insuffisantes) et informatiques (changement de logiciel de traitement des dossiers) ont eu pour conséquence des retards importants dans la délivrance des récépissés de dépôt de demande de titre de séjour (la DRIM n'a pas indiqué de délai moyen d'attente). Or, ces délais sont préjudiciables pour les BPI, se trouvant dans l'impossibilité de justifier des documents nécessaires pour accomplir les formalités auprès de la CAF et de la CPAM. Ils peuvent ainsi se trouver sans ressources : n'ayant pas obtenu de récépissé les autorisant à travailler, ils ne peuvent postuler à aucun emploi ; ne pouvant compléter le dossier de la CAF, ils ne peuvent percevoir le RSA (s'ils remplissent les conditions pour obtenir cette ressource). De même, ils ne peuvent pas constituer de dossier de candidature, en vue de l'obtention d'un logement social, car il est nécessaire de produire un récépissé valide. Faute de récépissé, les BPI se heurtent aussi dans leur démarche d'obtention d'un logement, à une absence d'attribution de ressources des allocations logement.

La **durée du récépissé délivrée peut être variable (3 ou 6 mois)**. Or, s'inscrire dans des démarches d'intégration socio-professionnelle peut s'avérer difficile quand la durée de ce récépissé n'est que de trois mois. De plus, malgré l'envoi d'une demande de renouvellement du récépissé avant la date de péremption du récépissé, ce renouvellement peut intervenir bien après cette date de péremption, laissant les BPI dans une situation qui peut être considérée comme irrégulière. Or, la péremption du récépissé entraîne des ruptures de versement des droits de la CAF : allocations logement, RSA par exemple. Nous évoquerons dans d'autres thématiques, les incidences de ces ruptures de droit.

La procédure en vue de l'obtention du titre de séjour comporte des étapes incontournables avec des délais incompressibles. Cette durée de la procédure impacte la finalisation des démarches auprès de la CPAM (obtention du numéro de sécurité sociale définitif). Concernant la CAF, depuis le 1^{er} juillet 2019, dans l'attente de la fixation définitive de l'état civil par l'OFPPRA, les BPI peuvent solliciter l'ouverture des droits sur la base de la composition familiale prise en compte dans le cadre de la procédure d'asile. La composition familiale est justifiée par une attestation familiale provisoire, délivrée à la demande des bénéficiaires par l'OFII (sur présentation de la décision reconnaissant le statut de BPI) ou pour les personnes réinstallées, par l'opérateur chargé de leur accompagnement, qui la renseigne selon le même modèle que l'attestation établie par l'OFII. Elle indique la composition de la famille, telle que prise en compte dans le cadre de la procédure d'asile. S'agissant du RSA et de la Prime d'activité, l'attestation familiale provisoire vaut justificatif attestant du statut de BPI : elle permet l'ouverture de droit à ces prestations (y compris en l'absence de la décision de l'OFPPRA et du titre de séjour) et de ne pas appliquer la condition de résidence régulière de 5 ans. En revanche, s'agissant des autres prestations (prestations familiales, aides au logement, Allocation Adulte Handicapé), l'allocataire doit justifier de son séjour régulier en France en produisant le titre de séjour requis.

La validation de l'état civil définitif par l'OFPPRA, outre le délai inhérent à cette démarche, est conditionnée par l'accomplissement des **formations obligatoires dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)**. Le CIR comporte quatre jours de formation civique, qui sont en général réparties sur quatre mois ; la formation linguistique, lorsqu'elle est prescrite (pour l'obtention du niveau A1), peut se dérouler sur une durée allant jusqu'à un an. Ce n'est donc qu'au bout d'un an environ, que l'OFPPRA dispose de tous les éléments, en vue de valider l'état civil définitif.

Concernant **l'ouverture d'un compte bancaire courant** pour le versement des ressources et allocations versées par la CAF, certaines banques se montrent réticentes à le faire, alors même qu'il s'agit d'une obligation légale (« droit au compte » avec possibilité de saisine de la Banque de France⁸). Il est en revanche beaucoup plus facile d'ouvrir un livret A. Cependant, pour le versement des diverses allocations et ressources, la CAF exige la production d'un RIB correspondant à un compte courant.

Il faut noter la difficulté à laquelle se heurtent les BPI non hébergés dans des structures dédiées ou ne disposant pas d'un accompagnement hors les murs spécifique, pour ces démarches administratives. Il a été rapporté le fait que les travailleurs sociaux intervenant dans le droit commun (MSD par exemple) ne connaissent pas ces démarches et ont des difficultés pour accompagner les BPI.

Ce temps d'attente incompressible auquel peuvent se rajouter des délais supplémentaires (retard dans le traitement des demandes de récépissé) peut avoir des répercussions sur la santé psychique des BPI et sur leur motivation à s'investir dans des démarches d'intégration socio-professionnelle.

2.4.3 Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

Comme mentionné dans la thématique précédente, le CIR repose sur des formations qui s'étalent dans le temps : jusqu'à un an, pour la formation linguistique. Outre l'impact sur la durée pour l'obtention du titre de séjour et du numéro définitif de sécurité sociale, **l'étalement dans le temps peut entraîner un risque de décrochage de certaines personnes**, déjà fragilisées dans leur parcours et pouvant avoir des difficultés à rester motivées sur une longue durée, tout en étant confrontées par ailleurs à des difficultés administratives, de ressources, d'hébergement...

⁸ La personne s'étant vue refuser l'ouverture d'un compte bancaire doit fournir une justification écrite de ce refus. Or, les banques ne formulent pas toujours par écrit leur refus. De plus, les personnes interrogées dans le cadre de cette étude, intervenant dans des services accompagnant les demandeurs d'asile et les BPI, ne semblent pas connaître cette possibilité de saisine de la Banque de France.

Certains BPI peuvent se trouver en difficulté pour suivre les cours. Ils peuvent avoir du mal à **se déplacer (éloignement, coût du transport en particulier lorsqu'ils ne disposent pas de ressources, amendes)**.

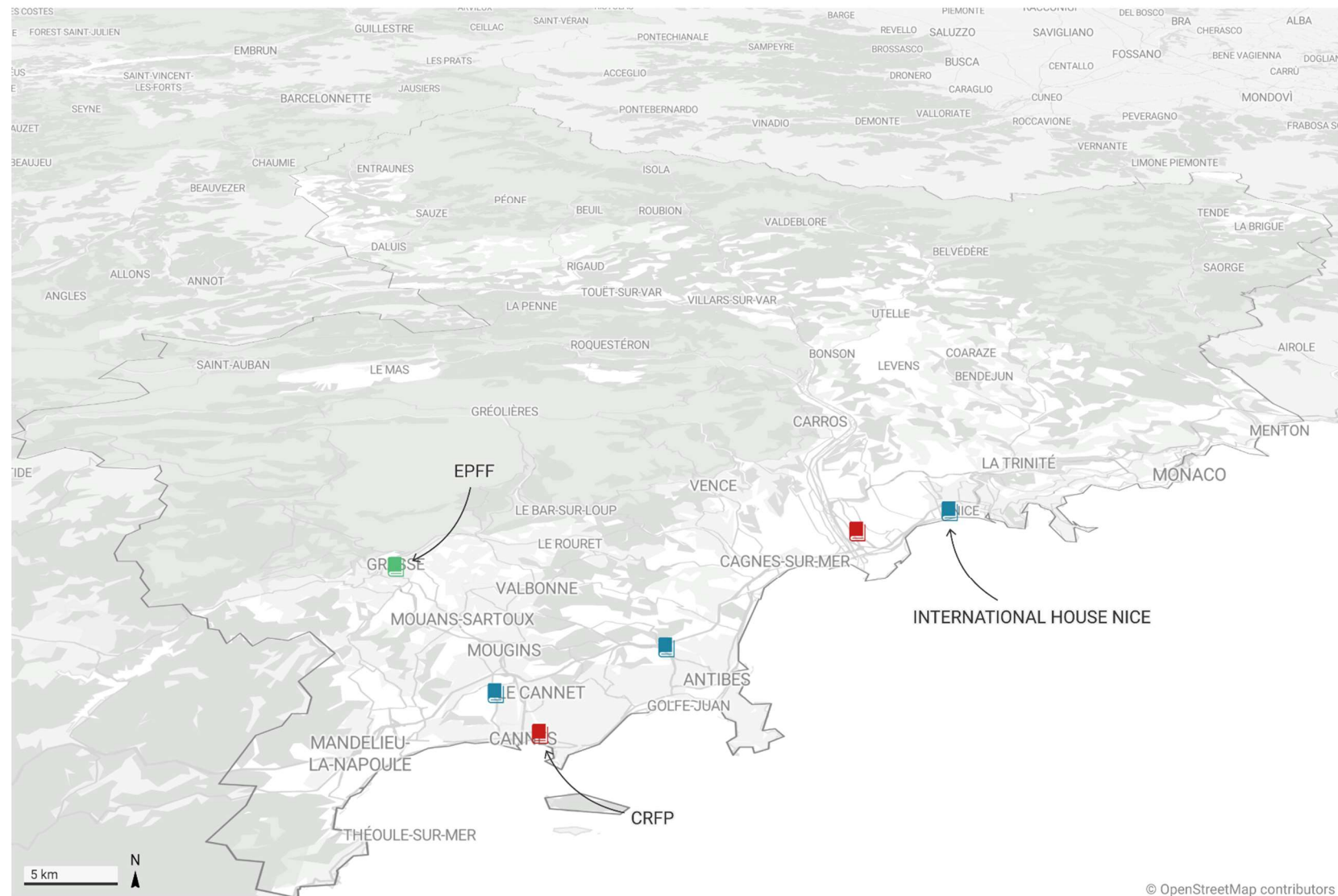
La **formation civique se déroule exclusivement à Nice**. En revanche, la formation linguistique se déroule dans différentes communes des Alpes-Maritimes. Cependant, pour l'essentiel, **les lieux de formation se situent dans des communes de la bande littorale** (voir carte ci-après).

La comparaison entre la cartographie des places d'hébergement (voir p. 17) et celle des lieux de formation linguistique montre un éloignement de ces lieux par rapport à ceux d'hébergement. En particulier, le secteur est du département ne dispose pas de site de formation, alors que 192 places d'hébergement⁹ se situent dans des communes d'arrière voire du haut pays.

⁹ Ces places relèvent de dispositifs (CADA et HUDA, HUDAP) accueillant aussi des demandeurs d'asile et pas seulement des BPI soumis, le cas échéant, à l'obligation de suivre une formation linguistique.

Sites de formation linguistique pour les BPI

Dans les Alpes-Maritimes, en 2021



D'autres difficultés ont été remontées. Les BPI semblent être un public plus en difficulté dans leur vie quotidienne que d'autres publics étrangers. **Les BPI sans hébergement, Sans Domicile Stable (SDS)** pour certains (souvent des hommes célibataires, d'après les acteurs interrogés), peinent à suivre de manière assidue, la formation, en particulier la formation linguistique qui s'étale sur une longue durée, étant dans une situation d'errance. De même, **les mères isolées avec des enfants en bas âge, ne disposant d'aucun mode de garde** de leur.s enfant.s, peuvent être dans l'impossibilité de venir en cours.

Le **niveau scolaire initial constitue un obstacle pour suivre les formations**, pour certains BPI. Plus ce niveau scolaire est faible, plus il est difficile pour un BPI d'acquérir une nouvelle langue, certains BPI étant d'ailleurs analphabètes.

Des problématiques psychiques peuvent entraver les apprentissages voire le fait de venir en formation : anxiété, pleurs, problème de concentration...

A l'heure de la crise sanitaire et des protocoles de sécurité, **l'utilisation du numérique** se répand, notamment l'organisation de cours en distanciel. Le public constitué par les BPI rencontrent des difficultés diverses face à ces modalités. **Certains sont très à l'aise avec les outils numériques** et l'utilisation de différentes applications. Ils disposent du matériel nécessaire pour suivre les cours à distance. **D'autres, en revanche, ne disposent pas du matériel adéquat, ne maîtrisent pas les outils numériques ou peuvent avoir du mal à trouver un lieu pour s'isoler** dans l'hébergement ou le logement, et suivre les cours

2.4.4 Ouverture et versement des droits

La maîtrise du français et des formalités administratives sont des compétences indispensables pour effectuer l'ouverture des droits à la sécurité sociale et de la CAF. Les BPI peuvent ainsi se trouver en difficulté, d'autant plus s'ils ne bénéficient pas d'un accompagnement social et de l'assistance de travailleurs sociaux.

L'ouverture des droits se heurte à la difficulté de produire certains documents. Elle est liée à la durée d'obtention de ceux-ci. Cet aspect a déjà été évoqué auparavant.

A la CAF (branche famille), le dossier d'ouverture des droits concernant des BPI ne fait pas l'objet d'un traitement prioritaire. En effet, les dossiers arrivants ne font l'objet d'aucune identification particulière et sont traités dans l'ordre d'arrivée. En revanche, une fois le dossier traité et les droits ouverts, il comporte une identification au regard du statut de BPI, ce qui permettra, le cas échéant, d'y apporter une attention particulière.

Concernant **le versement des allocations, certains BPI se heurtent à la difficulté de fournir un RIB**, comme évoqué précédemment.

A la fin du mois suivant la notification de l'obtention du statut de BPI, **l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) cesse d'être versée.** Or, faute de recevoir dans un délai très court le récépissé de dépôt de la demande de titre de séjour, les BPI ne peuvent travailler. De même, faute d'obtenir une ouverture rapide des droits CAF, ils ne peuvent percevoir une quelconque allocation ou ressource, tel que le Revenu de Solidarité Active (RSA). **Ils se retrouvent le plus souvent pour une durée plus ou moins longue, sans ressource**, freinant tout projet d'intégration socio-professionnelle.

2.4.5 Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des BPI est dépendante de facteurs « classiques » la favorisant ou la freinant : autonomie des personnes, niveau de diplôme, capacité d'apprentissage de la langue, entourage, etc. Des freins sont aussi spécifiques à leur situation de BPI.

Pôle Emploi ne propose pas d'accompagnement spécifique pour les BPI. Ils ne sont pas identifiés comme tels, sauf en cas d'entretien individuel, ce qui permettra de connaître leur parcours. Ils sont inscrits dans des actions d'insertion de droit commun et bénéficient d'un accompagnement individualisé en fonction des besoins, comme tout demandeur d'emploi.

Le fait d'être sans hébergement, sans domicile stable est un frein à l'insertion professionnelle. Il s'agit d'une problématique qui n'est pas spécifique aux BPI, mais cette difficulté peut se cumuler à d'autres comme l'absence de maîtrise de la langue, la difficulté à obtenir les documents administratifs et l'absence d'accompagnement.

Les **parents d'enfant.s en bas âge, en particulier les mères isolées se heurtent à l'obstacle de la garde d'enfant.** Sans modalité de garde, il leur est impossible d'engager

une démarche d'insertion professionnelle. Là encore, il ne s'agit pas d'une problématique spécifique aux BPI.

L'absence de maîtrise du français constitue en effet un obstacle dans une démarche d'insertion professionnelle, qu'il s'agisse de démarrer une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de s'inscrire à Pôle Emploi...

Cette difficulté est en partie liée au niveau initial d'étude des BPI. Plus ce niveau initial est faible, plus ils seront en difficulté pour chercher, trouver du travail, y compris sur des métiers à faible qualification. En revanche, les personnes diplômées rencontrent moins de difficultés dans un parcours d'insertion professionnelle et pour envisager, le cas échéant, une reconversion professionnelle.

Cependant, **les personnes diplômées dans leur pays d'origine ont des difficultés à faire reconnaître l'équivalence en France de leurs diplômes.**

La majeure partie des BPI, signataires du CIR, au regard de leur âge (adultes de 18 à 45 ans), a déjà travaillé.

Réponse a la question OFII : "Avez-vous travaillé à l'étranger ?"

Résultats obtenus auprès des BPI signataires en 2021

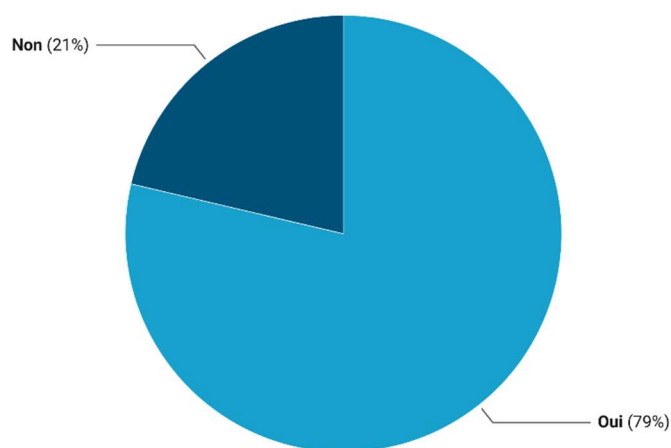
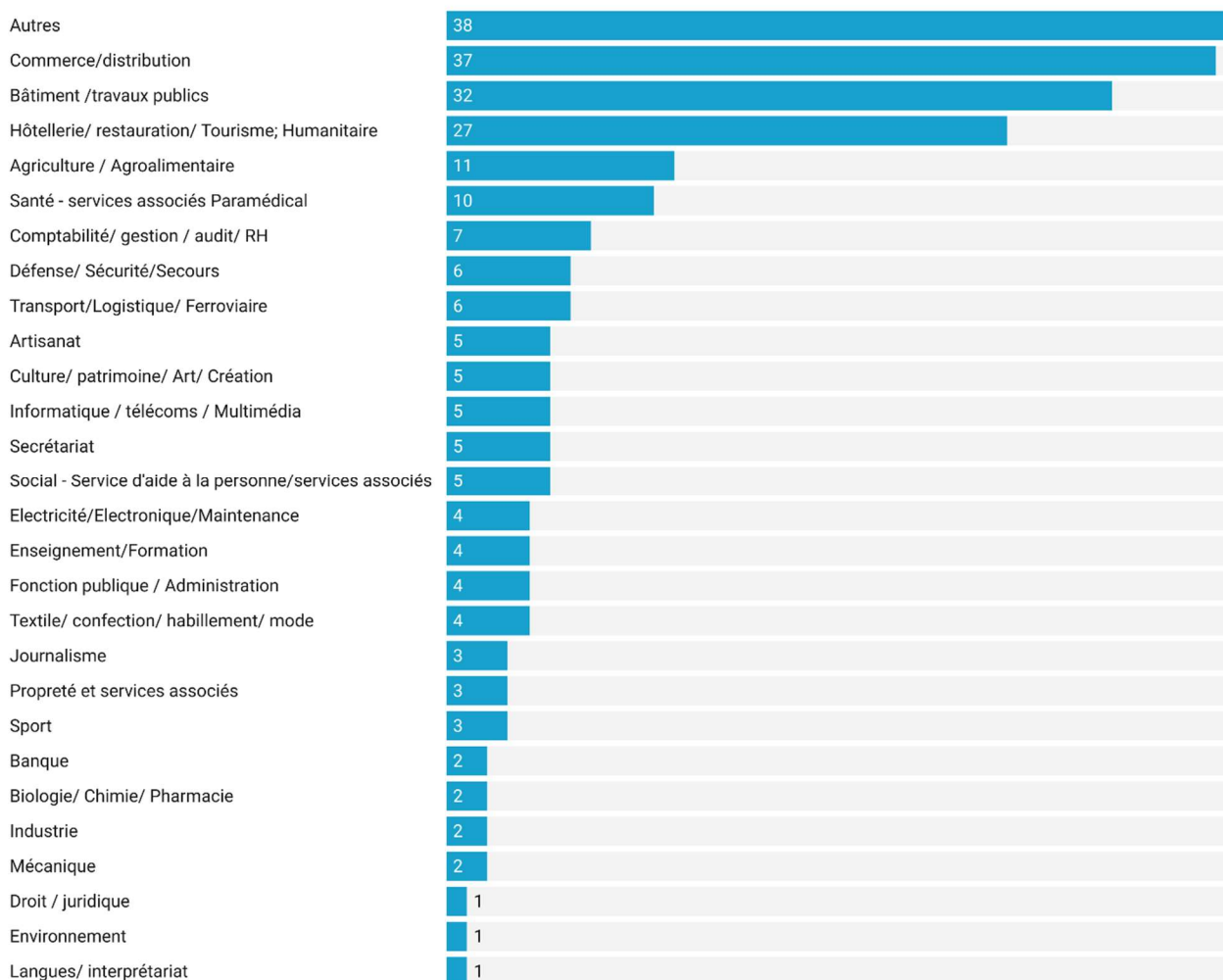


Chart: LARIIS • Source: OFII • Created with Datawrapper

Le graphe ci-dessous permet de visualiser les secteurs dans lesquels les BPI ont déjà une expérience professionnelle, voire disposent d'un diplôme en lien avec leur parcours professionnel.

Domaine d'activité professionnelle à l'étranger des BPI signataires en 2021

Dans les Alpes-Maritimes, en nombre de signataires.



Graphique: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Les graphes et tableau ci-après donnent un aperçu des secteurs d'activités pourvoyeurs d'emploi, en l'occurrence des projets de recrutement entre 2019 et 2021. Ils permettent de visualiser par ordre de grandeur les métiers offrant le plus de perspective d'embauche. Nous pouvons constater qu'il s'agit souvent de métiers dans le secteur du tourisme et de la restauration, requérant un faible niveau de qualification.

Les fonctions d'encadrement font également l'objet d'un recrutement assez important dans le département (voir tableau). Cependant, ces fonctions requièrent des diplômes, correspondant à un niveau d'études supérieures. Or, compte tenu de la difficulté à faire reconnaître une équivalence des diplômes obtenus dans leur pays, les BPI se trouvent en difficulté pour être recrutés sur des postes de cadre.

Classement des familles professionnelles* par nombre de projet de recrutement

entre 2019 et 2021, dans les Alpes-Maritimes

■ 2019 ■ 2020 ■ 2021

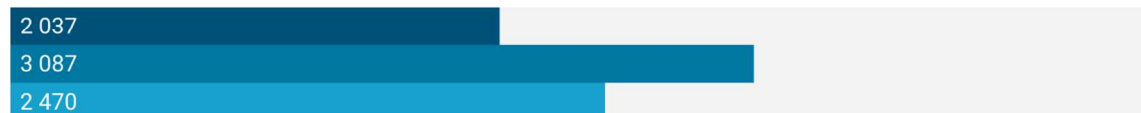
Serveurs de cafés restaurants



Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration



Agents d'entretien de locaux



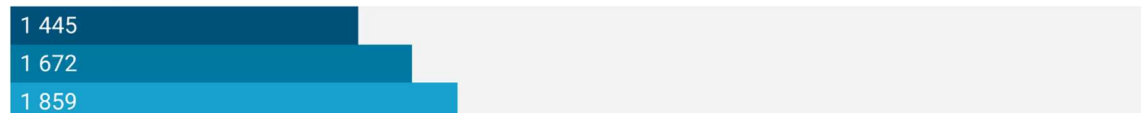
Employés de l'hôtellerie



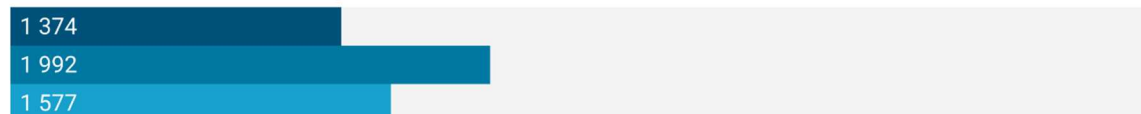
Cuisiniers



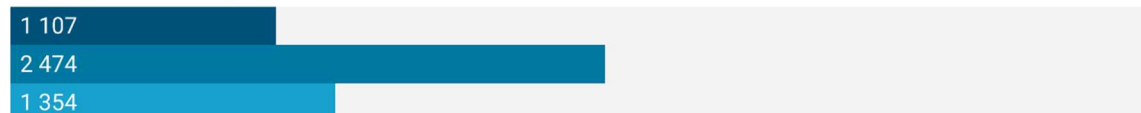
Aides-soignants



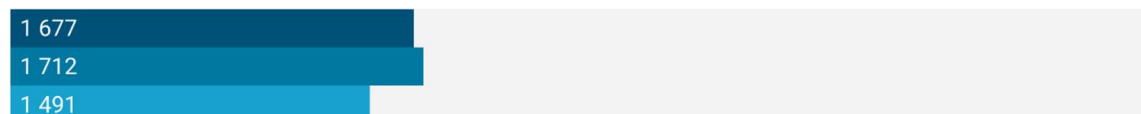
Aides à domicile et aides ménagères



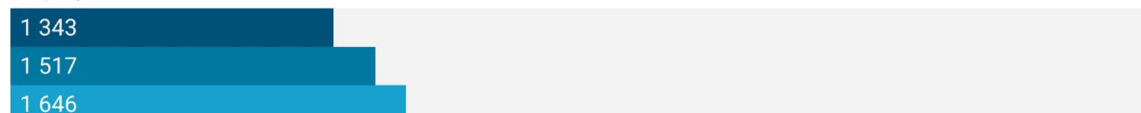
Professionnels des spectacles



Professionnels de l'animation socioculturelle



Employés de libre service



Agents de sécurité et de surveillance



Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques



Artistes (musique, danse, spectacles)



Agents d'accueil et d'information



Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels



Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires



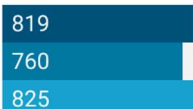
Formateurs



Secrétaires bureautiques et assimilés



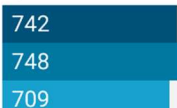
Infirmiers



Caissiers



Sportifs et animateurs sportifs



* appellation et classification selon le BMO Pôle Emploi

Graphique: LARIIS • Source: Pôle Emploi • Créé avec Datawrapper

Nombre et évolution des projets de recrutement par domaine professionnel

Dans les Alpes-Maritimes, entre 2015 et 2021

Domaines professionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
Fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services	20 626	21 740	22 545	28 885	27 152	31 673	26 899	179 520
Fonctions d'encadrement	4 673	5 749	5 885	6 568	6 579	9 242	6 010	44 706
Fonctions sociales et médico-sociales	4 027	4 224	5 090	6 727	6 667	7 087	6 873	40 694
Autres métiers	2 732	3 482	3 745	4 223	4 454	4 296	3 533	26 465
Fonctions administratives	2 681	2 787	3 390	3 624	3 653	4 174	3 754	24 063
Ouvriers de la construction et du bâtiment	1 465	1 674	2 118	2 615	2 767	4 470	4 513	19 622
Ouvriers des secteurs de l'industrie	1 237	1 017	1 319	1 581	1 900	2 111	2 257	11 422
Autres techniciens et employés	578	522	556	794	900	1 300	1 012	5 661
Total général	38 018	41 194	44 648	55 016	54 072	64 353	54 851	352 152

Tableau: LARIIS • Source: Pôle Emploi • Créé avec Datawrapper

La comparaison avec les secteurs d'activité dans lesquels les BPI ont travaillé (commerce distribution, tourisme, secteur de la santé) et les secteurs pourvoyeurs d'emploi dans les Alpes-Maritimes montre une relative convergence entre les deux. Ceci permet de souligner l'importance de favoriser l'insertion professionnelle des BPI par le biais de la reconnaissance des diplômes et de la VAE.

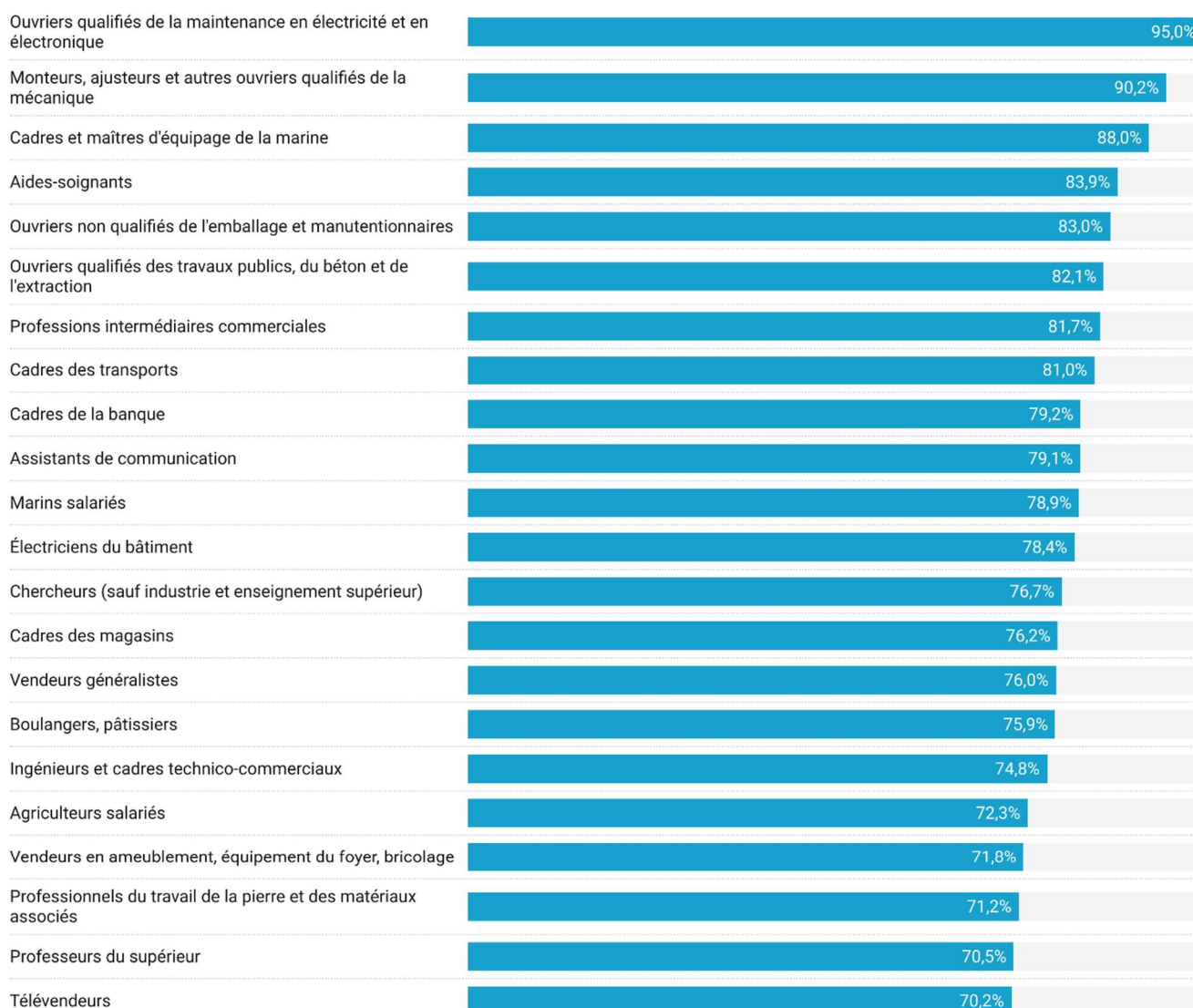
Cependant, les acteurs interrogés ont fait part, dans certains cas, de l'absence de concordance entre l'orientation des BPI **vers des métiers, des secteurs en tension, pourvoyeurs d'emploi, sans toujours prendre en compte leur.s souhait.s et/ou leur parcours professionnel/leur niveau de diplôme dans leur pays d'origine.**

Le graphe ci-dessous présente les métiers pour lesquels les employeurs ont du mal à recruter, c'est-à-dire les métiers pour lesquels l'offre d'emploi est plus importante que le nombre de postulants à ces emplois. La plupart de ces métiers requièrent des qualifications. Or, compte tenu de la difficulté de faire reconnaître les diplômes obtenus dans les pays d'origine, les BPI peuvent se trouver dans la difficulté à postuler aux offres d'emploi correspondant à ces postes.

Classement des familles professionnelles* par taux de recrutements jugés difficiles

entre 2019 et 2021, dans les Alpes-Maritimes

■ Moyenne du taux de recrutements jugés difficiles 2019-2021



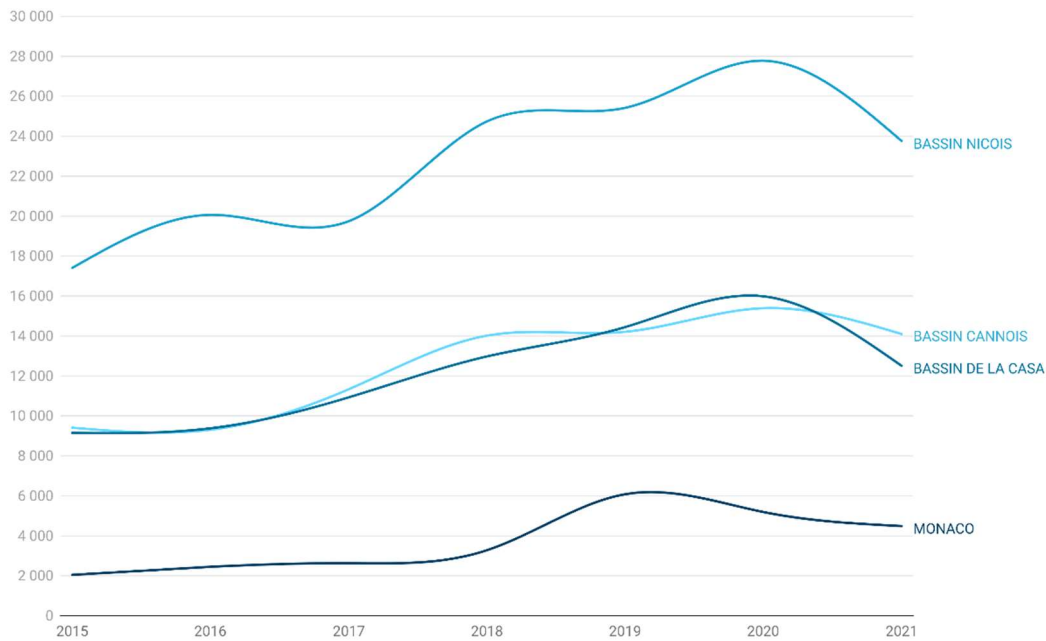
* appellation et classification selon le BMO Pôle Emploi

Graphique: LARIIS • Source: Pôle Emploi • Créé avec Datawrapper

Les graphes ci-dessous présentent les projets de recrutement par bassin d'emploi. Nous pouvons constater une part importante de projets de recrutement concernant l'emploi saisonnier.

Nombre de projets de recrutement dans les différents bassins d'emploi du 06

Entre 2015 et 2021



Graphique: LARIIS • Source: Pôle Emploi • Créé avec Datawrapper

Part des différents types de projet de recrutement en 2021

Dans les Alpes-Maritimes, par bassin d'emploi

Bassins d'emploi	Nombre de projet de recrutement	Part de projets de recrutement jugés difficiles	Part de projets de recrutement saisonniers
BASSIN CANNOIS	14 097	40,5%	39,5%
BASSIN DE LA CASA	12 506	41,3%	35,4%
BASSIN NICOIS	23 761	41,4%	35,5%
MONACO	4 487	25,2%	30,0%
Total général	54 851	39,8%	36,1%

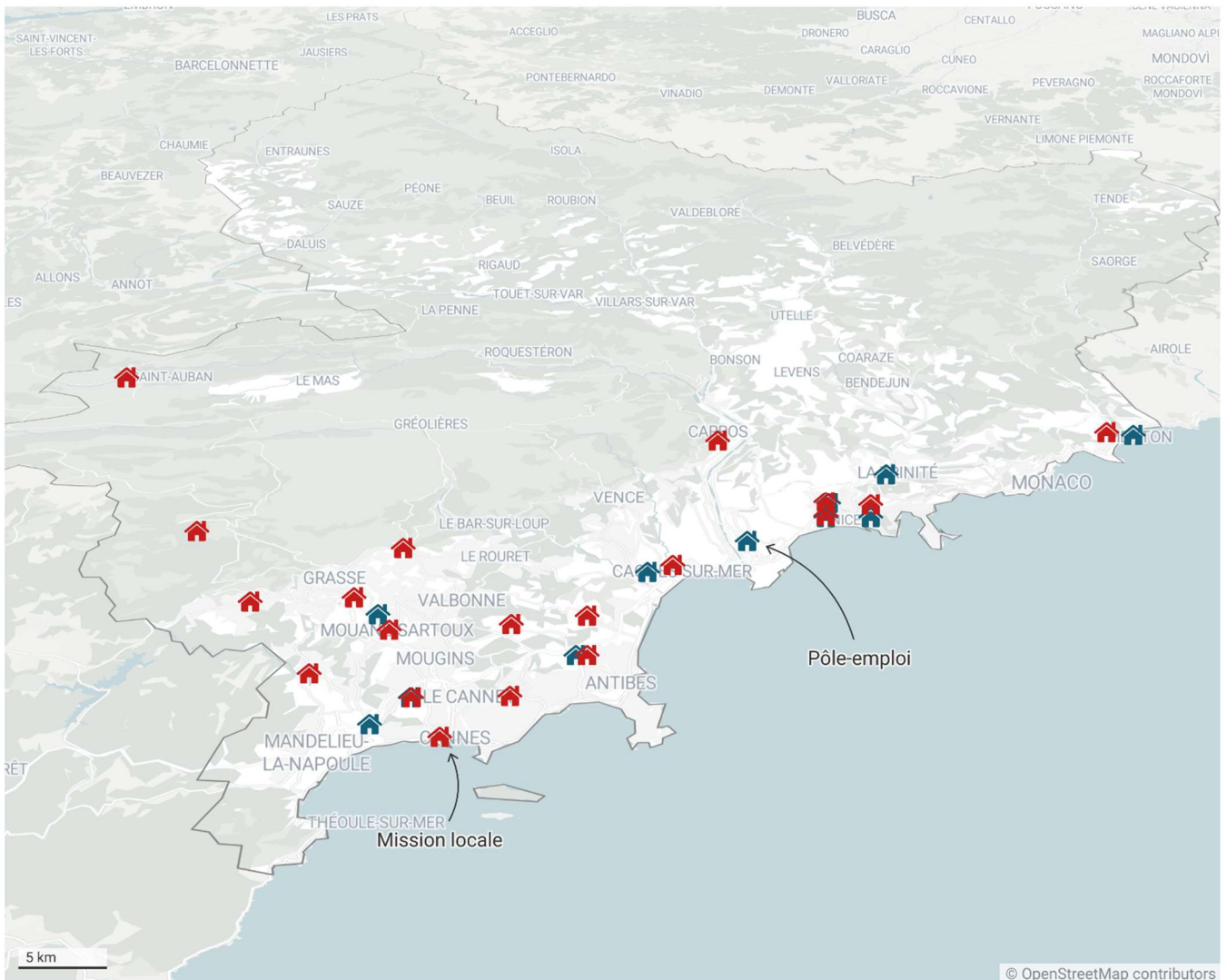
Tableau: LARIIS • Source: Pôle Emploi • Créé avec Datawrapper

Il peut être facilitant de disposer d'un **permis de conduire**, pour s'engager dans une formation professionnelle ou postuler à certains postes (notamment du fait des horaires décalés, dans les services d'aide à domicile). **Certains BPI n'ont pas obtenu de permis de conduire dans leur pays d'origine. L'échange du permis de conduire étranger** (pays hors union européenne) pour un permis français implique **de constituer un dossier**, comportant différents documents, parmi lesquels figure **une attestation de droits à conduire fournie par l'administration de l'État ayant délivré le permis de conduire**, et notamment mentionnant l'origine du permis, son étendue et la validité des droits à conduire, ainsi qu'une traduction officielle si elle semble également nécessaire. Or, ce document peut être très difficile à produire, du fait d'avoir fui le pays d'origine.

L'accès aux moyens de transport en commun (éloignement, absence de ressource) peut entraver une démarche d'insertion professionnelle, notamment lorsque les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, missions locales) sont éloignés du lieu d'hébergement. La carte ci-après montre que **ces acteurs de l'emploi sont essentiellement localisés sur la bande littorale et dans une moindre mesure dans l'arrière-pays**¹⁰. Or, un certain nombre d'hébergements sont situés dans le moyen et haut-pays.

¹⁰ Nous avons établi cette carte en fonction de diverses sources d'information indiquant les adresses des acteurs de l'emploi, à savoir Pôle Emploi et les Missions Locales. Cependant, ces acteurs peuvent être présents dans d'autres secteurs que ceux figurant sur la carte, à travers des heures de permanence en mairie, dans les maisons France Service... Il n'a pas été possible au cours de cette étude de disposer d'une liste exhaustive de ces permanences.

Emplacements des agences Pôle-emploi et des missions locales du 06



Map: LARIIS • Source: Pole-emploi & ONISEP • Created with Datawrapper

2.4.6 Santé

Le maintien de la santé et l'accès aux soins apparaissent comme une difficulté susceptible de freiner l'intégration socio-professionnelle des BPI.

L'accès aux soins est conditionné par l'ouverture des droits à la sécurité sociale. En tant que demandeurs d'asile, les personnes peuvent obtenir l'aide médicale d'urgence en cas d'hospitalisation ou de consultation en établissement de santé, les trois premiers mois après leur arrivée en France. Passé ce délai, les demandeurs d'asile peuvent obtenir un numéro provisoire de sécurité sociale et bénéficier de la **protection universelle maladie (PUMA)**, ainsi que de la **complémentaire santé solidaire (CSS)**. Pour l'obtenir, il faut produire les

documents suivants : pièce d'identité, attestation de demandeur d'asile, numéro de l'attestation de demande d'asile, RIB, formulaire CPAM S1106 ou attestation d'élection de domicile. **La difficulté à maintenir ces droits ouverts est liée au fait d'avoir changé de statut et de produire les documents relatifs à ce statut** (comme évoqué plus haut, notamment l'obtention du récépissé), ce qui peut entraîner une rupture des droits.

L'obtention du numéro définitif d'immatriculation permettant la délivrance de la carte vitale et le cas échéant de la complémentaire santé solidaire n'est possible qu'une fois l'état civil définitif validé par l'OFPRA et l'obtention du titre de séjour, c'est-à-dire entre 12 et 18 mois en moyenne après la reconnaissance du statut de BPI.

Outre les problèmes d'ouverture et de maintien des droits, les BPI sont confrontés aussi à **la barrière de la langue, lors des consultations médicales**. Les traducteurs ne sont pas toujours disponibles pour les assister.

De plus, l'offre de soins n'est pas forcément en adéquation avec les besoins. **L'offre de soins en secteur hospitalier dans les Alpes-Maritimes est globalement inférieure à celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)**, excepté pour la médecine générale, la chirurgie, les soins de suite. En particulier, l'offre en matière de gynécologie obstétrique, de psychiatrie générale et infanto-juvénile, est largement inférieure aux taux de la région PACA. Le département est ainsi sous-doté en ce qui concerne l'offre hospitalière. L'insuffisance de l'offre de soins dans certaines spécialités en secteur hospitalier a pour conséquence un allongement des délais de prise en charge.

Offre de soins hospitalière dans les Alpes Maritimes

Taux d'équipement pour 10 000 habitants, comparé au taux régional

■ Paca ■ Alpes-Maritimes

Soins de longue durée



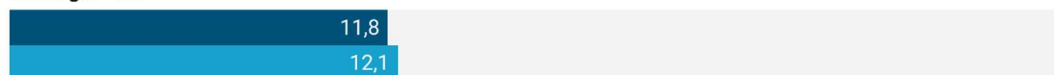
Soins de suite et de réadaptation - HC



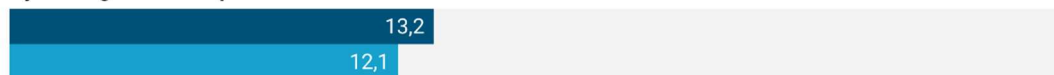
Médecine - HC



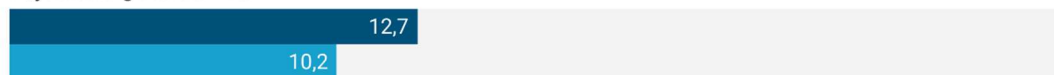
Chirurgie - HC



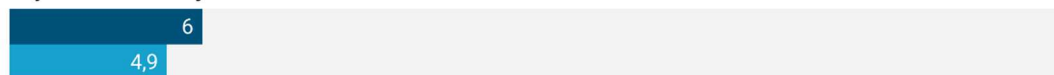
Gynécologie-Obstétrique - HC



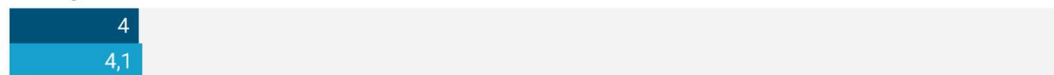
Psychiatrie générale - HC



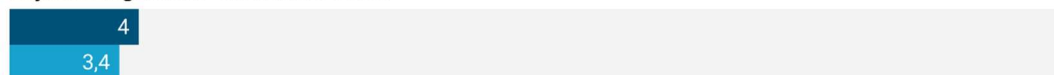
Psychiatrie infanto-juvénile - Alternative à l'HC



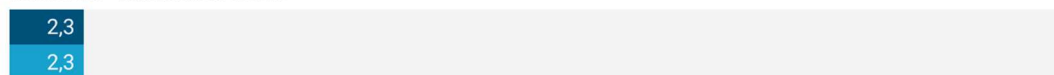
Chirurgie - Alternative à l'HC



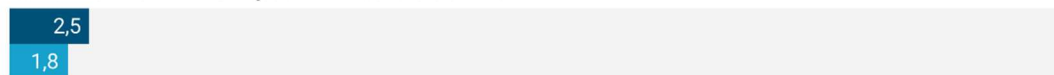
Psychiatrie générale - Alternative à l'HC



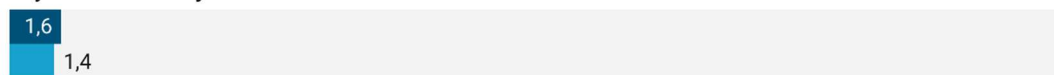
Médecine - Alternative à l'HC



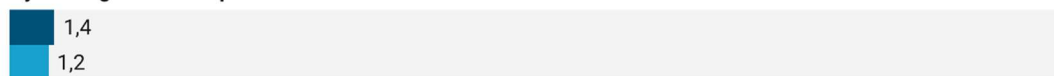
Soins de suite et de réadaptation - Alternative à l'HC



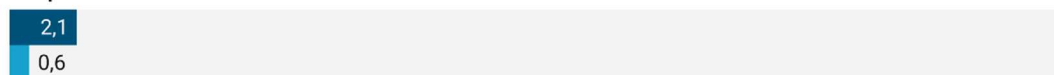
Psychiatrie infanto-juvénile - HC



Gynécologie-Obstétrique - Alternative à l'HC



Hospitalisation à domicile en médecine



Concernant l'offre de soins en médecine libérale, le graphe ci-après montre bien que comparée à la moyenne de densité dans la région PACA, le département présente un nombre supérieur d'offres en médecine libérale, à l'exception des infirmiers. Ainsi, s'agissant de la médecine générale, l'offre de soins entre l'hôpital et la médecine libérale est très supérieure à celle de la région PACA. Pour les autres offres de soins, la médecine libérale pourrait compenser le déficit en milieu hospitalier, en particulier en gynécologie-obstétrique et en psychiatrie.

Offre de santé libérale dans les Alpes-Maritimes

En densité pour 100 000 habitants

■ Paca ■ Alpes-Maritimes

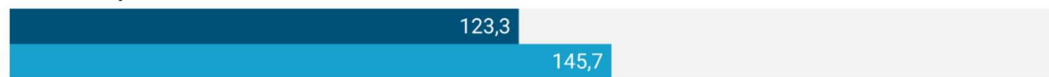
Infirmiers libéraux



Masseurs-kinésithérapeutes libéraux



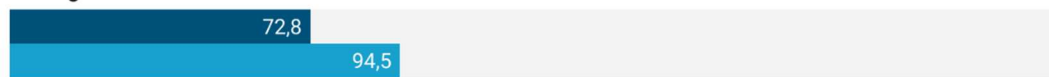
Médecins spécialistes libéraux



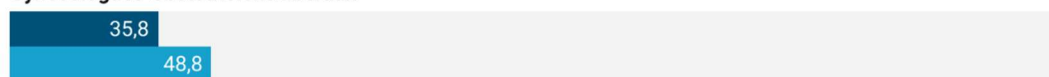
Médecins généralistes libéraux



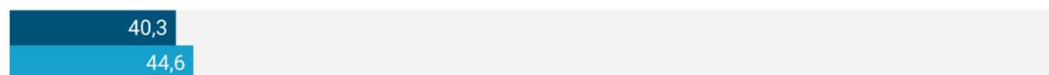
Chirurgiens-dentistes libéraux



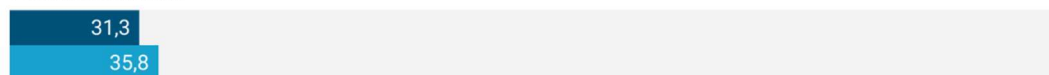
Gynécologues-obstétriciens libéraux



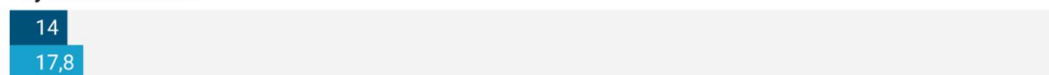
Pharmacies de ville



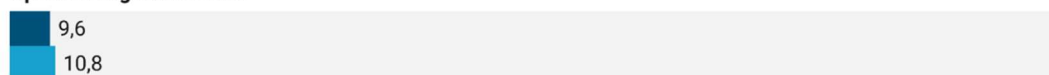
Pédiatres libéraux



Psychiatres libéraux



Ophthalmologues libéraux

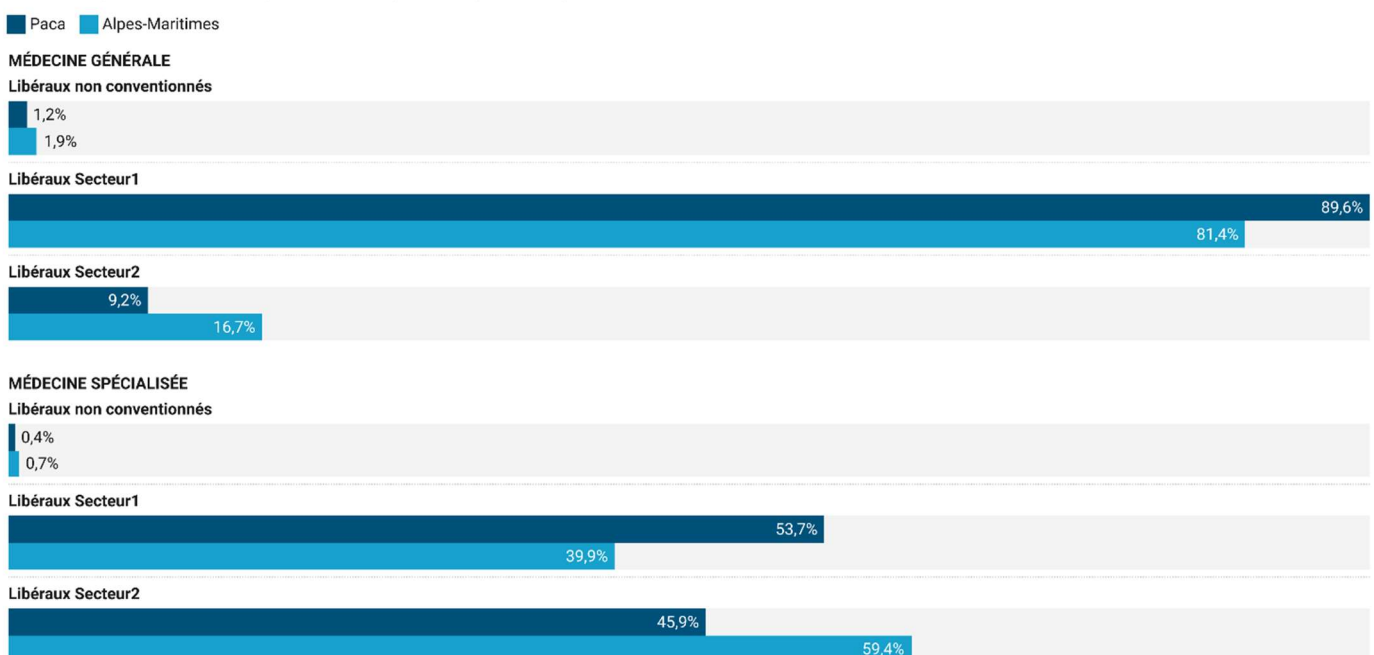


Graphique: LARIIS • Source: DRSM Paca-Corse - 2019 • Créé avec Datawrapper

Cependant, cette offre de soins libérale peut ne pas toujours correspondre aux possibilités financières des personnes. En effet, si les médecins généralistes relèvent majoritairement du secteur 1, c'est-à-dire appliquant les tarifs de base fixés par l'assurance maladie, il n'en va pas de même pour les médecins spécialistes, qui relèvent, pour beaucoup du secteur 2, c'est-à-dire pratiquant des honoraires libres et par conséquent des dépassements d'honoraire. Le graphique ci-dessous montre que, dans les Alpes-Maritimes, les spécialistes en secteur 1 sont largement sous-représentés par rapport à la moyenne régionale (13.8 points d'écart).

Répartition des médecins généralistes et spécialistes libéraux selon leur mode de conventionnement

Dans les Alpes-Maritimes, comparé au taux régional. En pourcentage.



Graphique: LARIIS • Source: DRSM Paca-Corse - 2019 • Créé avec Datawrapper

Par ailleurs, les acteurs intervenant auprès des demandeurs d'asile et des BPI constatent un **besoin de suivi psychique voire psychiatrique**. Certaines pathologies, comme le **psychotraumatisme** est en lien avec les épreuves vécues dans le pays d'origine ou le parcours des personnes jusqu'à leur arrivée en France. Certains BPI souffraient de pathologies psychiatriques, dans leur pays mais sans avoir bénéficié d'une prise en charge. De plus, comme il a déjà été évoqué, **la durée du parcours depuis la demande d'asile, les difficultés administratives rencontrées peuvent provoquer des effondrements psychiques de certaines personnes.**

Deux des trois associations hébergeant des BPI disposent d'un.e psychologue, mais qui n'intervient qu'à temps partiel auprès de ce public. Concernant une prise en charge externe, les acteurs interrogés font état **de longs délais d'attente avant de pouvoir obtenir un rendez-vous, par exemple, en Centres médico-psychologiques (CMP) pour les adultes et en Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) pour les enfants et les adolescents** (plus de trois mois d'attente pour obtenir un rendez-vous). De surcroît, **peu de professionnels sont formés en psychotraumatisme pour assurer un suivi des personnes.**

2.4.7 Logement

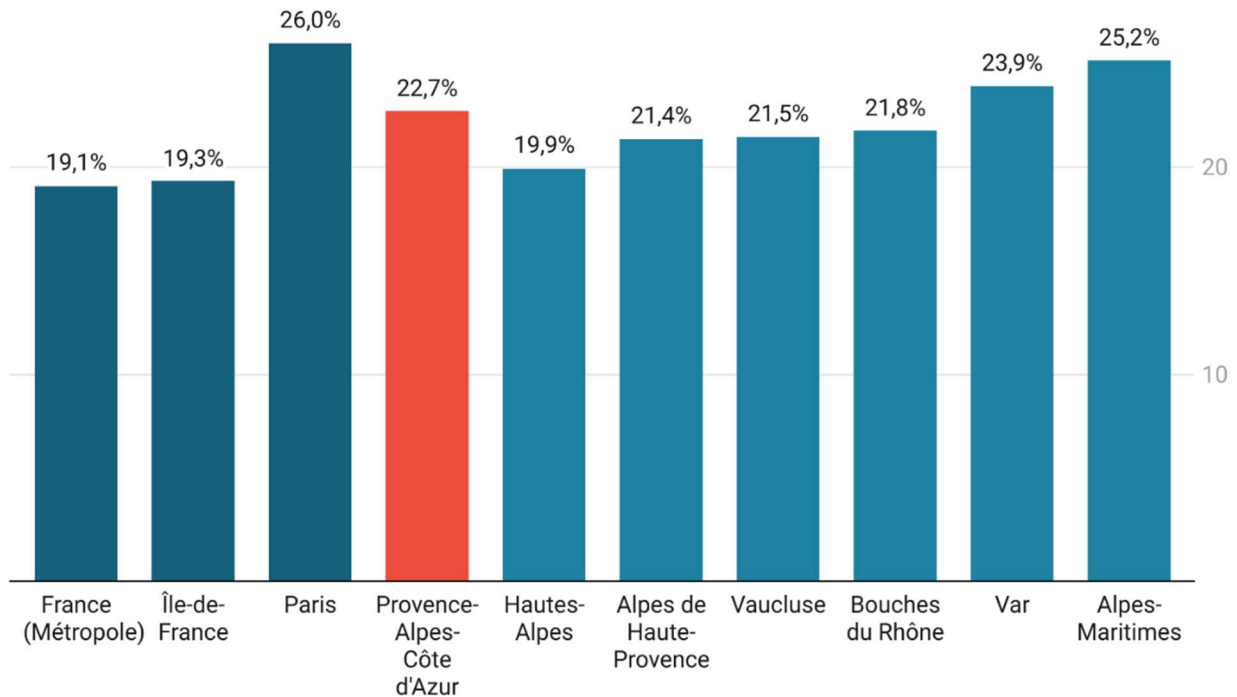
Attribution d'un logement

Le département des Alpes-Maritimes constitue un territoire en tension au niveau immobilier. Il est d'une manière générale difficile de se loger, notamment pour les ménages/personnes à faibles ressources au regard du montant des loyers, y compris dans le parc de logements sociaux. De plus, peu de grands logements susceptibles d'accueillir de grandes compositions familiales (3 enfants et plus) sont disponibles. Au sein de la Métropole Niçoise, les personnes du service logement interrogées ont indiqué que la moitié de l'attribution des logements sociaux concernent des logements neufs. Or, les programmes de logements neufs contiennent peu de grands logements.

Dans les Alpes-Maritimes, le **taux d'effort qui mesure le rapport entre les sommes consacrées au logement et les revenus du ménage est le plus élevé de tous les départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Il est très proche de celui de Paris.

Comparaison des taux d'effort immobilier des allocataires CAF

sur différents territoires, en 2017.



Le taux d'effort est le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. (Définition INSEE)

Graphique: LARIIS • Source: CAF • Créé avec Datawrapper

Les BPI, en fonction de leur composition familiale et selon leurs sources de revenus, peuvent donc être en difficulté pour être logés en sortie d'hébergement dédié.

Au-delà de la question de la disponibilité de logements, la sortie d'hébergement des BPI en logement, très souvent en logement social du fait des faibles ressources, se heurte à un certain nombre de difficultés.

Le **système national d'enregistrement (SNE)** qui comporte l'ensemble des demandes de logement social **ne permet pas d'identifier les demandes émanant des BPI** (cette mention n'existe pas) et donc de traiter en priorité ces demandes. En revanche, Syplo, applicatif de gestion des candidatures au titre du contingent préfectoral, offre la possibilité de sélectionner un statut de réfugié dans un menu déroulant pour labelliser les demandeurs sortants d'hébergement. Cependant, à ce jour, ce menu n'a pas été employé ce qui ne permet pas de réaliser d'extraction statistique en ce sens. Les BPI sont donc « mélangés » aux autres candidats sortants de structure sans distinction.

Par ailleurs, les services du SIAO adressent mensuellement à la DDETS, un tableau des relogements réalisés par les équipes SIAO en sortie de CADA, ATSA, Accueil Proche Orient, HUDA, DAEL, dispositif d'accompagnement Plateforme Réfugiés (BOP 177), dispositif d'accompagnement Intégration (BOP 104) ou service SIAO accès direct au logement. A noter que cet indicateur ne tient pas compte des sorties de ces dispositifs réalisées en directs par les gestionnaires.

Pour le dépôt de la demande de logement social, les BPI, ne bénéficiant pas d'un accompagnement spécifique, ne bénéficient pas d'une aide particulière dans le droit commun. Certains d'entre eux, au regard des difficultés déjà évoquées (compréhension de la langue, des formalités à accomplir...), ne connaissent pas forcément cette démarche et peuvent avoir du mal à l'effectuer.

Il est nécessaire d'attendre l'ouverture des droits octroyés par la CAF (allocations logement, RSA) avant de pouvoir constituer un dossier de demande de logement. Sans ressource, sans aide financière, les BPI peuvent ne pas être en mesure de pouvoir payer un loyer et les charges afférentes à un logement.

De plus, la constitution du dossier de candidature requiert la fourniture d'un certain nombre de documents dont la liste est fixée par l'arrêté du 14 mars 2013 relatif aux pièces justificatives nécessaires pour l'instruction de la demande de logement locatif social. Or, les BPI peuvent se heurter à plusieurs difficultés pour fournir l'ensemble des documents. **Les problèmes de constitution du dossier de candidature et de production des documents demandés sont divers, chaque situation étant différente.** Certains documents peuvent être impossibles à fournir : par exemple, quand une personne mariée ne sait pas ce qu'est devenu.e son époux.se et où il/elle se trouve et ne peut engager de procédure de divorce. Autre exemple, **le dossier de candidature qui est présenté en Commission d'Attribution des Logements (CAL) auprès des bailleurs sociaux doit comporter un récépissé valide.** Un récépissé périmé ne permet pas de déposer la candidature, même si le retard de renouvellement n'est que de quelques jours. Il a été rapporté que des BPI voient des opportunités d'obtention d'un logement social qui ne se concrétisent pas, du fait de la péremption de leur récépissé. En revanche, une note du directeur départemental de la cohésion sociale du 14 mars 2018 adressée à tous les bailleurs sociaux du département a

rappelé que l'avis d'imposition peut ne pas être fourni dans le dossier de candidature, en vertu de l'arrêté du 24 juillet 2013.

Par ailleurs, il peut être **rassurant pour les bailleurs sociaux de bénéficier d'une évaluation sociale de la personne/du ménage relative à son autonomie**. Si cette évaluation sociale est fournie par les travailleurs sociaux, lorsque les BPI bénéficient d'un hébergement dédié ou s'ils bénéficient d'un accompagnement spécifique, **cette évaluation est absente du dossier de candidature des BPI qui sont restés sans hébergement, voire sans accompagnement de droit commun**.

Les problématiques sont identiques pour l'obtention d'un logement en intermédiation locative.

En 2021, **la durée moyenne pour obtenir un logement social** pour les BPI à partir du moment où le SIAO dispose du dossier de candidature complet jusqu'à la date du bail est de **231 jours**. Cependant, le public de BPI « indu » est prioritaire pour l'attribution de logements sociaux. D'ailleurs, chaque année, le gouvernement fixe un objectif chiffré de logement des réfugiés, décliné au niveau départemental. L'objectif de logements à capter dans les Alpes-Maritimes était de 259 en 2021, pour les réfugiés « locaux ».

Certains BPI s'orientent vers le parc privé pour obtenir un logement. Cependant, certains d'entre eux vont se trouver en situation de mal logement (insalubrité, logement trop petit par rapport à la composition familiale...). La question du relogement se pose quelques années plus tard. Les BPI concernés sollicitent l'aide des services sociaux (MSD), pour déposer un dossier « Droit Au Logement Opposable » (DALO), et obtenir rapidement un logement social adapté.

D'après les informations obtenues, il **est impossible d'avoir un bilan précis du nombre de relogements concernant les BPI**, du fait de multiples dispositifs d'intervention (au niveau national – DIHAL – et au niveau local), de reportings différents qui ne sont pas exhaustifs et qui peuvent être difficiles à croiser, de l'absence de mention particulière dans les dossiers de relogement concernant ce public. Le SNE ne permet pas d'effectuer une requête spécifique concernant ce public. **Le SIAO ne dispose pas d'un visuel complet de la sortie d'hébergement des BPI**, notamment ceux relevant du BOP 303 finançant les hébergements des demandeurs d'asile : par exemple, en IML et dans le parc privé. A fortiori, il est **impossible de disposer d'une information fiable sur le relogement des BPI devenus**

« **invisibles** », qui n'ont pas obtenu d'hébergement dédié, qui n'ont pas sollicité les services d'accompagnement ou les services sociaux de droit commun.

Le tableau ci-après permet d'avoir un aperçu du nombre de sorties en logement des BPI hébergés en CADA et HUDA. Sur l'année 2021, moins de 50% des ménages hébergés ont pu obtenir un logement. La sortie d'hébergement correspond essentiellement à l'obtention d'un logement social et d'un logement dans le cadre de la DIHAL.

Sorties des BPI du DNA vers le logement

Dans le courant de l'année 2021, dans les Alpes-Maritimes

	CADA	HUDA	Total
Nombre de sorties	55	98	153
Sorties vers le logement*	24	46	70
Sorties vers le logement* (en %)	43,6%	46,9%	45,8%
Logement		En nb d'individus	En nb de ménages
Logement privé		7	2
Logement public Bail direct		34	10
Logement public Bail glissant en ALT		3	2
Logement DIHAL		26	5
Total		70	19

* cette catégorie regroupe le logement public, privé et le logement DIHAL

Tableau: LARIIS • Source: OFII • Créé avec Datawrapper

Difficultés après l'attribution d'un logement

Les acteurs intervenant en IML ont fait part **d'évaluation sociale transmise à l'appui de la demande de logement, qui ne reflète pas la réalité de la situation des BPI et leur capacité à être autonomes**. Ils estiment ainsi que **des accompagnements adaptés doivent être prévus pour les BPI, à leur obtention d'un logement, estimant que l'accompagnement mis en place dans le cadre de l'IML n'est pas toujours adapté¹¹, s'avère être insuffisant ou d'une durée trop courte selon les situations**.

Après l'obtention d'un logement, de nouvelles difficultés peuvent apparaître.

L'entrée dans un logement entraîne, dans la majeure partie, des cas un arrêt de l'accompagnement. Or, certains BPI, ayant bénéficié d'un accompagnement depuis leur arrivée en France, notamment dans le cadre d'un hébergement spécifique, peuvent mal vivre cette **rupture d'accompagnement, sans transition**. Une des personnes interrogées a d'ailleurs évoqué l'intérêt de mettre en place un service de suite, permettant de continuer l'accompagnement, après l'entrée dans un logement.

Cela dit, la multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir et de les accompagner peut aussi mettre en difficulté les BPI, dans la mesure où ils ne comprennent pas le sens, les objectifs des interventions de chacun.

Les acteurs de l'IML ont fait part de **problèmes d'acculturation, de respect des codes sociaux, des règles de vie en collectivité**.

Les **problèmes psychiatriques non pris en charge** peuvent compromettre le maintien en logement autonome.

Certains BPI peuvent se trouver en difficulté du fait de **l'absence de compréhension des formalités à accomplir mais aussi de l'intérêt d'effectuer des formalités. Le niveau de langue constitue, là encore, un frein à l'autonomie**. Le niveau A1 est estimé comme très insuffisant pour « se débrouiller ».

Le **retard de réception du renouvellement de récépissé** peut entraîner, comme nous l'avons mentionné, une **rupture des droits aux allocations et prestations versées par la CAF**. Or, cela entraîne une **impossibilité de payer le loyer** pendant une durée plus ou moins longue, pouvant conduire à des difficultés relationnelles avec les bailleurs.

¹¹ Il s'agit d'un accompagnement relatif à la gestion du logement (gestion du budget, paiement des factures...).

Il est à noter que l'analyse effectuée dans le cadre de cette étude rejoint les conclusions d'une étude financée par l'Union Européenne concernant les impacts des flux de réfugiés sur le développement territorial en Europe et portant plus précisément sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est ainsi constaté une difficulté d'accès au marché du travail du fait notamment de compétences linguistiques insuffisantes, d'un manque d'hébergement, d'une insuffisance de la prise en charge de la santé des personnes, de la difficulté à se déplacer au sein du territoire, d'un manque de reconnaissance des diplômes...¹²

Certains acteurs n'ont pas une connaissance mutuelle de l'intervention des autres acteurs auprès des BPI et/ou des formalités à accomplir ou ont une connaissance partielle.

Les associations accompagnant les BPI font état de la **difficulté de ne pas bénéficier d'un interlocuteur unique dans les services de l'Etat**, pour faciliter la communication, la transmission des documents et être informés de l'avancement du traitement des dossiers.

Beaucoup d'acteurs, relevant de secteurs divers, sont susceptibles d'intervenir auprès des BPI, mais sans qu'il n'existe une coordination entre eux.

Du fait de l'absence d'hébergement dès leur arrivée en France, puis une fois intervenu le rendez-vous au GUDA et à l'OFII, **certaines BPI ne sont plus « visibles » par les différents acteurs**, dans la mesure où ils ne sollicitent pas *a minima* les acteurs sociaux de droit commun. Leurs différentes problématiques ne sont pas traitées (ouverture des droits, obtention du titre de séjour...). **Ils peuvent faire appel aux services sociaux des mois, voire des années après avoir obtenu leur statut de BPI, et sont dans une situation sociale très dégradée, voire préoccupante.**

Différents acteurs ont identifié des **types de profils qui semblent être très souvent en difficulté : les personnes isolées, ne présentant pas de situation de vulnérabilité particulière à leur arrivée en France et qui ne vont donc pas bénéficier d'un hébergement** (elles peuvent faire partie de la catégorie des « invisibles ») et **les jeunes**

¹² Impacts of refugee flows to territorial development in Europe, Applied Research, Case study – Provence-Alpes-Côte d'Azur – FRANCE, Version 18/07/2019, https://www.espon.eu/sites/default/files/attachments/Case%20Study_PACA_Final.pdf [consulté en décembre 2021]

adultes de moins de 25 ans, qui peuvent d'ailleurs être aussi des personnes isolées. Compte tenu de leur âge, ils ne peuvent prétendre à l'octroi du RSA et peuvent se retrouver sans ressource, à l'obtention du statut de BPI. Ils peuvent, le cas échéant, bénéficier de la « garantie jeune »¹³. Cependant, les démarches peuvent s'avérer difficile à effectuer, faute d'accompagnement social et de maîtrise de la langue et/ou de la compréhension des formalités.

Les BPI interrogés ont fait part de leurs remarques générales sur leur parcours et les difficultés rencontrées. Ils évoquent une gestion du temps anormalement distendu, du fait notamment de la longueur des procédures administratives à effectuer, la durée d'obtention d'un récépissé, ce qui a des incidences sur l'obtention d'un logement « à soi », dans un contexte azurien de tension immobilière. Ils évoquent aussi une mauvaise connaissance voire une méconnaissance des acteurs sociaux de droit commun, sur les formalités à accomplir et sur l'orientation des personnes vers les interlocuteurs adéquats. Les BPI interrogés relatent un manque de communication entre les acteurs sociaux, une incompréhension du rôle de chacun, ce qui a pour conséquence une perte de temps, une responsabilisation accrue des BPI confrontés à la difficulté de maîtrise de la langue et des rouages administratifs.

Les entretiens ont mis également en lumière leur ressenti : le sentiment que « trop de choses » ne dépendent pas d'eux, une démotivation, la peur de pas y arriver, un repli sur soi qui risque d'obérer leur intégration socio-professionnelle, un sentiment de honte du fait de leur situation.

2.5 Ressources et opportunités

Les ressources déjà déployées au sein des Alpes-Maritimes ou les opportunités envisagées sont présentées par thématique.

¹³ Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière.

Régularisation administrative

La DRIM :

- procède par anticipation et requête directement sur le site de l'OFPPRA, pour extraire les dossiers des demandes et convoquer les BPI, avant même qu'ils aient reçu la réponse de l'OFPPRA, afin de gagner du temps dans le traitement du dossier d'obtention du titre de séjour ;
- met en place un suivi des récépissés arrivant à expiration pour anticiper leur renouvellement.

Ouverture/Maintien des droits

Sécurité sociale

- La CPAM a mis en place une adresse mail unique pour la gestion des dossiers des BPI. Le traitement des dossiers est dématérialisé, ce qui permet de gagner du temps par rapport au temps consacré au traitement du courrier.
- Un interlocuteur unique gérant les dossiers notamment les dossiers des BPI intervient et est, en particulier, en relation avec les associations accompagnant les BPI.
- Cet interlocuteur déploie aussi des actions de formation auprès de ces associations, en vue d'éviter les blocages dans le traitement des dossiers.
- Une convention de partenariat est signée avec les différentes associations.

CAF

- Un guide technique de l'ouverture des droits a été élaboré par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) à destination des associations.
- Un référent Réfugié est désigné dans toutes les CAF. Ce référent est l'interlocuteur unique faisant le lien avec le service des prestations.
- Une boîte mail d'échange avec le service d'appui technique des prestations familiales, pour le traitement des dossiers, a été mise en place.
- Dans des cas particuliers, la CAF des Alpes-Maritimes peut se mettre en lien directement avec la préfecture en cas de blocage administratif pour l'obtention du récépissé ou son renouvellement. Cela reste néanmoins rare.
- La CAF a relayé l'expérience SOLODOU, une application pour smartphone pour aider les populations migrantes dans les relations avec la CAF

- Une initiative de la CNAF vise à déployer des conventions de partenariat concernant le parcours BPI de la CNAF avec les différentes associations intervenant dans leur accompagnement, afin de fluidifier et faciliter le parcours des BPI.

Pôle Emploi

- Une convention nationale datant de mars 2021 Pôle-Emploi-Etat-OFII-SPIE a été signée. Elle doit être déployée dans tous les départements. La convention concernant les Alpes-Maritimes n'est pas encore signée ;
- Pôle emploi ne prend pas en compte les retards de production de récépissé, pour éviter les ruptures d'accompagnement ;
- Pôle Emploi oriente les BPI vers la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), lorsque leurs diplômes n'ont pas d'équivalence en France et adapte l'accès à cette VAE.

Hébergement des BPI

- Un appel à projet en vue de créer de nouvelles places en CPH, en appartements modulables (modalités ressemblant à de la colocation), permettant davantage de souplesse et d'accueillir des personnes isolées.
- Un dispositif de colocation permettant aux BPI, personnes isolées, d'être hébergés, dans des logements de droit commun, de favoriser l'inclusion sociale et de rompre l'isolement (Fondation de Nice) ;
- Des logements en sous-location sont proposés avec possibilité de bénéficier d'un bail glissant à l'issue d'un délai de 9 mois + 3 mois de location (API Provence).

Accompagnement

MSD

- Un partenariat a été mis en place avec Forum Réfugiés. Forum Réfugiés établit une fiche relais mentionnant toutes les actions entreprises avant l'obtention du statut de BPI. Cette fiche est ensuite transmise aux MSD, à l'obtention du statut de BPI, de manière à assurer une continuité des accompagnements entrepris ;
- Une astreinte des MSD a été mise en place dans la commune de Nice, de manière à pouvoir intervenir en urgence, notamment auprès des BPI. La liste des MSD d'astreinte est transmise à différents partenaires de ce territoire.

Insertion socio-professionnelle

- Des ateliers culturels au sein d'ALC pour les enfants ;
- Partenariat Fondation de Nice/crèche Maison bleue
- Des ateliers interactifs « autonomie » ont été mis en place, afin d'apprendre à utiliser différentes applications et devenir autonomes dans la réalisation de démarches administratives (Soliha) ;
- Un accompagnement des BPI en synergie avec les référents RSA est effectué au sein de la Fondation de Nice, qui est en charge de ces deux dispositifs ;
- Des orientations vers des formations permettant d'être diplômés (voir les témoignages des BPI).

- Pôle Intégration de l'OFII
 - Intervention pour relayer les offres de formation auprès des intervenants accompagnant les BPI, de manière à pouvoir pré-positionner les bénéficiaires éventuels et les faire rapidement bénéficier de formations professionnalisantes ;
 - Depuis avril 2021, mise en réseau des différents partenaires, acteurs de l'intégration, dans le cadre du dispositif « au fil de l'intégration » ;
 - Une réunion mensuelle est organisée avec les différents partenaires (MSD, CCAS, Reflets...).

- La Ligue de l'enseignement
 - Accompagne les BPI à la reconnaissance des diplômes obtenus dans le pays d'origine ;
 - A mis en place des points d'accès numériques ;
 - Informe les BPI sur les partenariats mis en place et les différents acteurs susceptibles d'intervenir auprès d'eux.

- Reflets¹⁴
 - Travaille en partenariat avec d'autres organismes de formation pour disposer de différents sites de formation linguistique et prescrit la proposition de formation au plus proche du lieu d'hébergement ;

¹⁴ Le marché pour la formation « Compétences linguistiques en milieu professionnel » (BPO 104 – financement DDETS) s'est achevé en décembre 2021. Un autre opérateur intervient depuis le 1^{er} janvier 2022.

- Propose différents types de formations linguistiques pour un public inscrit à Pôle Emploi : alphabétisation, formations de Français Langue Etrangère avec des sessions dispensant différents niveaux linguistiques (de A1 à C1 selon le référentiel du CECR) ;
- Oriente sur des niveaux de formation supérieure, les personnes en ayant la capacité et via d'autres dispositifs de formation (par exemple : possibilité de compléter le premier parcours de formation linguistique par les parcours A2 et B1 financés par l'OFII ou être orienté vers une autre formation linguistique complémentaire comme une formation AFC prescrite par le conseiller Pôle Emploi) ;
- Fait intervenir son Pôle d'accompagnement social, pour accompagner le cas échéant les BPI ayant besoin d'aide ou faire le relais avec les MSD/CCAS ;
- Est en cours de constitution de la Plateforme NOVA VIA linguistique avec comme missions : accueillir, informer, évaluer, préconiser des formations linguistiques en français. L'objectif est la construction du parcours linguistique des bénéficiaires au regard de leur projet professionnel. En parallèle, Reflets effectue un diagnostic de l'offre linguistique sur le territoire (phase de mise en place).

Logement

- L'examen des situations de BPI « indus » sortant de structures d'hébergement lors des Commissions mensuelles de Sortie des Déboutés/Réfugiés (CSDR) permet de faire le point sur l'état des dossiers, en vue d'une candidature adressée aux bailleurs sociaux ou en IML.
- Pour les familles nombreuses, Galice/SIAO élabore des solutions sur-mesure : ex. CHRS en logement diffus avec possibilité de bail glissant ; travail en collaboration avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) pour trouver des solutions d'hébergement dans d'autres départements, en accord avec la famille à reloger.

Tableau synthétique des forces/faiblesses/opportunités

	Forces	Faiblesses	Opportunités
Accompagnement	Dispositifs d'accompagnement avec/sans hébergement diversifiés	Manque de connaissance des travailleurs sociaux de droit commun	
	Ateliers culturels (ALC)	Absence/peu de coordination entre les différents acteurs	
	Ateliers interactifs pour développer l'autonomie (Solihä)	Dans certains cas, peu voire pas de connaissance des acteurs entre eux	
	Relais entre MSD et Forum Réfugiés		
	Astreinte des MSD pour gérer les urgences		
Hébergement	Hébergement en colocation/bail glissant	Manque de places d'hébergement malgré des créations de places récentes et à venir	Colocation/bail glissant - A développer
			A mettre en place - Hébergement/accompagnement en fonction des situations et des places disponibles pour une meilleure adéquation besoins/offre de services
Droits/régularisation administrative	Anticipation des formalités par la DRIM	Absence de guichet unique, d'enregistrement pour les BPI	Liens CAF/préfecture - A développer
	Interlocuteur/mail dédiés au sein de la CAF, de la CPAM	Absence d'interlocuteur unique DRIM/services de l'Etat	
	Prise en compte de la composition familiale dans le cadre de la demande d'asile, sans attendre la validation de l'état civil par l'OFPRA	Absence de délivrance immédiate du récépissé au moment du dépôt du dossier de titre de séjour	
	Guide technique de la CAF	Durée de validité variable du récépissé	
	Convention de partenariat déployée par la CAF, par la CPAM, par Pôle Emploi	Rupture des ressources, des droits en lien avec l'absence de récépissé/récépissé périmé	
Logement	Opportunité de la CSDR mensuelle pour faire le point sur l'état des dossiers en vue d'une candidature pour l'obtention d'un logement social		Solutions sur-mesure travaillées en partenariat SIAO/DIHAL/structures d'accompagnement/BPI - A développer
	Accompagnement en IML		Accompagnement en IML/recours à des partenariats

	Forces	Faiblesses	Opportunités
Insertion professionnelle	Actions du Pôle Intégration de l'OFII (sourcing, réseau, mise en relation entre les offres de formation et les BPI)		Développement de la VAE/meilleure prise en compte du parcours professionnel initial
	Orientation des BPI vers la VAE par Pôle Emploi	Difficulté à faire reconnaître les diplômes obtenus	
	Partenariat Fondation de Nice/crèche Maison bleue	Absence de proposition spécifique de garde d'enfant	
	Accompagnement BPI bénéficiant du RSA au sein de la même association (Fondation de Nice)		Développement de la proposition de bénévolat pour les BPI
Formations	La Ligue : accompagnement à la reconnaissance des diplômes ; mise à disposition de points d'accès numériques ; information sur les différents acteurs susceptibles d'intervenir auprès des BPI	Lieux de formation essentiellement en secteur littoral et arrière-pays	Mise en place de la plateforme Nova Via
	Reflets : partenariat pour disposer de plusieurs lieux de formation ; proposition de différents types de formations linguistiques relevant de financements variés ; orientation, vers des niveaux de formation supérieure ; intervention du pôle d'accompagnement social	Etalement dans le temps de la formation	Formations à distance pour les BPI dotés d'équipement et ayant les compétences pour suivre des cours en distanciel
		Absence de proposition spécifique de garde d'enfant	
Santé	Accompagnement psychologique proposé par deux associations	Offre d'accompagnement interne aux associations insuffisante	
		Peu d'accompagnement à la santé, notamment santé mentale	
		Offre de services essentiellement sur la bande littorale et dans une moindre mesure dans l'arrière-pays	

3. Préconisations

Au regard des différents éléments recueillis permettant d'avoir mis en lumière les éléments freinant l'intégration socio-professionnelle des BPI et les ressources existantes, ainsi que les ressources en voie de déploiement dans le département des Alpes-Maritimes, nous avons élaboré deux catégories de préconisations. La première concerne l'adaptation de l'accompagnement des BPI. Il nous apparaît pertinent d'adapter :

- les durées d'accompagnement, en fonction des besoins de la personne et de ne pas prévoir une durée fixe d'accompagnement, afin de déployer un accompagnement individualisé ;
- le moment du déclenchement de la mesure d'accompagnement en fonction du parcours des BPI, tout de suite après l'obtention du statut de BPI ou ultérieurement, en fonctions des besoins.

La deuxième concerne s'inscrit davantage dans le cadre de la mise en place du dispositif AGIR :

- Proposer et identifier des référents uniques au sein des partenaires institutionnels (OFII, DRIM, etc.) de manière faciliter la communication, le traitement et le suivi des dossiers administratifs ;
- Mettre en place une logique de coordination de parcours dans le cadre d'AGIR : profil de coordinateur de parcours des accompagnants, interlocuteur unique du BPI ;
- Effectuer une veille des dispositifs d'hébergement, d'accompagnement, de formation... mis en œuvre dans le département et des acteurs intervenant ;
- Articuler les actions des différents acteurs concernés, de manière à éviter les doublons ou d'éviter les ruptures d'accompagnement ;
- Elaborer une grille d'évaluation initiale et continue des besoins d'accompagnement des BPI, de manière à pouvoir les orienter sur le.s dispositif.s correspondant le mieux à leurs besoins ;
- Adapter les durées de suivi aux situations individuelles et particulières.

Adaptation de l'accompagnement des BPI

- Adaptation des durées d'accompagnement, en fonction des besoins de la personne et de ne pas prévoir une durée fixe d'accompagnement, afin de déployer un accompagnement individualisé ;
- Adaptation du moment du déclenchement de la mesure d'accompagnement en fonction du parcours des BPI, tout de suite après l'obtention du statut de BPI ou ultérieurement, en fonctions des besoins.

Mise en place du dispositif AGIR

- Proposer et identifier des référents uniques au sein des partenaires institutionnels (OFII, DRIM, etc.) de manière faciliter la communication, le traitement et le suivi des dossiers administratifs ;
- Mettre en place une logique de coordination de parcours dans le cadre d'AGIR ; profil de coordinateur de parcours des accompagnants, interlocuteur unique du BPI ;
- Effectuer une veille des dispositifs d'hébergement, d'accompagnement, de formation... mis en œuvre dans le département et des acteurs intervenant ;
- Articuler les actions des différents acteurs concernés, de manière à éviter les doublons ou d'éviter les ruptures d'accompagnement ;
- Elaborer une grille d'évaluation initiale et continue des besoins d'accompagnement des BPI, de manière à pouvoir les orienter sur le.s dispositif.s correspondant le mieux à leurs besoins ;
- Adapter les durées de suivi aux situations individuelles et particulières.

Annexes

Annexe 1 – Données du CRI PACA concernant l'offre de formations linguistiques dans les Alpes-Maritimes

Annexe 2 - Dispositifs d'insertion professionnelle dans les Alpes-Maritimes

Annexe 1 – Données du CRI PACA concernant l'offre de formations linguistiques dans les Alpes-Maritimes

Nom Action	Organisme	Adresse1	Adresse2	Code postal	Commune	Téléphone
Accompagnement à l'apprentissage du français	Association générale des intervenants retraités 06	Maison des associations	50 Boulevard Saint-Roch	6300	NICE	950245012
Action à visée d'insertion	ISI - INSERTION SOLIDARITE INTEGRATION	Villa Boucherot	2 Rue Fontaine Vieille	6140	Vence	493589230
Action à visée d'insertion	PARCOURS DE FEMMES		2 Avenue du centre	6150	Cannes	493480356
Action à visée d'insertion	UFCM Société Européenne de Formation	Immeuble Les Baladines BP 105 cedex	1 Rue de la Verrerie	6150	Cannes	492194040
Action à visée d'insertion	FOYER RURAL CEPAGE		1 av Miss Pell	6260	Puget-Théniers	493033115
Action à visée d'insertion	GRETA Cannes/Grasse	Lycée Jules Ferry	82 Boulevard de la République	6400	Cannes	493065228
Action à visée d'insertion	APPRENDRE ENSEMBLE DE CANNES	MAISON DES ASSOCIATIONS	9 Rue Louis Braille	6400	Cannes	
Action d'accompagnement parental	L'Escalier MJC l'île aux trésors	Garbejaire 2	6 Place Méjane	6560	Valbonne	493643931
Action d'accompagnement parental	MAIRIE DE CARROS SERVICE CAJIP	BP 24	Rue de l'Eusière	6511	Carros	493292497
Action de lutte contre l'illettrisme	Villa Saint Camille		68 Avenue de la Corniche d'Or	6590	Théoule-sur-Mer	492973636
Action d'insertion socioprofessionnelle auprès des publics jeunes	Office Municipal de la Jeunesse Culture et loisir		3 Montée du Moulin	6340	Drap	493270101
Actions Educatives Familiales (AEF)	MAIRIE DE CARROS SERVICE CAJIP	Centre 'La Passerelle'	15 bis Rue du Bosquet	6511	Carros	493087803
AFC Pole Emploi - Préparation à la qualification (PIC Axe 2) (entrées et sorties permanentes)	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse / Centre de formation Jean Brandy		21 avenue Chiris	6130	Grasse	797011100

AFC Pole Emploi - Préparation à la qualification (PIC Axe 2) (entrées et sorties permanentes)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée		53 boulevard Louis Braille	6300	NICE	493264031
AFC Pole Emploi - Préparation à la qualification (PIC Axe 2) (entrées et sorties permanentes)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée	Espace Django Reinhardt	19 chemin du Château Saint-Pierre	6300	NICE	493264031
AFC Pole Emploi - Préparation à la qualification (PIC Axe 2) (entrées et sorties permanentes)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée	Plateforme du XVe Corps	14 avenue du XVe Corps	6300	NICE	493264031
AFC Pole Emploi - Préparation à la qualification (PIC Axe 2) (entrées et sorties permanentes)	UFCM - Société Européenne de Formation	MJC Cannes Ranguin	17 chemin Rural de la Frayère	6400	Cannes	492194040
AFC Pole Emploi - Préparation à la qualification (PIC Axe 2) (entrées et sorties permanentes)	ACOPAD		6 Rue Penchienatti	6200	NICE	493624647
AFC Pole Emploi / Remise à niveau en français à visée professionnelle	France Langues Communication		116 boulevard Raymond Poincaré	6160	Juan-Les-Pins	493676650
AFC Pole Emploi / Remise à niveau en français à visée professionnelle	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Audiberti	63 boulevard Président Wilson	6600	Antibes	492294080
AFC Pole Emploi / Remise à niveau en français à visée professionnelle	AFPA Nice		244 Route de Turin	6000	NICE	493276300
AFC Pole Emploi / Remise à niveau en français à visée professionnelle	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée du Parc Impérial	2 Avenue Paul Arène	6100	NICE	492965231
AFC Pole Emploi / Remise à niveau en français à visée professionnelle	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Le Canéopôle	11-13 chemin de l'Industrie	6110	Le Cannet	493206640
AFC Pole Emploi / Remise à niveau en français à visée professionnelle	ASPROCEP - Auteuil Formation Continue	Le Mas du Calme	51 Chemin de la Tourache	6130	Grasse	492424054
AFC Pole Emploi / Remise à niveau en français à visée professionnelle	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Nolis Center	2474 Route Nationale 7	6270	Villeneuve-Loubet	492130313

AFC Pole Emploi / Remise à niveau en français à visée professionnelle	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Paul Valéry	1 avenue Saint Jacques	6500	Menton	492294080
AFC Pole Emploi Alphabétisation	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Audiberti	63 boulevard Président Wilson	6600	Antibes	492294080
AFC Pole Emploi Alphabétisation	REFLETS	Le Colombier	3 chemin des Travaux	6800	Cagnes-sur-Mer	493206640
AFC Pole Emploi Alphabétisation	AFPA Nice		244 Route de Turin	6000	NICE	493276300
AFC Pole Emploi Alphabétisation	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée du Parc Impérial	2 Avenue Paul Arène	6100	NICE	492965231
AFC Pole Emploi Alphabétisation	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Le Canéopôle	11-13 chemin de l'Industrie	6110	Le Cannet	493206640
AFC Pole Emploi Alphabétisation	AFPA Nice	CANNES LA BOCCA	161 Avenue Francis Tonner	6150	Cannes	493276300
AFC Pole Emploi Alphabétisation	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Jules Ferry - CANNES LA BOCCA	82 Boulevard de la République	6400	Cannes	492965231
AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée	Maison de l'Emploi et de l'Entreprise	10-12 rue des Arbousiers	6511	Carros	493264031
AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Audiberti	63 boulevard Président Wilson	6600	Antibes	492294080
AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	REFLETS	Le Colombier	3 chemin des Travaux	6800	Cagnes-sur-Mer	493206640
AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	ASPROCEP - Auteuil Formation Continue	Le Mas du Calme	51 Chemin de la Tourache	6130	Grasse	492424054
AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Francis DE CROISSET	Chemin de la cavalerie	6130	Grasse	492424660
AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Nolis Center	2474 Route Nationale 7	6270	Villeneuve-Loubet	492130313

AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	France Langues Communication		19 bis Avenue Edouard VII	6500	Menton	422236050
AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Paul Valéry	1 avenue Saint Jacques	6500	Menton	492294080
AFC Pole Emploi Français langue étrangère / Intégration (FLE/FLI) - Renforcé	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée	Centre Social La Passerelle	15 rue du Bosquet	6511	Carros	493264031
Alphabétisation et enseignement du français : ateliers d'expression orale, d'écriture et de lecture	UNIVERSITE DANS LA VILLE DE BEAUSOLEIL		23 Boulevard de la République	6240	Beausoleil	
Alphabétisation, Insertion, Sensibilisation à la citoyenneté	HARPEGES		31/33 Rue Marcel Journet	6130	Grasse	492607800
Atelier d'alphabétisation	Trait d'Union Vernier		20 Rue Vernier	6000	NICE	609748637
Atelier d'alphabétisation	AMICA		46 Rue Auguste Pegurier	6200	NICE	652641276
Atelier d'alphabétisation	MIM - Médiation Insertion Méditerranée		72 Boulevard de la Bornala	6200	NICE	618236321
Atelier d'alphabétisation sociale	GENERATION SOLIDARITES	Bâtiment B	Ilôt Rey Serrurier	6300	NICE	492150655
Atelier de Langue Française	AMMF		157 Route de Turin	6300	NICE	612113234
Atelier linguistique	La Semeuse	Centre Social La ruche	5 rue Trachel	6000	NICE	493824042
Atelier linguistique	Epilogue	Pharma-Livres	34 Boulevard Louis Braille	6300	NICE	489228939
Atelier linguistique	Pari MixCité		5 Rue du bosquet	6511	Carros	493087803
Atelier linguistique PLIE	AASSOCIATION API PROVENCE		45 Rue smolett	6200	NICE	497082103
Atelier linguistique à visée sociale	ASSOCIATION API PROVENCE	Forum Nice Nord	10 Boulevard Comte de Falicon	6200	NICE	497082103
Atelier linguistique à visée sociale	ASSOCIATION API PROVENCE	INES	10 rue Jules Michel	6300	NICE	497082103
Atelier linguistique mixte à visée emploi	ASSOCIATION API PROVENCE		19 Chemin château Saint-Pierre	6200	NICE	497082103

Atelier linguistique mixte à visée emploi	AASSOCIATION API PROVENCE		45 Rue smolett	6200	NICE	497082103
Atelier linguistique mixte à visée emploi	ASSOCIATION API PROVENCE	Résidence Le Turin	9 Rue impasse des liserons	6200	NICE	497082103
Atelier linguistique mixte à visée emploi	ASSOCIATION API PROVENCE	INES	10 rue Jules Michel	6300	NICE	497082103
Français Langue d'Intégration	International House		27 rue Rossini	6000	NICE	493626062
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Othis Formation	Le Broc center – Bât C - ZI	1ère avenue 5600 mètres	6511	Carros	493078738
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC		4 Rue Louis Funel	6560	Valbonne	492384810
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	France Langues Communication		116 bd Poincaré	6600	Antibes	493676650
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	BTP CFA Provence Alpes Côte d'Azur	BTP CFA ANTIBES	80 rue Jean Joannon	6600	Antibes	442607477
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	France Langues Communication	Les Brésiliennes	1175 Avenue Jules Grec	6600	Antibes	493344788
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC	Les Sporades	500 Allée des Terriers	6600	Antibes	492384810
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Audiberti	63 boulevard Président Wilson	6600	Antibes	492294080
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Jacques Dolle	120 chemin de Saint Claude	6600	Antibes	492294080
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Othis Formation		273 Avenue Georges Guynemer	6700	St-Laurent-du-Var	

Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC	\Le Marco Polo\" Villa C"	130 Avenue de Nice	6800	Cagnes-sur-Mer	492132104
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	REFLETS	Le Colombier	3 chemin des Travaux	6800	Cagnes-sur-Mer	493206640
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	FOL 04 - Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute Provence		Rue Gabriel Cordier	6850	St-Auban	492309112
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	AFPA Nice		244 Route de Turin	6000	NICE	493276300
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	FOLAM - La ligue de l'enseignement		6 Rue Oscar II	6000	NICE	493189313
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	UFCM - Société Européenne de Formation	Espace Icardo - Entrée B, 4ème étage	234 Boulevard du Mercantour	6000	NICE	492194040
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	AKSIS SUD EST CONSULTING	Imm Le Nice 1er - L'arénas	455 promenade des anglais	6000	NICE	493444510
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Pôle REcherche Formation ACTION Educative	Maison d'Arrêt NICE	12 Rue de la Gendarmerie	6000	NICE	
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée du Parc Impérial	2 Avenue Paul Arène	6100	NICE	492965231
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC		2 Rue Notre Dame des Anges	6110	Le Cannet	492189493
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Pôle REcherche Formation ACTION Educative		55 Route des Genêts	6130	Grasse	
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	UFCM Société Européenne de Formation	Les Cyclades bat E.	16 chemin de camperousse	6130	Grasse	492194040

Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Francis DE CROISSET	Chemin de la cavalerie	6130	Grasse	492424660
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC	Résidence L'émeraude	25 Boulevard Emmanuel Roquier	6130	Grasse	493779450
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée		51 avenue des alliés	6140	Vence	493264031
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	AFPA Nice	CANNES LA BOCCA	161 Avenue Francis Tonner	6150	Cannes	493276300
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	UFCM Société Européenne de Formation	Immeuble Les Baladines BP 105 cedex - CANNES LA BOCCA	1 Rue de la Verrerie	6150	Cannes	492194040
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	FOLAM - La ligue de l'enseignement		18 Boulevard Paul Montel	6200	NICE	493188000
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ACOPAD		6 Rue Penchienatti	6200	NICE	493624647
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Bât Icardo entrée B	10 Avenue Pierre Isnard	6200	NICE	493710474
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Collège international Joseph Vernier	33 - 35 Rue Vernier	6200	NICE	492294096
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Othis Formation	Le Broc center Entrée C	37 chemin du Puissanton	6220	Vallauris	
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Collège Romée	Allée René Cassin	6270	Villeneuve-Loubet	492294080
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	UFCV - Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs		18 Rue Catherine Ségurane	6300	NICE	483760982

Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée		31 Rue du Docteur Fighiera	6300	NICE	493264031
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ACTES - Fondation Patronage St Pierre		342 Route de Turin	6300	NICE	497000540
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	FOLAM - La ligue de l'enseignement		7 Rue Léopold Bucquet	6400	Cannes	492591228
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Jules Ferry - CANNES LA BOCCA	82 Boulevard de la République	6400	Cannes	492965231
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Centre de Formation et Compétences	bât 5B	400A av roumanille	6410	Biot	493958181
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	France Langues Communication		19 bis Avenue Edouard VII	6500	Menton	422236050
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Othis Formation		2 Avenue Félix Faure	6500	Menton	
Habilitation à évaluer les compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Paul Valéry	1 avenue Saint Jacques	6500	Menton	492294080
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Othis Formation	Le Broc center – Bât C - ZI	1ère avenue 5600 mètres	6511	Carros	493078738
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC		4 Rue Louis Funel	6560	Valbonne	492384810
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	France Langues Communication		116 bd Poincaré	6600	Antibes	493676650
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	France Langues Communication	Les Brésiliennes	1175 Avenue Jules Grec	6600	Antibes	493344788

Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC	Les Sporades	500 Allée des Terriers	6600	Antibes	492384810
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Jacques Dolle	120 chemin de Saint Claude	6600	Antibes	492294080
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Othis Formation		273 Avenue Georges Guynemer	6700	St-Laurent-du-Var	
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC	"Le Marco Polo" Villa C"	130 Avenue de Nice	6800	Cagnes-sur-Mer	492132104
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	REFLETS	Le Colombier	3 chemin des Travaux	6800	Cagnes-sur-Mer	493206640
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	FOL 04 - Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute Provence		Rue Gabriel Cordier	6850	St-Auban	492309112
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	AFPA Nice		244 Route de Turin	6000	NICE	493276300
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	FOLAM - La ligue de l'enseignement		6 Rue Oscar II	6000	NICE	493189313
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	UFCM - Société Européenne de Formation	Espace Icardo - Entrée B, 4ème étage	234 Boulevard du Mercantour	6000	NICE	492194040
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Pôle REcherche Formation ACTION Educative	Maison d'Arrêt NICE	12 Rue de la Gendarmerie	6000	NICE	
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ADREP	Villa Doucet	5 Avenue Ernest Lairolle	6000	NICE	493358863
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée		17 Rue Michelet	6100	NICE	493264031

Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée du Parc Impérial	2 Avenue Paul Arène	6100	NICE	492965231
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC		2 Rue Notre Dame des Anges	6110	Le Cannet	492189493
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Pôle REcherche Formation ACTION Educative		55 Route des Genêts	6130	Grasse	
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ASPROCEP - Auteuil Formation Continue	Le Mas du Calme	51 Chemin de la Tourache	6130	Grasse	492424054
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	UFCM Société Européenne de Formation	Les Cyclades bat E.	16 chemin de camperousse	6130	Grasse	492194040
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Francis DE CROISSET	Chemin de la cavalerie	6130	Grasse	492424660
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ITEC	Résidence L'émeraude	25 Boulevard Emmanuel Roquier	6130	Grasse	493779450
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée		51 avenue des alliés	6140	Vence	493264031
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	AFPA Nice	CANNES LA BOCCA	161 Avenue Francis Tonner	6150	Cannes	493276300
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	UFCM Société Européenne de Formation	Immeuble Les Baladines BP 105 cedex - CANNES LA BOCCA	1 Rue de la Verrerie	6150	Cannes	492194040
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	FOLAM - La ligue de l'enseignement		18 Boulevard Paul Montel	6200	NICE	493188000
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	ACOPAD		6 Rue Penchienatti	6200	NICE	493624647

Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Bât Icardo entrée B	10 Avenue Pierre Isnard	6200	NICE	493710474
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Collège Frédéric Mistral	59 Avenue Vittone	6200	NICE	492294096
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Collège international Joseph Vernier	33 - 35 Rue Vernier	6200	NICE	492294096
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Othis Formation	Le Broc center Entrée C	37 chemin du Puissanton	6220	Vallauris	
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	CIEFA Campus HEP Education - Nice		1200 avenue Maurice Donat	6250	Mougins	
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Collège Romée	Allée René Cassin	6270	Villeneuve-Loubet	492294080
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	UFCV - Union Française des Centres de Vacances et de Loisir		18 Rue Catherine Ségurane	6300	NICE	483760982
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée		31 Rue du Docteur Fighiera	6300	NICE	493264031
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	CF2M - Centre de Formation Montjoye Méditerranée		31 Rue du Docteur Fighiera	6300	NICE	493264031
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	FOLAM - La ligue de l'enseignement		7 Rue Léopold Bucquet	6400	Cannes	492591228
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Jules Ferry - CANNES LA BOCCA	82 Boulevard de la République	6400	Cannes	492965231
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	France Langues Communication		19 bis Avenue Edouard VII	6500	Menton	422236050

Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	Othis Formation		2 Avenue Félix Faure	6500	Menton	
Habilitation à former aux compétences clé en situation professionnelle (socle CléA)	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Paul Valéry	1 avenue Saint Jacques	6500	Menton	492294080
Lutte Contre les Discriminations et les Exclusions (LCDE)	ISI - INSERTION SOLIDARITE INTEGRATION	Les Airelles	53 Avenue de Verdun	6800	Cagnes-sur-Mer	493589230
Lutte Contre les Discriminations et les Exclusions (LCDE)	ISI - INSERTION SOLIDARITE INTEGRATION	Villa Boucherot	2 Rue Fontaine Vieille	6140	Vence	493589230
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Collège Louis Nucera		2 pont René Coty	6300	NICE	492001700
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Collège Roland Garros		10 boulevard de Cimiez	6000	NICE	493800203
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Collège Alphonse Daudet		176 rue de France	6000	NICE	492155590
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Collège Joseph Vernier		33 Rue Vernier	6000	NICE	492146790
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole élémentaire Gambetta		26 Boulevard Gambetta	6130	Grasse	493360069
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Collège Jules Romains		206 Boulevard du Mercantour	6200	NICE	493724120
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Collège Pablo Picasso		Avenue Hôpital	6220	Vallauris	493644445
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Collège Les Vallergues		71 Avenue Jean de Lattre de Tassigny	6400	Cannes	493066333
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole élémentaire Baumettes		23 rue Dante	6000	NICE	492152783
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Collège Simone Veil		36 av de l'arbre inférieur	6000	NICE	493853805
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole élémentaire Pasteur		Rue Professeur Delvalle	6000	NICE	492477545

Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole élémentaire Prévert		14 rue du Gal Saramito	6300	NICE	492007540
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole maternelle Ariane Mésanges		21 Av. Emile Ripert	6300	NICE	493270718
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole élémentaire Bon Voyage 1		212 route de Turin	6300	NICE	497088020
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole élémentaire Ariane Cassin		5 avenue Général Olry	6300	NICE	497000892
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole maternelle Saint Charles		7 rue Pie François Toesca	6300	NICE	493891450
Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants	Ecole élémentaire Pierre Cauvin		ZAC Condamine	6340	Drap	493912148
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	Hésio Conseil		2721 chemin de Saint Claude	6600	Antibes	633869671
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	REFLETS	Le Colombier	3 chemin des Travaux	6800	Cagnes-sur-Mer	493206640
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	International House		27 rue Rossini	6000	NICE	493626062
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Le Palmeira	45 rue Saint Philippe	6000	NICE	493206640
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Le Canéopôle	11-13 chemin de l'Industrie	6110	Le Cannet	493206640
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	ADRAFOM - Auteuil Formation Continue	Le Mas du Calme	51 chemin de la Tourache	6130	Grasse	493632940
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Bât Icardo entrée B	10 Avenue Pierre Isnard	6200	NICE	493710474

Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	ADRAFOM 06 - Auteuil Formation Continue	Le Palissy	67 Avenue Georges Clémenceau	6220	Vallauris	493632940
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Nolis Center	2474 Route Nationale 7	6270	Villeneuve-Loubet	492130313
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Le Zodiaque	2 rue Chanoine Albin	6300	NICE	493206640
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	REFLETS Recherche Etude Formation Loisirs et Tourisme Social	Association de logis des jeunes travailleurs de Provence - CANNES LA BOCCA	5 rue Mimont	6400	Cannes	493206640
Parcours de progression pour les primo arrivants vers les niveaux A1, A2 et B1 oral du CECRL	Hésio Conseil		Place Lorédan Larchey	6500	Menton	633869671
Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base / Ecole de la 2ème chance	ECOLE DE LA 2 ^e CHANCE - NICE CÔTE D'AZUR		52 avenue Denis Semeria	6000	NICE	493316359
Une voix-e vers l'emploi : Pour une intégration économique et citoyenne durable des primo-arrivants	AFPA Nice		244 Route de Turin	6000	NICE	493276300
VOCAPRO	GRETA de Nice et de la Côte d'Azur	Lycée Les Eucalyptus	7 Avenue des Eucalyptus	6200	NICE	492294080



INSERTION MAIL-INFO

LA DIRECTION DE L'INSERTION
ET DE LA LUTTE CONTRE LA
FRAUDE

A l'attention des :

- Délégués des territoires
- Responsables des Maisons des solidarités départementales
- Responsables territoriaux d'insertion pour diffusion aux référents sociaux et professionnels de leur territoire
- Les associations conventionnées

SPCPI - 2021 - N° 1
Rédacteur : SPCPI

Date : décembre 2020
Nombre total de pages : 5

SERVICE DU PILOTAGE ET DU CONTROLE DES PARCOURS D'INSERTION

PDI 2021 - Nouveautés

Suite aux appels à projets lancés en 2020, vous trouverez ci-dessous les principales évolutions du PDI. La déclinaison opérationnelle est en cours. Une présentation détaillée par les porteurs d'action est prévue lors des CLI de début d'année.

T2 (Antibes) 22/1 matin, T3 26/1 matin, T1 28/1 matin, T2 (Cagnes sur mer) 4/2 après midi, T4/5 dates à définir

- ↳ **Nouvelle action de Médiation emploi** : action de captation d'offre et de positionnement en emploi portée par Reflets.
- ↳ **Renforcement AIE** : 640 places seront ouvertes en 2021 contre 230 en 2020.
- ↳ **Renforcement accompagnement travailleurs indépendants** 1 400 diagnostics seront réalisés contre 1 000 en 2020.
- ↳ **Accompagnement à la création d'entreprise** : arrêt de l'action portée par l'ADIE, elle est désormais uniquement portée par ACEC.
- ↳ **Travailleurs handicapés** : l'action est désormais portée par la Fondation de Nice.
- ↳ **Tremp'l'un EST** : l'action est désormais portée par l'association ITEC sur les territoires Est et Centre.
- ↳ **Tremp'l'un OUEST** : l'action est désormais portée par l'association DEFIE.
- ↳ **Pepsi plus change de vie** : arrêt de l'action destinée à positionner des femmes ayant peu ou pas de qualification sur des métiers en tension. L'action Pepsi destinée aux BRSA avec enfants scolarisés ou isolés est quant à elle maintenue.
- ↳ **Accompagnement gens du voyage** : arrêt de l'accompagnement par l'association API Provence. Le public est désormais suivi par d'autres référents (MSD, Contact entrepreneur...)

☛ **Rappel** : toutes les actions du PDI sont accessibles sur le site ☛ www.insertion06.net
Pour toutes précisions concernant l'utilisation de cet outil : mlfischer@departement06.fr

DILF/SPCPI 2021

ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI					
ACTIONS	CIBLE	OBJECTIFS	DUREE ACCOMPAGNEMENT	LIEUX D'ACCUEIL	STRUCTURE
Action Intensive Emploi – AIE	Bénéficiaires du RSA installés dans le dispositif RSA sans frein à l'emploi.	Incitation à un retour rapide à l'emploi – sessions intensives	1 mois	Territoires Est et Centre : 2 lieux d'accueil à Nice	FORMA
			1 mois	Territoire Ouest à Cannes	FONDATION DE NICE
Médiation emploi	Bénéficiaires du RSA, volontaires pour une reprise d'emploi rapide.	Médiation entre l'entreprise et le bénéficiaire du RSA pour une reprise d'activité salariée pérenne.	6 mois	Tous les territoires : Cannes, Grasse, Villeneuve Loubet, Nice, Menton	REFLETS
Accompagnement à la création d'entreprise	Bénéficiaires du RSA ayant un projet de création d'entreprise (non immatriculé)	Faire un diagnostic de viabilité du projet d'entreprise des bénéficiaires du RSA et accompagnement au montage du projet	5 mois	Tous les territoires : Nice le port, Cagnes sur mer, Le Cannet	ACEC
Dynamique emploi seniors	Bénéficiaires du RSA + de 50 ans ne présentant pas de difficulté majeure (de santé, en particulier)	Remobiliser le bénéficiaire afin de trouver un emploi rapidement	6 mois	Territoires Est et Centre : 2 lieux d'accueil à Nice	FORMA
				Territoire Ouest : Cannes	FONDATION DE NICE
Interval' familles monoparentales	Familles monoparentales bénéficiaires du RSA avec enfant de moins de 3 ans	Accompagner à la définition d'un projet professionnel ou d'une formation et à la levée des freins de la garde d'enfant (halte-garderie sur Sivom Inter'Val) avant la scolarisation	6 mois	Territoire Est : La Trinité	SIVOM VAL DE BANQUIERE

Cap entreprise / Service entreprise +	Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi	Accompagnement RH des entreprises, captation d'offre et placement rapide dans des emplois durables du secteur marchand, sur des postes de premier niveau de qualification	6 mois (renouvelable 3 mois après avis du RTI)	Tous les territoires : Grasse, Cannes, Antibes, Nice, Menton	FONDATION DE NICE
Placement en emploi des BRSA RQTH	Bénéficiaires du RSA et d'une RQTH	Placement en emploi des bénéficiaires sur des offres adaptées	6 mois (renouvelable 3 mois après avis du RTI)	Tous les territoires : 1 ^{er} accueil à Nice ouest puis suivi dans les locaux de la Fondation de Nice	FONDATION DE NICE
PEPSI RSA	Bénéficiaires du RSA avec enfants scolarisés ou isolés	Action de remobilisation et d'accompagnement vers l'emploi de BRSA isolés ayant fait peu de démarches d'insertion professionnelle depuis leur entrée dans le dispositif RSA	3 mois	Territoires Centre et Est : Nice	ALTER EGAUX
PASSER'ELLE	Femmes bénéficiaires du RSA ayant des enfants scolarisés	Action de remobilisation et d'accompagnement vers l'emploi de BRSA isolés ayant fait peu de démarches d'insertion professionnelle depuis leur entrée dans le dispositif RSA	6 semaines	Territoire Ouest : Grasse Cannes	DEFIE
AUTO ECOLE SOCIALE	Bénéficiaires du RSA en démarche d'insertion professionnelle, ayant des difficultés de mobilité	Auto-école sociale pour les bénéficiaires du RSA non-détenteur du permis B et dont le projet professionnel nécessite son obtention		Vallauris Valbonne Cannes	REFLETS

RÉPONDRE AUX BESOINS PRÉALABLES À LA REPRISE D'EMPLOI

TREMP'L'UN	Bénéficiaires du RSA, dont la situation nécessite un accompagnement de type redynamisation, coaching avec un accompagnement pluridimensionnel	Accompagner des bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales en mobilisant en fonction des besoins des outils d'accompagnement social, psychologique et professionnel, dans le cadre individuel et collectif, animé par une équipe pluridisciplinaire dynamique.	6 mois (renouvelable 3 mois après avis du RTI)	Territoires Centre et Est : Nice, Cagnes sur mer, Antibes	ITEC
				Territoire Ouest : Grasse, Cannes	Défié

Soutien psychologique	Bénéficiaires du RSA ayant besoin d'un soutien psychologique	Évaluer les difficultés de santé et les répercussions sur son parcours d'insertion professionnelle	6 mois renouvelable	Territoires 1-2-4	Psychologues du Département
Évaluation psychologique	Bénéficiaires du RSA faisant état ou semblant présenter des difficultés de santé psychologique	Évaluer les difficultés psychologiques de l'allocataire du RSA pour lui proposer une orientation adaptée	Un rendez-vous unique	Menton	Psychologues du Département
SAMU SOCIAL	Bénéficiaires RSA sans domicile fixe	Favoriser le dialogue, instaurer une relation de confiance afin de leur proposer une intervention médico-sociale de prévention et de soins	<p>Mutualité Française : Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 18 heures, le samedi, le dimanche et les jours fériés de 14 h à 18 heures</p> <p>Croix Rouge Française Tous les jours de 16h30 à 23h30</p>	NICE 7 Avenue Gustave V	MUTUALITE FRANCAISE PACA
					CROIX ROUGE FRANCAISE

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE)

Œuvrer pour l'insertion de personnes en difficultés par la mise en situation de travail et l'accompagnement social et professionnel

ACI Association chantier d'insertion	<p>Activité : Mise en situation professionnelle de personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle.</p> <p>Statuts : Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) de 4 mois à 12 mois</p> <p>Territoire EST : ABI06, JOB'S EN DOUCEURS, GALICE</p> <p>Territoire Centre : JOB CUISINE.</p> <p>Territoire OUEST : AUTEUIL, CMIEU, EMPLOIS ET SERVICES, RESINES, SOLI'CITES, JVS, MONTAGN'HABITS, DEFIE.</p>
EI Entreprises d'insertions	<p>Activité : Mise à disposition de personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle auprès d'entreprises du secteur marchand, dans le cadre de missions d'intérim.</p> <p>Territoire EST : SAINT PIERRE D'ARENE / CHANTIER +</p> <p>Territoire OUEST : SOLI'CITES / ACTIF AZUR</p>
ETTI Entreprises de travail temporaires d'insertion	<p>Activité : Mise à disposition de personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle auprès d'entreprises du secteur marchand, dans le cadre de missions d'intérim. Statuts : Contrat de travail temporaire (durée selon mission)</p> <p>Territoire EST : T'PLUS, ISA INTERIM</p> <p>Territoire OUEST : T'PLUS, ISA INTERIM</p> <p>Territoire CENTRE : SUEZ RV REBOND</p>

LES AIDES MATERIELLES		
OUTIL S	CIBLE et OBJECTIFS	LIEUX
AIDE FINANCIERE	Bénéficiaires du RSA en reprise d'emploi ou en formation professionnelle , manifestant des problèmes matériels en vue d'une concrétisation de leurs projets d'insertion (frais kilométriques, aide à la prise en charge de la cantine, de la garderie...) dans la limite de 500 € maximum par an.	Tout le département
AIDE AUX TRANSPORTS	Gratuité des déplacements pour les Bénéficiaires du RSA en démarche d'insertion (stage, activité professionnelle, intégration d'une action du Département...) sur validation du RTI au cas par cas.	Régie ligne d'Azur : périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur et lignes départementales. Réseau Palm Bus : périmètre de la communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins Réseau Sillages : périmètre de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse KEOLIS – TRANSDEV : interurbain sur le département
PACK REPRISE D'EMPLOI	Mise à disposition de véhicules (voitures, scooters, vélos électriques) dans le cadre d'une reprise d'emploi ou d'une entrée en formation pour les bénéficiaires du RSA ayant signé un contrat de travail et ne disposant d'aucun moyen de transport (en commun ou individuel) et sans solution de mode de déplacement	Territoires OUEST et CENTRE : REFLETS Lieu : Cagnes-sur-Mer Territoire EST : FONDATION DE NICE Lieu : Nice

REFERENTS PROFESSIONNELS et SOCIAUX			
	Typologie du Public	Durée accompagnement	Lieux
CORSA	Les centres d'orientation RSA reçoivent chaque demandeur du RSA en vue de l'orienter vers le référent unique adéquat qu'il ait fait cette démarche via la télé-procédure de la CAF ou auprès d'un organisme instructeur	Un rendez-vous unique	Tout le département
CONTACT	Bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles	Sans limite	Reflets (Ouest et Centre) Galice (Est)
CONTACT ENTREPRENEUR	Bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants ayant besoin d'un accompagnement spécifique	6 à 9 mois	Reflets (Ouest et Centre) Galice (Est)
POLE EMPLOI	Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi	Sans limite	Tout le département

ETIC	Bénéficiaires du RSA pour suivi dynamique et retour à l'emploi	Sans limite	Est : MSD Lyautey Ouest : MSD Cannes ouest Centre : Boulevard Paul Montel – bâtiment Ariane
FLASH EMPLOI	Bénéficiaires du RSA en suivi dynamique dès l'entrée dans le dispositif pour sortie rapide du dispositif par le retour à l'emploi	3 mois	Tout le département Lieux d'accueil : Nice - Cannes – Saint Laurent-du-Var
ACEC	Bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants (avec justificatifs attestant le statut et ayant déclaré son activité non salariée à la CAF)	6 à 12 mois	Tout le département Lieux d'accueil : Nice Le Cannet – Cagnes-Sur-Mer
PLIE	Bénéficiaires du RSA motivés dans leur recherche d'emploi adhérant au parcours proposé par le PLIE	18 mois en moyenne	Communes couvertes par les PLIE : CAPG, CAPL, MNCA, CASA
API PROVENCE	Bénéficiaires du RSA domiciliés à Nice ayant de grandes difficultés linguistiques empêchant leur insertion professionnelle	Pas de limite	Nice
CCAS	Bénéficiaires du RSA ayant des problématiques sociales seul ou en couple sans enfants mineurs à charge	Pas de limite	Tout le département
MSD	Bénéficiaires du RSA ayant des problématiques sociales avec enfants mineurs à charge	Pas de limite	Tout le département

CAP ENTREPRISE – SERVICE ENTREPRISE +

FONDATION DE NICE

OBJECTIF

Placement rapide des bénéficiaires du RSA sur des postes accessibles au plus grand nombre.
PUBLIC CONCERNE

Bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper immédiatement tous types d'emploi.

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Tout le département : 7 antennes (cf.verso).

CONTENU DE L'ACTION

Intervention et mise en relation de l'employeur avec les demandeurs d'emploi. Les équipes de Cap entreprise :

Assistent quotidiennement les entreprises pour les modalités d'intégrations de nouveaux salariés et la définition des offres d'emploi qu'elles recueillent sur un secteur donné,

Présentent chaque semaine les offres d'emploi aux bénéficiaires du RSA. A cette occasion les bénéficiaires sont invités à se positionner sur une ou plusieurs offres.

Accompagnent individuellement le bénéficiaire dans sa recherche d'emploi et sa prise de poste jusqu'à la fin de la période d'essai.

Durée de l'accompagnement : **jusqu'à 6 mois en entrées et sorties permanentes**

PROCEDURE D'ORIENTATION

Pour les agents de Pôle emploi et les référents utilisant le DUI :

- Prise de rendez-vous en ligne lors de l'entretien avec le bénéficiaire :
 - Pour les agents Pôle emploi sur le site <https://emploi.departement06.fr>
 - Pour les autres référents sur le site www.insertion06.net
- Inscription de l'action dans le Contrat d'engagements réciproques ou le PPAE par son référent ;

- Préciser l'offre raisonnable d'emploi dans le CER

Le bénéficiaire reçoit un email et un sms dès la prise de rendez-vous effectuée lui rappelant la date l'heure et le lieu du rendez-vous et recevra un sms de rappel la veille du rendez-vous.

Coordonnées	Personne à contacter
<p>POLE EST : MENTON</p>	<p>Yasmina SIDHOUM</p>
<p>rue de la République 06500 MENTON Tél. : 04.92.10.57.20</p> <p>cap.menton@fondationdenice.org</p>	
<p>POLE EST : NICE</p>	
<p>Les portes de France 270, route de Turin 06300 NICE Tél. : 04.93.56.09.99</p> <p>cap.portedefrance@fondationdenice.org</p>	
<p>POLE CENTRE : NICE</p>	<p>Basile AMELETE</p>
<p>rue Pierre Mellarède 06100 NICE Tél. : 04.92.07.01.95</p> <p>cap.mellarede@fondationdenice.org</p>	
<p>POLE VAR : ST LAURENT DU VAR</p>	<p>Clara GONZALES</p>
<p>avenue du Général de Gaulle 06700 ST LAURENT DU VAR Tél. : 04.93.19.43.70</p> <p>cap.saintlaurentduvar@fondationdenice.org</p>	
<p>POLE OUEST : ANTIBES - GRASSE</p>	
<p>Le Rossini bis, boulevard Wilson 06600 ANTIBES Tél. : 04.92.91.84.70</p> <p>cap.antibes@fondationdenice.org</p>	

<p>107 av jean Maubert 06130 Grasse. Tél : 04 93 38 06 90 cap.grasse@fondationdenice.org</p>	<p>Clara GONZALES</p>
<p>POLE OUEST : CANNES</p>	
<p>68, Boulevard Carnot (6^{ème} étage) 06400 CANNES Tél. : 04.93.45.10.20 cap.cannes@fondationdenice.org</p>	

DYMANIQUE EMPLOI SENIORS

Accompagnement vers l'emploi pour les plus de 50 ans

Secteur Est et Centre FORMA

Secteur Ouest Fondation de Nice

OBJECTIF

Faciliter l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans.

PUBLIC CONCERNE

Bénéficiaires du RSA :

- Âgés de 50 ans révolus ;
- N'ouvrant pas droit à la retraite,
- Ne présentant pas de difficulté majeure (santé...);
- Volontaires pour reprendre un emploi rapidement

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Tout le Département. Lieu d'accueil : NICE - CANNES

CONTENU DE L'ACTION

- o Entretiens individuels. o Ateliers à thèmes : communication et image de soi, coaching, gestion du stress.
- o Ateliers outils de recherche d'emploi : CV, lettres de motivation, mailing, ciblage, conseils et simulations d'entretiens d'embauche, rencontre possible de professionnels.

Durée : **6 mois** .


PROCEDURE D'ORIENTATION

Pour les agents de Pôle emploi et les référents utilisant le DUI :

- Prise de rendez vous en ligne lors de l'entretien avec le bénéficiaire :
 - Pour les agents Pôle emploi sur le site <https://emploi.departement06.fr>
 - Pour les autres référents sur le site www.insertion06.net
- Inscription de l'action dans le Contrat d'engagements réciproques ou le PPAE par son référent.

Le bénéficiaire reçoit un email et un sms dès la prise de rendez-vous effectuée lui rappelant la date l'heure et le lieu du rendez-vous et recevra un sms de rappel la veille du rendez-vous.

ORGANISMES CONVENTIONNES

Secteur	Coordonnées	Personne à contacter
EST	<p>FORMA 31, rue de Paris 06000 NICE</p> <p>Tél : 04.93.92.27.26</p> <p>email : direction@associationforma.com</p>	Joëlle MOINS
CENTRE	<p>FORMA SPACE – bâtiment C – 5ème étage – 208 route de Grenoble – 06200 NICE</p> <p>Tél : 04.93.92.27.26</p> <p>email : direction@associationforma.com</p>	Joëlle MOINS
OUEST	<p>FONDATION DE NICE (dans les locaux de FLASH EMPLOI) 68 boulevard Carnot 6^{ème} étage 06400 Cannes</p> <p> : 06 21 96 74 92</p> <p>email : seniors.cannes@fondationdenice.org</p>	Damien FRANCHETEAU

PASS'RELLE

ASSOCIATION DEFIE

OBJECTIF

Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des femmes ayant des enfants scolarisés dont les démarches d'insertion professionnelle sont peu importantes. Apporter un nouveau regard sur la place de la femme et ses possibles par la reprise d'une activité salariée, par la valorisation de ses compétences.

PUBLIC CONCERNE

Femmes bénéficiaires du RSA ayant des enfants scolarisés, soumises à droits et devoirs, éloignées de l'emploi.

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Territoire ouest : accueils Cannes et Grasse

CONTENU DE L'ACTION

Accompagnement : session de 6 semaines, alternant un enseignement théorique (la place de la femme dans la société et au travail, le rapport à l'enfant, la République française) et des périodes d'immersion en entreprise comprenant un rapport pratique sur la reprise d'activité professionnelle conciliée avec la vie familiale, avec pour objectif l'émancipation par la reprise d'une activité salariale.

Déroulement : sessions de 6 semaines, du lundi au vendredi, de 9 H à 12 H et de 13 H à 15 H (hors mercredi), en dehors des vacances scolaires.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Pour les agents de Pôle emploi et les référents RSA utilisant le DUI :

⇒ Prise de RDV en ligne sur l'agenda via :

- le site <https://emploi.departement06.fr> pour les agents Pôle emploi
- le site www.insertion06.net, pour les autres référents

- ⇒ Inscription de l'action dans le Contrat d'engagements réciproques ou le PPAE par son référent obligatoire. Sans mobilisation de l'action sur CER ou PPAE, la prestation sera annulée.
- ⇒ Le bénéficiaire reçoit un email et un sms dès la prise de rendez-vous effectuée lui rappelant la date et l'heure du rendez-vous et recevra un sms de rappel la veille du rendez-vous.

ORGANISME CONVENTIONNE

Coordonnées	Personne à contacter
<p>Lieu de déroulement de l'action : Association DEFIE 5 avenue Font Laugière 06130 GRASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • téléphone fixe : 04 92 60 23 40 • téléphone portable : 07 60 99 97 17 • Mail : tps1@defie.net 	<p>Madame BOURDON Delphine</p>
<p>Association DEFIE 1 avenue du Docteur Alexandre Pascal 06400 CANNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • téléphone fixe: 04 92 60 23 40 • Mail : direction@defie.net 	<p>M. Abdelhadi GASMI (directeur)</p>

PEPSI RSA

SCOOP ALTER EGAUX

OBJECTIF

Cette action de remobilisation et d'accompagnement, (adaptée aux horaires scolaires) permet aux bénéficiaires du RSA, soumis à droits et devoirs, ayant fait peu de démarches d'insertion professionnelle depuis leur entrée dans le dispositif RSA, de créer un projet professionnel, de renforcer leur confiance en soi afin de favoriser une démarche d'insertion ou réinsertion professionnelle active.

PUBLIC CONCERNÉ

Le PEPSI RSA s'adresse à un public mixte, bénéficiaire du RSA, soumis aux droits et devoirs, volontaire, sans enfants ou avec enfants scolarisés ou isolés, avec une bonne compréhension de la langue française, sans frein majeur et dans une démarche d'insertion professionnelle.

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Nice Est - Nice centre

CONTENU DE L'ACTION

Accompagnement de 3 mois (non renouvelable) sous la forme d'ateliers en pédagogie participative, avec comme objectifs :

- Connaissance des droits et devoirs, citoyenneté
- Identifier les capacités et valoriser les compétences individuelles transférables,
- Construire une image de soi sur laquelle s'appuyer,
- Gagner en autonomie et en ouverture sur l'extérieur,
- Construire un projet professionnel réaliste et réalisable,
- Travailler les techniques de recherche d'emploi

Déroulement : sessions par groupe de 7 personnes sur différents sites.

PROCÉDURE D'ORIENTATION

Pour les agents de Pôle emploi et les référents RSA utilisant le DUI :

⇒ Prise de RDV en ligne sur l'agenda via :

- le site <https://emploi.departement06.fr> pour les agents Pôle emploi
- le site www.insertion06.net, pour les autres référents

⇒ Inscription de l'action dans le Contrat d'engagements réciproques ou le PPAE par son référent obligatoire. Sans mobilisation de l'action sur CER ou PPAE, la prestation sera annulée.

⇒ Le bénéficiaire reçoit un email et un sms dès la prise de rendez-vous effectuée lui rappelant la date et l'heure du rendez-vous et recevra un sms de rappel la veille du rendez-vous.

ORGANISME CONVENTIONNÉ

Coordonnées	Personne à contacter
<p><u>Lieux de déroulement de l'action</u></p> <p>MDP de l'Ariane Place des sitelles 06300 NICE Tél : 04.92.26.71.01</p> <p>MSD de l'Ariane Le Petit Palais 1, square Châteauneuf de Constantin 06300 NICE Tél. 04.89.04.51.50</p> <p>MSD LYAUTEY 21 Avenue du Maréchal Lyautey, 06000 Nice Tél. 04.89.04.38.30</p> <p><u>Informations collectives</u></p> <p>Les informations collectives se déroulent dans la structure de chaque session concernée.</p>	<p>Audrey STIVALA Chargée de mission PEPSI RSA Conseillère en insertion professionnelle</p> <p>Tél : 06.79.30.44.24</p> <p>audrey@alteregaux.org</p>

SCOP ALTER EGAUX

124, chemin du Prignon

06530 Saint-Cézaire

Tel : 06.21.79.46.77

Mail : anne-gael.bauchet@alteregaux.org

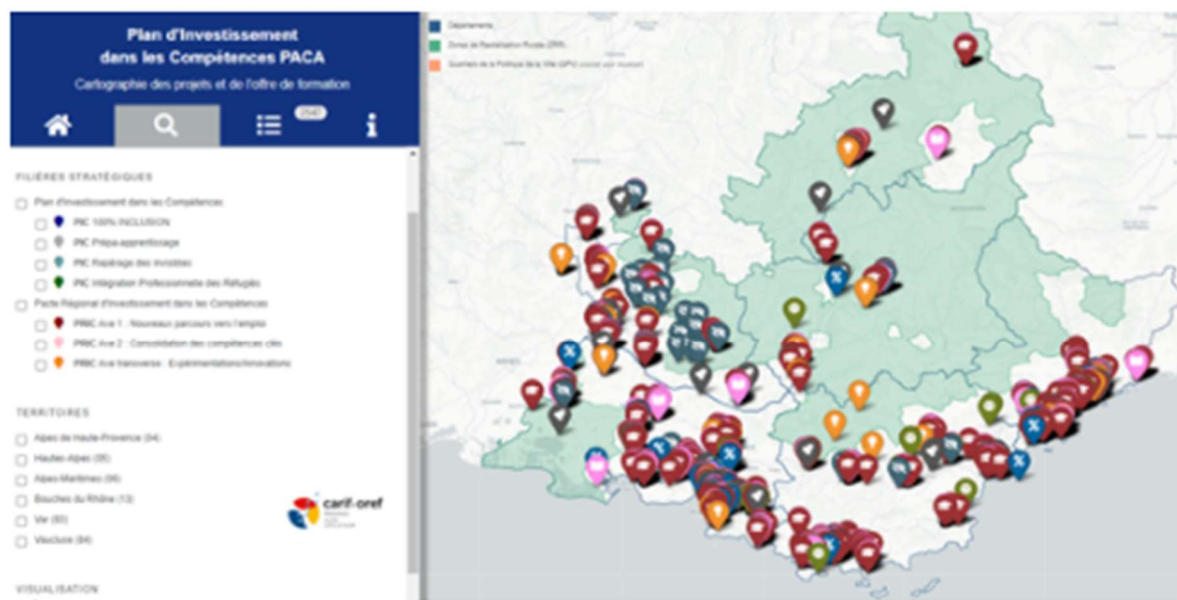
Anne-Gaël BAUCHET

Le Pacte d'Investissement dans les Compétences (PIC) est un programme national décliné en Région sous forme de PRIC.

Le PRIC PACA est composé de 3 axes.

PROJETS

Découvrez la cartographie des projets et de l'offre de formation déployés dans le cadre du PIC et du PRIC



PRESENTATION - APPEL A PROJETS NATIONAL "Intégration professionnelle des réfugiés" – Financements PIC					
Présentation AAP	Objectifs	Opérateurs / Porteurs de projet / Partenaires associés	Publics cibles	Calendrier de déploiement / Dotations financière	Rôle des Di(r)eccte
<p>Cet AAP vise à soutenir à des actions contribuant à l'intégration professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés, BPI et apatrides), via le déploiement de parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi ou la création d'activité, la reconnaissance et le développement des compétences, la formation professionnelle, la coordination et la professionnalisation des acteurs, la multiplication des passerelles avec les acteurs économiques d'un territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Parcours vers l'emploi ou la création d'activité, dans une logique d'accompagnement global (formation, mise en situation professionnelle, logement, mobilité, santé, français à visée pro, levée de freins de type culturel, aide à la garde d'enfants, etc.). ● Actions de diagnostic préalable (connaissance des bénéficiaires, des acteurs locaux, dont acteurs économiques, des opportunités d'un territoire), de coordination et de structuration des acteurs au niveau d'un territoire, de mutualisation des ressources, et de professionnalisation des acteurs. ● Toute action visant à mieux évaluer et reconnaître les compétences des BPI. ● Toute action visant à multiplier les passerelles entre BPI et entreprises et à faciliter leur accès et maintien dans l'emploi (modalités de recrutement, accompagnement de l'employeur). 	<p>Tous les types d'acteurs (publics ou privés, en particulier associatifs), dès lors que ces acteurs sont dotés d'une personnalité morale et que leur capacité à atteindre, accompagner ou agir pour les publics cibles est avéré. La coordination et la coopération entre acteurs d'un ou plusieurs territoires sont fortement encouragées.</p> <p>Partenaires associés : Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Di-AIR), Direction de l'Asile (DA) du Ministère de l'Intérieur</p>	<p>Bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaires, apatrides). Les projets présentés pourront comprendre des actions réalisées en amont de l'obtention possible d'une protection, auprès des demandeurs d'asile de plus de 6 mois.</p> <p>Une attention pourra être portée à des publics particuliers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les femmes ; - les jeunes de moins de 25 ans ; - les « seniors » (40 ans et plus) ; - les personnes analphabètes et illettrées. 	<p>AAP ouvert sur 12 mois (1er octobre 2018-1er octobre 2019) 3 vagues d'instruction / sélection de projets. A titre indicatif : Vague 1 : 15 novembre - 20 décembre 2018 Vague 2 : Avril - mai 2019 Vague 3 : octobre-novembre 2019</p> <p>Dotations prévisionnelles 2018-2019 : 15M€</p>	<p>Animation territoriale de l'appel à projet, participation au comité de pilotage des projets et suivi des projets sélectionnés</p>

CONTACTS

PROGRAMMATION Dossiers retenus en première vague						
Intitulé du projet	Description synthétique du projet	Porteur de projet / Partenaires associés	Publics cibles / Territoires	Objectifs	Calendrier de déploiement / Dotation financière	
PROGRAMMATION Dossiers retenus lors du comité de sélection du 16 décembre 2019						
Insertion professionnelle des réfugiés	<p>Le projet est structuré autour des 3 objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif spécifique 1 : Favoriser l'inclusion et l'insertion d'au moins 90 bénéficiaires de la protection internationale à travers un accompagnement personnalisé visant l'accès à l'emploi et à la formation, dans une logique d'accompagnement global des personnes. - Objectif spécifique 2 : Favoriser l'apprentissage de la langue et l'accès à la culture de 90 bénéficiaires de la protection internationale, en développant des actions individualisées d'apprentissage de la langue française in situ et leur permettre de certifier leurs compétences en français par l'inscription au DELF A1 ou A2. - Objectif spécifique 3 : Favoriser la coordination des expertises portées par les acteurs associatifs et institutionnels intervenant auprès des bénéficiaires de la protection internationale sur le département des Alpes Maritimes et sur la région Provence Alpes Côte d'Azur. <p>Durée moyenne d'un parcours : entre 6 et 12 mois</p>	<p>Le projet est mis en oeuvre dans le cadre d'un consortium comprenant La Fondation de Nice Patronage Saint Pierre Actes, le centre social la Passerelle, l'entraide Pierre Valdo, la maison bleue</p>	<p>Bénéficiaires de la protection internationale (BPI) résidant dans les communes rurales et périurbaines des Alpes Maritimes. Une attention particulière sera portée aux familles monoparentales ainsi qu'aux primo-BPI.</p>	<p>90 bénéficiaires L'insertion du bénéficiaire sera considérée comme effective lorsque ce dernier aura ses droits ouverts, lorsque sa situation au regard du logement sera stabilisée et qu'il sera en emploi avec un contrat de plus de 6 mois et une période d'essai validée.</p>	<p>Durée : 3 ans Dotation PIC : 493 K€</p>	<p>Zeina ZARIF BRAYE Responsable des activités – Service Migrants z.zarif- braye@fondationdenice.org Service Migrants Tel 04 97 22 09 06 Fax 04 93 31 74 11</p>

<p>In TERRAS</p>	<p>Le projet est structuré autour des étapes/modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer (2h) : Présenter les métiers visés et les parcours par le réseau des CFPPA - Positionner (1-3h) : Entrée dans le dispositif - Rassurer (280h) : Choix du secteur professionnel par le bénéficiaire - Professionnaliser (840h) : ouvrier du paysage, agricole, aide ménagère, opérateur en ligne (industrie agro) - Projeter (105h) : finalisation projet professionnel - Insérer (21h) : suivi des démarches, accompagnement personnel et collectif.... <p>Durée du parcours : 1250 h</p>	<p>le CFPPA de Valabre - Campus Nature Provence, le CFPPA de Vaucluse, d'Antibes et de Digne Carnejane</p>	<p>BPI, hommes et femmes Territoire de mise en œuvre : PACA</p>	<p>216 personnes accompagnées vers et dans l'emploi 70% de sorties dynamiques : emploi, formation, entrepreneuriat</p>	<p>Durée : 3 ans Dotation PIC : 1,2 M€</p>	<p>Catherine ORSINI Responsable du Développement Commercial 04.42.65.78.61 06.80.07.93.47 catherineorsinieducagri@gmail.com</p>
------------------	--	--	---	--	--	--